



# TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE

## COP REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

DIAGNOSTIC – Avril 2024



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| <b>SOMMAIRE</b>   | 2  |
| <b>INTRODUCTION</b>   | 3  |
| 1. Les enjeux de la transition écologique : un défi global sans précédent | 3  |
| 2. La planification écologique : c'est quoi le plan ?                     | 5  |
| 3. Mieux comprendre la région Bourgogne-Franche-Comté                     | 9  |
| <b>I. LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DÉJÀ ENGAGÉE</b>                         | 11 |
| 1. Les stratégies régionale cadres  | 11 |
| 2. Un territoire riche de ses acteurs en mouvement                        | 15 |
| <b>II. LES DÉFIS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PAR THÉMATIQUE</b>            | 18 |
| Mieux se déplacer   | 19 |
| Mieux se loger  | 32 |
| Mieux préserver   | 41 |
| Mieux produire  | 58 |
| Mieux se nourrir  | 75 |
| Mieux consommer   | 89 |
| <b>CONCLUSION</b>   | 98 |
| <b>Liste des sigles</b>   | 99 |

## INTRODUCTION

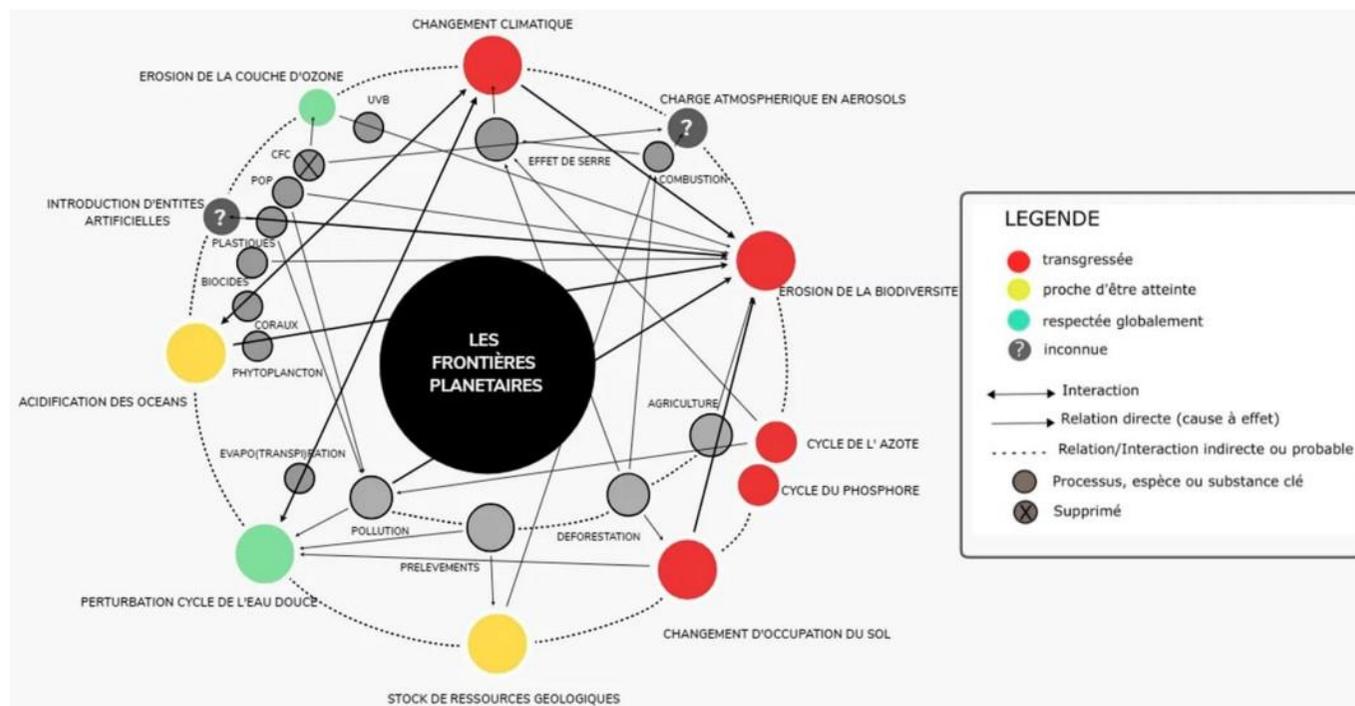
### 1. Les enjeux de la transition écologique : un défi global sans précédent

Les rapports du GIEC se succèdent, et apportent sans contestation possible deux enseignements majeurs : le dérèglement climatique est avéré, et les activités humaines et notre mode de développement en sont la cause. Ce qui est marquant aujourd'hui, ce n'est pas tant l'ampleur du changement, car la planète a connu d'autres crises, mais c'est la vitesse de ce changement.

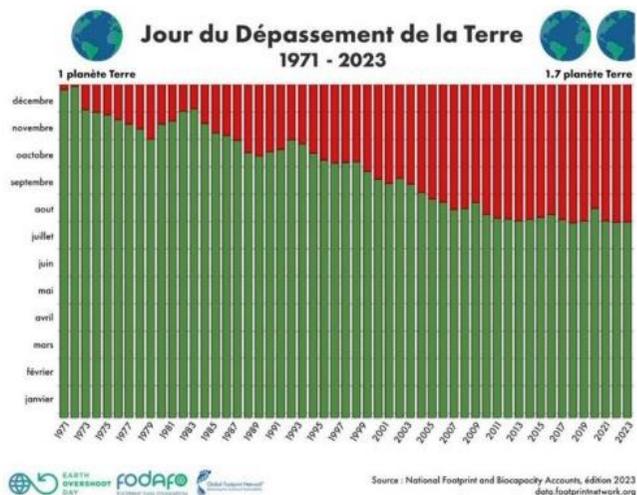
On peut tous constater dans notre vie quotidienne, en France, en Europe, dans le monde, les effets de ce dérèglement climatique, et ses conséquences sur notre santé, nos activités, et bien évidemment l'avenir de notre planète : élévation des températures moyennes, phénomènes météo extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, sécheresse, ouragans, etc.), incendies, fragilisation des sols, perte de biodiversité, etc.

#### Quelques illustrations et éléments de contexte généraux

Un enjeu global et systémique. Le schéma ci-dessous sur les limites planétaires illustre d'une part l'urgence de la situation sur la plupart des items, d'autre part le fait que l'ensemble des sujets sont interconnectés.

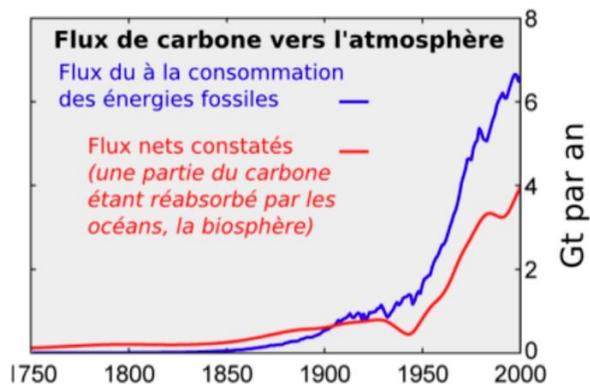


En matière de consommation de ressources, le jour du dépassement de la terre correspond à la date à laquelle l'humanité a consommé (empreinte écologique) l'ensemble des ressources que la Terre peut reconstituer en une année (biocapacité). Le graphique ci-après montre la progression de cette date depuis les années 1970.



Les émissions mondiales de gaz à effet de serre sont passées de :

2 milliards de tonnes de CO2 en 1900  
à  
35 milliards de tonnes de CO2 en 2023



La biodiversité est essentielle à l'existence humaine (santé, fertilité des sols, pollinisation...). 20 % des espèces pourraient disparaître dans les prochaines décennies.

**Elle repose sur trois niveaux interdépendants**

Diversité des espèces animales et végétales  
Diversité des écosystèmes (forêts, océans...)  
Diversité génétique

Près de **2 millions** d'espèces découvertes, c'est-à-dire décrites scientifiquement

**Un taux d'extinction qui s'accélère en 2019** : selon un rapport, **un million** d'espèces animales et végétales pourraient disparaître dans les prochaines décennies

**Les causes**

- Dégradation des terres et artificialisation des sols
- Pratiques agricoles intensives et déforestation
- Changement climatique
- Pollution
- Espèces exotiques envahissantes

vie-publique.fr | Paris 2021

C'est dans ce contexte global et d'urgence que la démarche de planification écologique initiée par la France s'inscrit.



Le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, est venu à la rencontre des élu·es, des entreprises et des associations de Bourgogne-Franche-Comté. Plus de 400 personnes ont participé à cette matinée de présentation des enjeux et des ambitions de la territorialisation de la planification écologique.

Cette COP de lancement a été l'occasion pour la Présidente de Région de partager son enthousiasme à l'idée de « travailler main dans la main » avec l'Etat et l'ensemble des niveaux de collectivités sur la planification écologique.

### Les objectifs en BFC

La Bourgogne-Franche-Comté par sa situation géographique, son climat, sa ressource en eau, n'est pas épargnée par les effets du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

#### LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :



+ 2,6°C de température moyenne en été en 2050



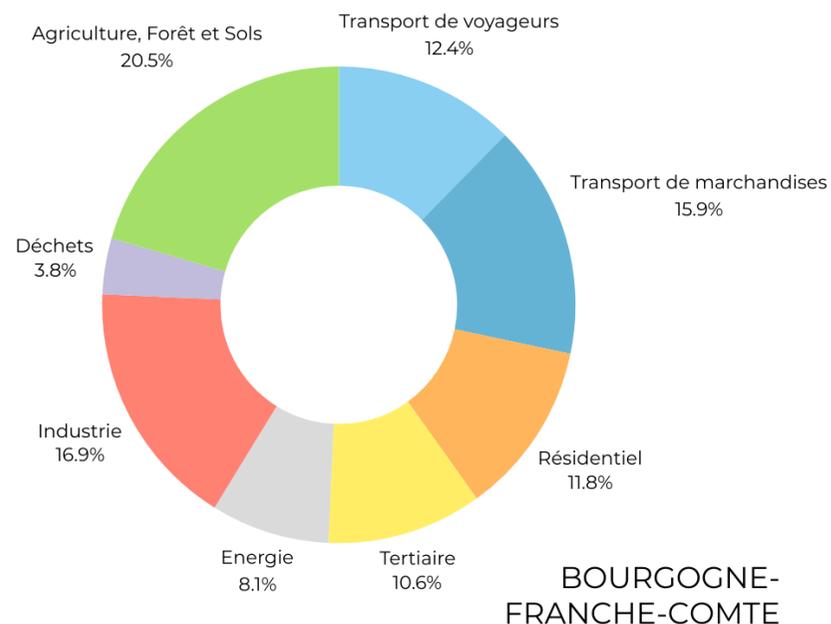
+ 17 nuits tropicales par an en 2050 vs 2 avant 2005



- 9% de précipitations en été en 2050

La modélisation nationale a été déclinée pour les régions, sur la base d'indicateurs par levier, et la Bourgogne-Franche-Comté doit participer à hauteur de 5 % de l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet (GES) de serre.

En Bourgogne-Franche-Comté, les efforts à fournir en termes de réduction des émissions de GES par thématique sont les suivants :



Au-delà des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, certains leviers visent plus spécifiquement la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. En effet, il s'agit de réduire les pressions de nos activités sur l'environnement et de restaurer la biodiversité. Par ailleurs, même si les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont atteints, le réchauffement climatique est déjà bien réel et il est nécessaire d'adapter nos modes de vie et nos pratiques à cette évolution.

Dans le chantier de planification, les différents leviers d'actions à mobiliser sont répartis suivant six thématiques de la vie quotidienne :

- ⇒ Se déplacer (déplacements du quotidien, transports en commun, report modal, véhicules électriques, covoiturage...);
- ⇒ Se loger (efficacité énergétique, mode de chauffage, rénovation, foncier, aménagement...);

- ⇒ Préserver (eau, biodiversité, forêts, sols...);
- ⇒ Produire (énergies renouvelables, industrie, parc tertiaire, flux logistiques...);
- ⇒ Se nourrir (agriculture, alimentation);
- ⇒ Consommer (déchets, économie circulaire, achats publics, numérique...).



Ces six chantiers thématiques qui permettent de structurer la réflexion sont bien évidemment interdépendants. Il convient de garder à l'esprit l'approche globale qui fait la spécificité et la valeur ajoutée de cette démarche de planification écologique.

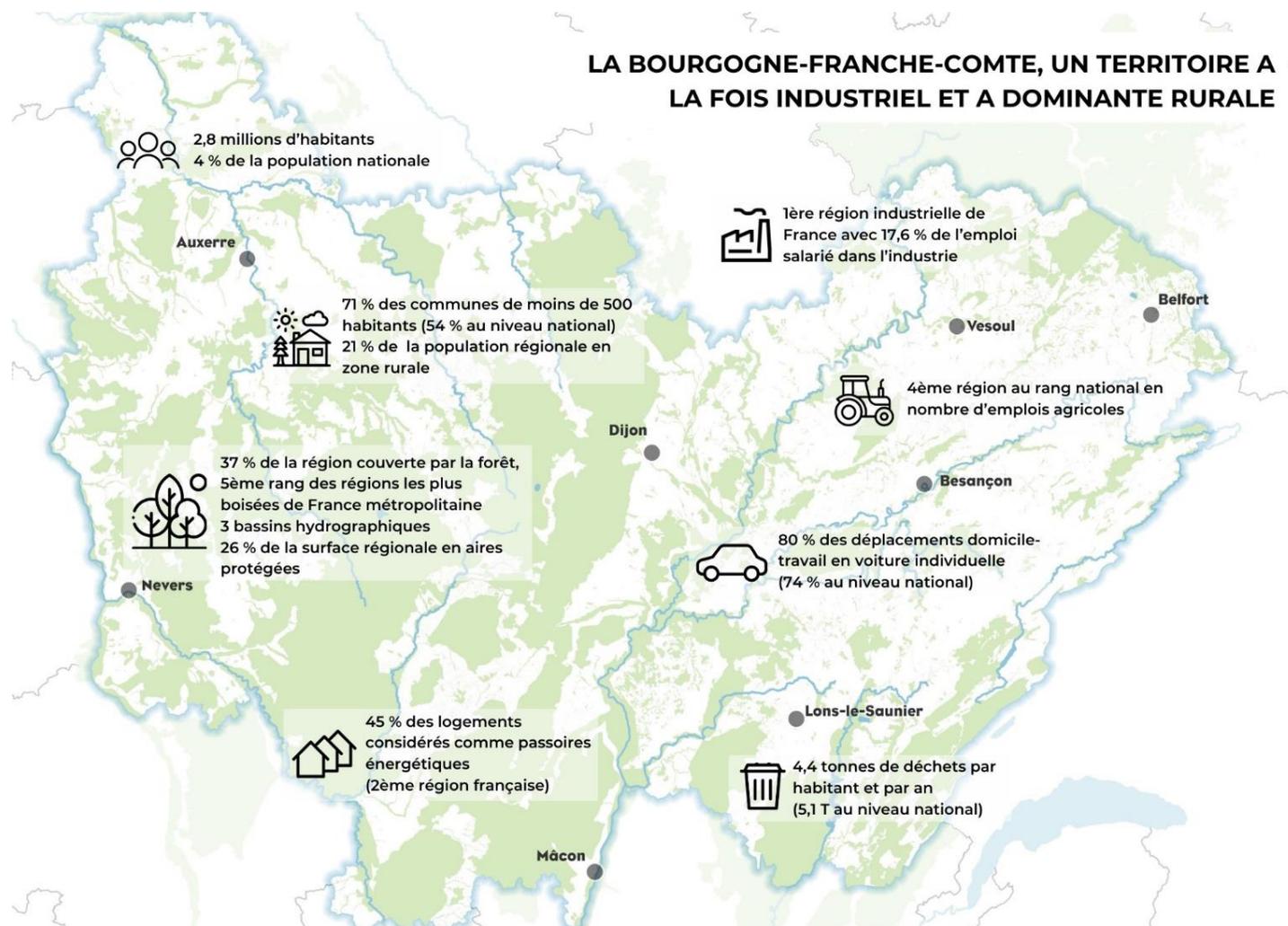
Par ailleurs, les principaux enjeux affichés de décarbonation, de préservation de la biodiversité et des ressources et d'adaptation au changement climatique en sous-tendent plusieurs autres.

On peut en particulier citer :

- ⇒ Le co-bénéfice majeur sur le bien être et la santé humaine.  
En effet, la quasi-totalité des actions conduites au titre des trois enjeux principaux contribue à améliorer directement notre cadre de vie : moins de pollutions liées au transport et plus d'activités physiques (vélo, marche), meilleur confort (hiver-été-ventilation-bruit...) dans les logements et bâtiments tertiaires, impacts positifs d'un environnement préservé et services rendus par la biodiversité, qualité de l'eau, alimentation de qualité, etc.
  
- ⇒ Des évolutions en matière d'activités et d'emplois. La transformation de nos modèles va inévitablement générer une adaptation des appareils de production, mais c'est en même temps un vecteur d'innovation et de création d'emplois : recherche et déploiement de nouvelles technologies dans les domaines des déplacements, de l'énergie, des matériaux, développement de la rénovation du bâtiment, relocalisations et filières de proximité, etc.

### 3. Mieux comprendre la région Bourgogne-Franche-Comté

La Bourgogne-Franche-Comté est à la fois la première région industrielle de France (en proportion de l'emploi salarié) et un territoire peu dense à dominante rurale, couvrant 47 800 km<sup>2</sup>, ce qui en fait la 5<sup>e</sup> région la plus étendue des 13 régions métropolitaines. Elle est marquée par sa position géographique privilégiée de carrefour et par la présence de quatre puissants voisins (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Ile-de-France et Suisse) qui exercent sur ses franges des influences diverses.



Elle se caractérise par une organisation hétérogène avec plusieurs typologies de territoires :

- Les bassins de vie urbanisés et péri urbains, composés des plus grandes villes de la Bourgogne-Franche-Comté, représentant un peu plus de 40 % de la population et de l'emploi régional ;
- Les bassins des villes moyennes et petites villes, constituant un maillage sur l'ensemble de l'espace régional, représentant près de 45 % de la population et de l'emploi régional ;
- Les bassins de vie ruraux, majoritairement situés à l'ouest de l'axe Dijon-Mâcon ;
- Les bassins de vie « aux frontières » de la région, en particulier avec la Suisse, caractérisés par des dynamiques spécifiques.

La région Bourgogne-Franche-Comté, c'est aussi :

- Une croissance démographique ralentie et un vieillissement de la population nécessitant des adaptations sur l'habitat, l'accès aux services, l'accès aux soins, les offres de mobilité ;
- Un profil économique plus productif que la plupart des autres régions de France métropolitaine, avec des productions bien typées ;
- Des atouts manifestes en matière d'agriculture, de filière forêt-bois, de tourisme, de recherche et d'innovation ;
- Une nature, un cadre de vie, une richesse patrimoniale et culturelle à préserver et à valoriser
- Un enjeu sur le développement d'une mobilité interne plus durable.

Au regard de la démarche de planification écologique engagée, il en résulte à la fois :

### *1/ Des enjeux importants dans la majorité des thématiques*

La question de l'organisation territoriale et des modèles de développement, avec ses conséquences en termes de mobilité, d'emplois, de logement, est essentielle. La tradition industrielle de la région et l'importance de son agriculture ou du secteur touristique constituent indéniablement des champs de réflexion particuliers, de même que la qualité et la sensibilité de notre environnement ou de la ressource en eau.

### *2/ Des atouts et des potentialités d'évolution certains*

L'environnement relativement préservé et l'importance du tissu forestier constituent une opportunité évidente, mais aujourd'hui fortement menacée par les activités humaines et le changement climatique (milieux dégradés, canicules, dépérissement des forêts). La culture industrielle est propice à l'innovation et à l'émergence de solutions durables (hydrogène, biothérapies, alimentation durable, etc.).

Les constats détaillés dans la suite du document sur les différentes thématiques permettront d'approfondir ces éléments et de poser plus précisément les enjeux auxquels nous devons collectivement faire face.

## I. LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DÉJÀ ENGAGÉE

### 1. Les stratégies régionales cadres

La Région, dans le cadre de ses compétences et de son rôle de cheffe de file sur plusieurs politiques publiques, ainsi que l'Etat en déclinaison des politiques nationales, sont souvent en responsabilité d'élaboration ou de coordination de stratégies à l'échelle régionale. L'ensemble de ces réflexions est conduit dans une très large association des acteurs concernés, collectivités, socio-professionnels, représentants du monde économique, associatif, etc. Certains de ces acteurs sont également à l'initiative de réflexions prospectives ou stratégiques sectorielles ou territoriales à l'échelle infra régionale (départementale par exemple) ou supra régionale (le bassin hydrologique par exemple).

La quasi-totalité de ces documents cadres sont empreints d'une dimension de transition écologique, quand bien même ce n'est pas leur objet premier, tant cette préoccupation est impérative et transversale. Plan Régional Santé Environnement, Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, Plan vélo et marche, Plan écoles, SDAGE, Plan départemental d'adaptation au changement climatique, etc.

La liste est fournie et l'objectif de ce document n'est pas d'en faire l'inventaire exhaustif, mais de rappeler le cadre existant à travers trois de ces documents de portée régionale, totalement en lien avec les objectifs de la démarche de planification écologique :

⇒ Le SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et Equilibré des Territoires

⇒ Le SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

⇒ La SRB : Stratégie régionale de la Biodiversité

### Le SRADDET

Le SRADDET Ici 2050 fixe un cadre nouveau pour la planification régionale. Issu de la loi NOTRe, c'est un schéma :

- Stratégique, il répond aux problématiques actuelles de la Bourgogne-Franche-Comté et adapte l'action publique aux enjeux contemporains et à venir en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, d'énergie, de mobilité, de gestion des déchets ainsi que d'équité sociale et territoriale ;
- Prospectif, il fixe des objectifs de moyen et de long termes avec un cap à horizon 2050 ;
- Prescriptif, il s'impose aux documents locaux de planification et aux acteurs du domaine des déchets notamment.

Approuvé par le préfet de région en septembre 2020 après un très large processus de concertation, il aborde 12 champs thématiques, dont la majorité est au cœur de la démarche de planification écologique.

L'ambition générale portée par le SRADDET consiste à améliorer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté à horizon 2050, en privilégiant la qualité et la différenciation territoriale comme principaux moteurs. Ce projet repose sur une politique vertueuse en matière de transition écologique, avec une stratégie de développement qui propose de s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles, d'économiser les ressources et de pérenniser notre capital environnemental et paysager.

Ce cadre stratégique pour la région acté dès 2020 nous inscrit donc naturellement dans la démarche de planification écologique, qui peut être considérée comme une étape de traduction opérationnelle de l'ambition posée par le SRADDET pour le développement des territoires.



A titre d'illustration, quelques orientations phares du document peuvent être rappelées :

- En matière d'aménagement de l'espace, le SRADDET invite au renforcement des petites et moyennes centralités qui constituent un maillage essentiel au fonctionnement de notre région, et au renforcement des coopérations territoriales ;
- En matière de foncier, le SRADDET vise la sobriété. Une modification en cours issue de la loi Climat et Résilience de 2021

précise la trajectoire de baisse de la consommation des espaces avec un 1er jalon à 2030 ;

- En matière de transports, le SRADDET porte l'objectif de garantir la mobilité tout en diminuant son empreinte énergétique, notamment en déployant la multimodalité ;
- En matière d'environnement et de biodiversité, le SRADDET aborde notamment les questions de continuités écologiques, de cycle de l'eau, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- En matière d'énergie, le SRADDET intègre le scénario région à énergie positive, qui fixe des objectifs sur la réduction des émissions de GES, par la baisse des consommations d'énergies fossiles, dans l'ensemble des secteurs (bâtiments résidentiels et tertiaires, transports et mobilité des personnes, industries, agriculture...), et définit des objectifs de substitution via le développement des énergies renouvelables à partir d'un mix énergétique ;
- En matière de déchets et d'économie circulaire, le SRADDET décline en région les différents objectifs réglementaires visant à réduire, recycler et valoriser les déchets (en cours de mise à jour pour intégrer la loi AGECE), ce qui emporte des conditions en termes d'installations de tri et traitement des déchets.

### Le SRDEII

La stratégie économique régionale est élaborée avec les acteurs pour une durée de 6 ans dans le cadre du SRDEII, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, dont la Région a la responsabilité.

Ce schéma porte évidemment les enjeux d'attractivité économique et industrielle de la Bourgogne-Franche-Comté, de création d'emplois et de valeur ajoutée pour le territoire, et évoque la gouvernance et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations.



Mais il prend également en compte, de manière totalement intégrée, les enjeux de transition afin de concilier développement économique et développement durable, qui ne sont en rien contradictoires. Pour la période 2022-2028, l'ambition est ainsi de réussir les transitions et relever les défis de l'emploi avec les entreprises et les territoires.

De façon plus précise, le SRDEII identifie un certain nombre d'axes de travail en totale cohérence avec la démarche de planification écologique et ses objectifs, notamment :

→ La nécessité de décarbonation des sites industriels via un ensemble de leviers tels que la baisse de la consommation de matières premières (dont l'eau) et d'énergie par un développement de l'écoconception, du recyclage, de l'économie

de la fonctionnalité (vente d'un service et non d'un bien), de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur fatale ;

- L'accompagnement des entreprises pour rendre notre industrie plus résiliente et souveraine ; l'enjeu des relocalisations et des circuits d'approvisionnement impacte directement et fortement les émissions de gaz à effet de serre ;
- Le défi de la sobriété foncière, invitant à de nouveaux modèles de développement, plus économes et mobilisant les potentiels de réhabilitation des friches et zones d'activités existantes ;
- La poursuite de l'innovation, gage de compétitivité mais également contributrice des transitions par l'amélioration des process ou le développement de filières vertueuses : hydrogène, alimentation durable, mobilité durable, etc. ;
- Le soutien à l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire, qui apportent une réponse à de nombreux enjeux de société et de territoires, et contribuent à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur la base de ce cadre stratégique, l'Etat, la Région et les différents acteurs organisent leur action pour contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de ces axes de travail. Les aides financières de l'ADEME et de la Région, la mobilisation des fonds européens, l'apport d'ingénierie notamment sont d'ores et déjà au service de ces enjeux.

### **La SRB**

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, c'est-à-dire l'ensemble des formes de vie sur terre et les relations qui existent entre elles et avec leur milieu. Elle est donc directement connectée à l'espèce

humaine, et la perte de la biodiversité à un impact direct sur la qualité de vie humaine.

Cette biodiversité est aujourd'hui menacée par différentes pressions : le changement d'usage des terres et l'urbanisation, la surexploitation des espèces, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes

En Bourgogne-Franche-Comté, on recense plus du tiers des espèces présentes sur le territoire métropolitain, et comme ailleurs, le déclin de la biodiversité dans notre région est avéré :

- Entre 2002 et 2018, - 35 % d'oiseaux dans les milieux agricoles,
- Depuis 1990, 74 espèces de plantes ont disparu,
- Entre 1940 et 2013, le linéaire de haies a diminué de 42 %,
- Entre 1960 et 1990, les milieux humides ont régressé de 50 %,
- Etc.

Mais la Bourgogne-Franche-Comté, forte de la richesse de ses nombreuses espèces dont certaines sont emblématiques, dotée d'une mosaïque de milieux propices à une telle diversité, et à l'intersection de trois grands bassins hydrographiques, a de grandes responsabilités et peut devenir un territoire exemplaire dans la préservation et la mise en valeur de la biodiversité.

Dans ce contexte, l'ensemble des parties prenantes, appuyé par les résultats d'une large concertation citoyenne, a élaboré en 2019 l'ambition régionale en matière de biodiversité, bâtie autour de 6 défis majeurs à relever sur la période 2020-2030 (cf. schéma ci-contre). Cette stratégie constitue aujourd'hui un cadre partagé et coordonné d'intervention de l'ensemble des acteurs au service de tous.

### Les défis de la Stratégie Régionale de la Biodiversité :



## 2. Un territoire riche de ses acteurs en mouvement

Selon un récent sondage Harris Interactive et Toluna, les Français expriment pleinement leurs inquiétudes face au changement climatique qui arrive en leur deuxième place de leurs préoccupations (43 %), après le pouvoir d'achat (56 %), mais devant l'insécurité et le système de santé. Plus de la moitié des Français (61 %) déclarent être bien informés sur le changement climatique et ses effets, et 9 Français sur 10 estiment qu'il faudra changer les modes de vie pour faire face aux effets du changement climatique.

L'enjeu de la transition écologique est donc largement partagé, et de nombreux acteurs en Bourgogne-Franche-Comté s'en sont emparés comme l'illustrent les quelques exemples suivants. Pour autant, les sondages d'intentions ne se retrouvent pas forcément en termes d'actions au niveau des populations et l'accompagnement est nécessaire.

### Les experts sont mobilisés

Le **Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique** (GRACC) est un groupe technique informel, qui réunit la Région, l'Ademe (co-animateurs principaux), la DREAL, la DRAAF, les 3 agences de l'eau, l'Office Français pour la Biodiversité et l'Agence Régionale de Santé. Son objectif premier était de partager à l'échelon régional les politiques en faveur de l'adaptation au changement climatique. Très vite, l'accompagnement des acteurs et des territoires vers une montée en compétence s'est imposé pour donner envie d'engager des actions concrètes. Les webinaires, visites terrains, publications et fiches retour d'expérience comptent parmi les outils les plus opérationnels du GRACC.

Le **Groupe Régional des Experts de la Biodiversité et de l'Environnement** (GREBE) constitue un « conseil scientifique climat » pour approfondir notre prévisibilité et connaissance sur les dérèglements climatiques et leurs effets locaux et mieux diffuser la connaissance vers les acteurs régionaux. Il a également pour objectif d'accompagner la Région en amont sur l'intégration de ces enjeux dans ses politiques et actions. Il s'est réuni la première fois en décembre 2023, sous la présidence de Bruno DAVID, (éminent chercheur et jusqu'en août 2023, président du Muséum National d'Histoire Naturelle).

### Les citoyens s'expriment

Face à l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité, les élus régionaux ont souhaité « l'organisation et l'animation d'un débat citoyen sur le changement climatique, ses effets, les solutions et expérimentations qu'il appelle et exige, en termes de politiques, actions et gestes concrets ». C'est dans ce contexte que la Région Bourgogne-Franche-Comté organise sa première **Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité**.

Cette Convention, qui implique directement un panel représentatif de 36 citoyen·nes tiré·es au sort, aura pour mission de proposer des pistes, leviers et solutions pour des modes de vie plus robustes répondant aux enjeux du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité : comment vivre, se nourrir, se déplacer, travailler, se loger, produire, consommer... en Bourgogne-Franche-Comté dans un avenir proche ?

Le panel se réunira cinq fois deux jours entre novembre 2023 et juin 2024 sous l'animation d'un cabinet spécialisé. Cet exercice collectif et démocratique permettra aux citoyens de s'exprimer et de porter

devant les élus régionaux des propositions pour tendre vers un mode de vie désirable.

### **Le monde économique s'est saisi de la question**

#### **Le Réseau de la Transition Ecologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)**

Dans la perspective de déployer un développement économique durable en Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME et la Région assurent depuis plusieurs années la coordination et l'animation de ce réseau. Cette dynamique a permis de construire une offre de services unifiée. Le RT2E est composé de l'ensemble des conseillers en Transition Ecologique de l'AER, des CCI et CMA, ainsi que de la BPI et le Générateur BFC.

L'offre RT2E compte actuellement 35 services, proposés de façon complémentaire et organisés comme un parcours d'accompagnement de l'entreprise dans sa trajectoire environnementale.

Le RT2E c'est : 30 conseillers, 16 000 entreprises sensibilisées, 2 600 entreprises accompagnées.

#### **La convention des entreprises pour le climat (CEC)**

La CEC est une initiative d'acteurs privés qui a pour ambition de rassembler des entreprises de la région pour leur faire vivre un parcours de transformation personnelle et organisationnelle en collectif pour aboutir à des feuilles de route d'accélération des stratégies bas carbone, à visée régénérative, réconciliant prospérité économique, écologique et sociale et ancrées sur le territoire.

La CEC nécessite l'engagement d'un binôme par entreprise composé d'un dirigeant et d'une personne de son équipe en soutien

(responsable de production, marketing, RSE, qualité...) pour suivre 6 sessions de groupes animées par des coachs / facilitateurs.

Fin 2023, le collectif CEC est composé de plus de 750 dirigeants en France (49 en Bourgogne-Franche-Comté).

### **Le monde agricole se projette**

La Chambre Régionale d'Agriculture a initié en 2023 une réflexion prospective sur les évolutions du modèle agricole : « Imaginer demain – agir maintenant ».

Ce document de travail explore plusieurs axes. Au-delà de sujets relatifs au cœur de métier des agriculteurs (la gestion administrative et financière, le recrutement, l'adaptation et l'innovation, les problématiques d'adaptation – transmission – formation, la dimension économique de l'activité), une part a directement trait aux enjeux de transition :

- Agroenvironnement : problématique de l'eau sous ses différents aspects, réduction des émissions et pratiques favorisant le stockage du CO2, préservation de la biodiversité, autonomie énergétique, usage des phytosanitaires, préservation des sols, couverts végétaux, etc. ;
- Collaboration entre les acteurs de la ruralité, sur des sujets d'énergie renouvelables, de lien avec les acteurs de la forêt, de restauration collective ;
- Dialogue avec la société : découverte des métiers de l'agriculture, lien entre producteurs et citoyens, agritourisme, etc.

### **Les milieux associatifs sont actifs de longue date**

L'engagement des associations naturalistes et environnementales est avéré en matière d'observation, de développement de la connaissance, de préservation des espaces et espèces, et plus largement d'amélioration du cadre de vie, de protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, de lutte contre les pollutions et les nuisances.

Le champ de l'éducation à l'environnement est également investi par les milieux associatifs, avec une cible particulière en direction de la jeunesse.

Enfin les associations d'usagers, notamment dans le domaine des transports (collectifs, vélo, ...) sont une source régulière de remontée d'informations et de propositions d'améliorations.

### **Les collectivités orientent leurs politiques**

#### **Les collectivités**

Les différents niveaux de collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences respectives, disposent de nombreux leviers et ont orienté leurs politiques publiques au regard des enjeux de transition.

Sans livrer ici un inventaire exhaustif, leur mobilisation s'organise à travers plusieurs postures :

- Un rôle stratégique ou de planification, souvent basé sur des documents de portée réglementaire, au premier rang desquels figurent les documents de planification et d'urbanisme (SCoT, PLUi), les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ou encore les Contrats Opérationnels de Mobilité en cours par exemple. A leur échelle, les Conseils Départementaux portent également des schémas stratégiques (mobilités, adaptation au

changement climatique, etc.) ou des feuilles de route plus opérationnelles (forêt, eau, économie circulaire, etc.) ;

- Des postures plus volontaristes à travers des démarches de type Petites Villes de Demain, Centralités rurales en région, TEPOs, Territoires à Energie Positive, la mise en œuvre de PAT, Projet Alimentaire Territorial, l'implication dans la gestion de sites protégés (Nature 2000, Réserve Naturelle Régionale, Espaces Naturels Sensibles, ...), les Chartes de PNR etc. ;
- La participation à des réseaux d'échanges d'expérience et de mobilisation collective, parmi lesquels le réseau des territoires en transition co-animé par l'ADEME, la DREAL et la Région ;
- Enfin et surtout, un rôle de mise en œuvre des politiques publiques dans l'ensemble des secteurs contributifs de la transition écologique, avec l'appui d'outils financiers mobilisables tels que les CRTE, les différents fonds de dotation et appels à projets nationaux ou le Fonds Vert pour l'Etat, les contrats Territoires en Action et les politiques sectorielles de la Région, les différents contrats et outils d'appui aux territoires des Départements, le programme Leader ou le FEDER pour les fonds européens, etc.

### **La société civile tout entière est concernée**

La société civile organisée est représentée par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), assemblée de l'institution régionale placée au côté du Conseil régional pour l'éclairer par ses avis.

Récemment renouvelé pour la période 2024-2029, l'Assemblée du CESER compte 110 membres, désignés par arrêté préfectoral,

représentant des organismes de la vie sociale, économique et environnementale régionale répartis en 4 collèges :

- Entreprises et activités professionnelles non salariées (1er collège, 35 conseillers),
- Organisations syndicales de salariés (2e collège, 35 conseillers),
- Organismes participant à la vie collective de la région (3e collège, 35 conseillers),
- Personnalités qualifiées (4e collège, 5 conseillers).

Le CESER appréhende les grandes questions relatives au développement de la région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet. Il s'est déjà largement et régulièrement questionné sur les sujets de transition, à travers des publications sur sa vision sur les facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté » (mai 2022), la réduction des déchets (décembre 2020), la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective (sept 2020), ainsi que de nombreux avis sur les dossiers régionaux (Plan Régional de Santé, Schéma régional de cohérence dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, Bilan d'étape du développement des pistes d'actions pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté, etc.).

## II. LES DÉFIS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PAR THÉMATIQUE

Dans cette partie, les enjeux régionaux sont abordés suivant les six entrées thématiques citées en introduction. Ainsi, pour chaque thème, sont présentés les éléments suivants :

- Le cadre de réflexion au sens de la démarche nationale de planification écologique,
- Le défi pour la région,
- Des chiffres clés pour la région,
- Le lien avec les autres thématiques,
- Quelques exemples d'actions déjà engagées, de portée générale, sans aucune intention d'exhaustivité tant l'ensemble des initiatives prises par les différents acteurs sur les territoires sont nombreuses et reflètent l'engagement de toutes les parties prenantes,
- L'exploitation, sous forme de restitution cartographique, des questionnaires renvoyés par les collectivités.



# MIEUX SE DEPLACER

## Le cadre de réflexion

Mieux se déplacer, c'est améliorer la mobilité de chacun grâce à une offre de transport plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire, et faire évoluer les comportements vers des usages plus vertueux pour l'environnement, notre santé et notre pouvoir d'achat. Le transport représente en effet 15 % du budget des ménages.

Nos déplacements, qu'ils soient sur des courtes ou longues distances, quotidiens ou exceptionnels, ont un coût environnemental élevé. Le transport est aujourd'hui le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre (GES) avec 31 % des émissions nationales. La voiture représente une part considérable de cet impact.

La trajectoire nationale de décarbonation attribuée aux transports totalise 34 % de réduction de GES entre 2019 et 2030. Cela montre combien l'effort est important.

En Bourgogne-Franche-Comté, les mobilités constituent le premier poste d'émission de gaz à effets de serre de la région. Il représente, hors transit pris en compte au niveau national, presque 30 % de l'effort à produire en termes de réduction d'émission de GES entre 2019 et 2030, dont 13 % pour le transport de voyageurs.

Face à cette situation, de nombreuses stratégies sont mises en œuvre au niveau régional et local contribuant à la hausse de la

pratique du vélo et du co-voiturage, à la régénération du réseau ferré, au développement de transports en commun et d'interconnexions ainsi qu'à l'augmentation des bornes de recharges électriques. La flotte de véhicules électriques et hydrogènes est également en hausse.

Cependant, l'accélération des efforts de réduction des GES sera nécessaire au regard des objectifs à atteindre d'ici 2030.

Les leviers d'actions nationaux identifiés s'agissant du transport des voyageurs portent sur deux types de levier : la décarbonation des modes de transport (véhicules électriques, efficacité énergétique et carburants décarbonés) et la réduction de l'usage de la voiture (sobriété dans les déplacements, report modal vers les transports en commun et les modes actifs, le co-voiturage).

A ce titre, ils concernent :

- L'Etat et les collectivités notamment pour le choix de la flotte de véhicules décarbonés dans leurs services, le déploiement de plans de mobilité durable, d'incitations à l'autopartage, au co-voiturage, la réalisation d'infrastructures cyclables, un développement urbain réduisant les temps de déplacement ;
- Les acteurs privés notamment pour le déploiement d'outils réduisant les déplacements professionnels ou facilitant le report modal, la localisation de leurs sites proches des transports ;
- Les citoyens pour le changement de comportement dans les modes de déplacement, la pratique des modes actifs (vélo, marche).

A noter que la thématique du transport de marchandises est traitée dans la section « mieux produire ».

## C'EST QUOI LE DEFI POUR MA REGION ?

La thématique des mobilités représente un secteur majeur en Bourgogne-Franche-Comté dans l'objectif de transition écologique.

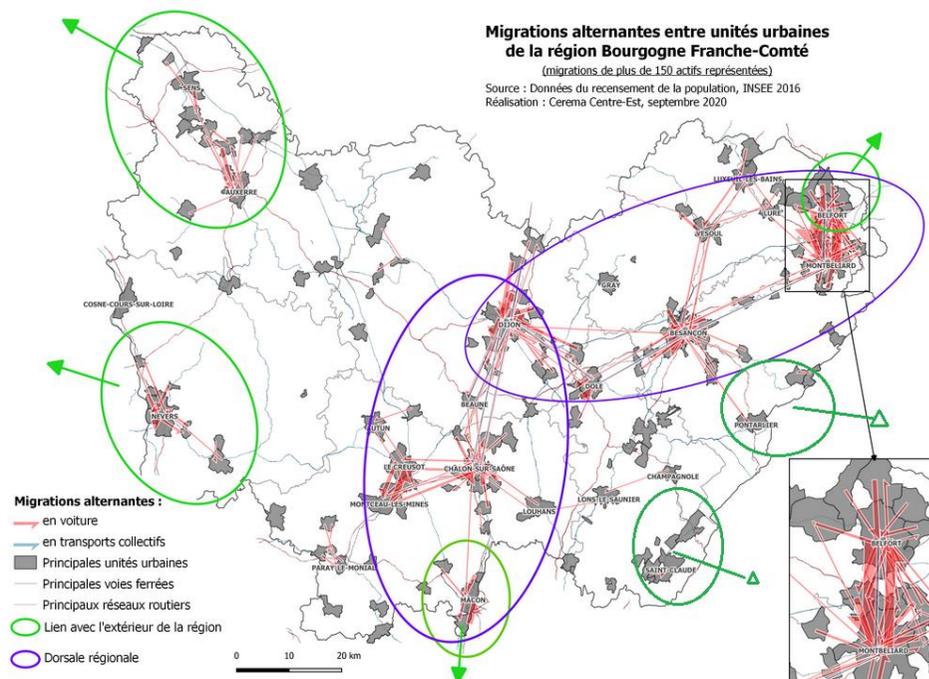
La voiture prend notamment une place prépondérante dans les déplacements : 80 % des actifs utilisent la voiture dans leur déplacement domicile-travail (63 % au niveau national) avec une augmentation de la part modale de la voiture dans les déplacements (+2,5 % de part modale entre 2010 et 2020), au détriment des transports en commun (-0,1 %) (INSEE, RP 2012-2022).

La région Bourgogne-Franche-Comté, positionnée sur l'axe Paris Lyon, de la Suisse et proche de l'Allemagne et de l'Italie, occupe une position géographique stratégique en Europe de l'Ouest, étant traversée par les grands axes de communication de cette partie du continent. Aux côtés de ces grands axes routiers, ferroviaires et fluviaux qui sillonnent la Bourgogne-Franche-Comté, cohabitent des territoires peu reliés aux grandes infrastructures et qui connaissent de fortes contraintes d'accessibilité.

La région est notamment sous influence des bassins de vie et d'emplois externes (déplacements entre grandes agglomérations de la région, Suisse, région Ile-de-France, région Auvergne-Rhône-Alpes) provoquant un allongement des distances de déplacement.

## 1. Le constat régional : prédominance de la voiture

### Une organisation des mobilités contrastée



D'un côté, on trouve des territoires directement connectés voir tournés vers les territoires voisins et ayant bénéficié des principales infrastructures transrégionales desservant les grandes agglomérations et générant un très fort taux de navetteurs<sup>1</sup> :

- Les parties Centre et Est structurées selon une dorsale Mâcon – Dijon – Besançon - Belfort dont les extrémités sont

<sup>1</sup> Les navetteurs sont les actifs ayant un emploi qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence.

sous l'influence des agglomérations voisines, Lyon et Mulhouse ;

- Une partie Est (Pontarlier, Morteau, Belfort – Montbéliard) de plus en plus tournée vers la Suisse ;
- La partie Ouest, peu en relation avec le reste de la région et davantage tournée vers les régions voisines et notamment la région francilienne et le Centre Val de Loire.

D'un autre, on rencontre les territoires peu denses cumulant les difficultés pour accéder aux services de la vie quotidienne.

L'usage de l'automobile individuelle est le mode de transport privilégié pour les déplacements quotidiens des actifs et des étudiants (représentant entre 25 et 30 % des déplacements). Elle est également fortement plébiscitée pour les autres déplacements liés aux loisirs, achats, affaires personnelles. Cet usage de la voiture est renforcé dans les communes rurales où 86 % des actifs l'utilisent pour aller au travail contre 62 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants (INSEE, RP 2016). A noter enfin que l'usage de la voiture reste majoritairement individuel (taux d'occupation moyen de 1,62 passager par véhicule (INSEE, Enquête ménage déplacement 2018-2019).

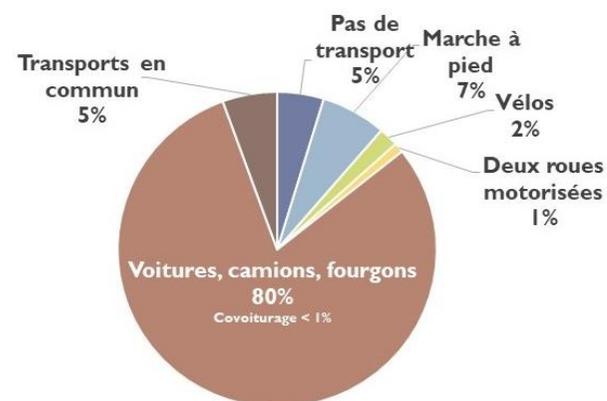
Dans les secteurs urbains denses propices au développement de transports, les transports en commun conservent une place intéressante notamment avec l'usage du train qui reste compétitif en termes de temps de parcours pour rejoindre les centres urbains et sur longue distance. Les transports en commun sont quant à eux utilisés surtout pour les déplacements de courte distance en agglomération, où les réseaux de bus et tramway sont denses. Mais en dehors des transports scolaires, les transports publics ne répondent cependant qu'à une part minoritaire de la demande de mobilité, qui porte essentiellement sur l'accès aux villes moyennes les plus proches. Ainsi après une augmentation continue de l'usage

des transports en commun depuis 2015, on constate une diminution de leur part modale dans les déplacements domicile travail (en BFC – 0,28 % entre 2015 et 2020).

Les mobilités actives restent limitées aux déplacements les plus courts qui représentent tout de même une part non négligeable des déplacements domicile travail (7 % de marcheurs et 2 % de cyclistes en BFC). L'usage du vélo est le seul mode de déplacement décarboné (hors voitures électriques) en croissance dans la région BFC.

### ***Un impact fort des trajets domicile – travail***

Cinq pôles urbains concentrent 56 % des emplois, et près de 65 % des actifs du territoire travaillent dans une commune différente de celle où ils résident, ce qui soulève un enjeu de migrations pendulaires, notamment au niveau des zones périurbaines et rurales, où le pourcentage de navetteurs quotidiens augmente (+3,7 % entre 2006 et 2016) pour atteindre respectivement 73,8 % et 69,4 % (contre une moyenne nationale à 64 %).



Source INSEERP 2016

A retenir :

- Seulement 5 % des trajets pendulaires sont effectués en transports en commun ;
- Un actif passe en moyenne 42 minutes par jour dans sa voiture pour se rendre au travail, pour une distance de 27 km.

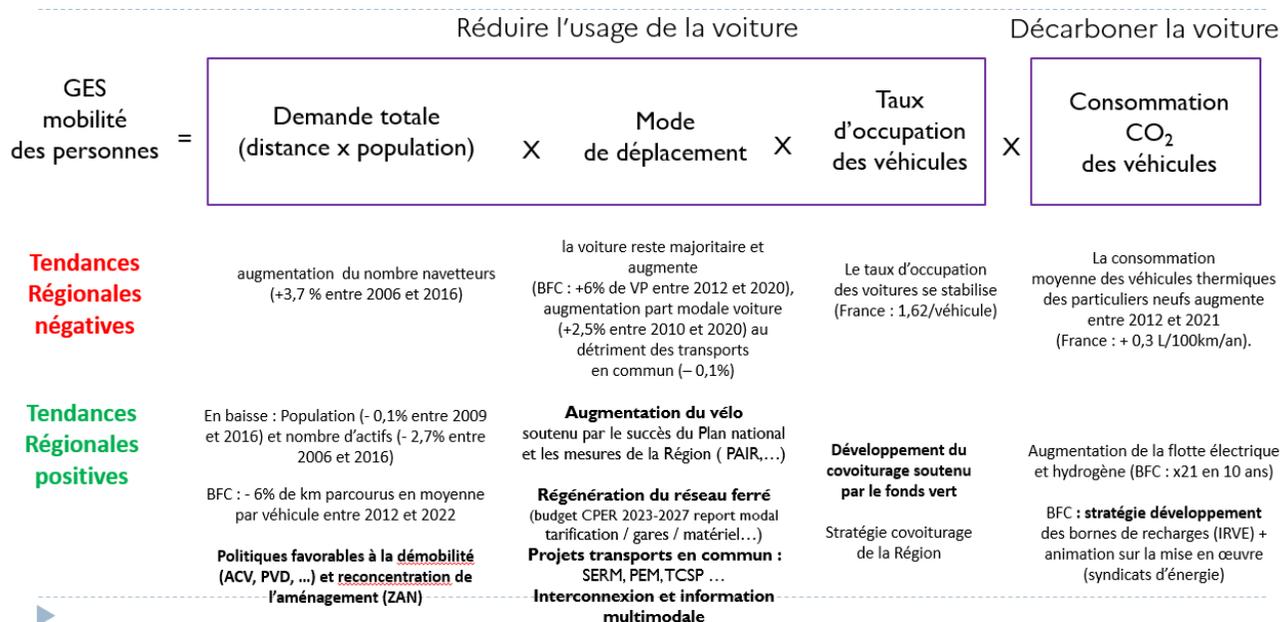
Cette particularité fait de la question des nouvelles mobilités un défi spécifique pour le territoire, pour décarboner la mobilité quand la plupart des actifs habitent en dehors des zones d'activité, mais également pour développer une mobilité moins dépendante de la voiture et du pétrole.

La réduction de GES dépend de quatre paramètres plus ou moins favorables dans le contexte régional :

- Maîtrise voire diminution de la demande de déplacements (distances et fréquence de déplacement) ;
- Changement dans les modes de déplacement (report modal) ;
- Meilleure utilisation des véhicules (taux d'occupation) ;
- Diminution des émissions de CO2 des véhicules (efficacité énergétique des véhicules et mode d'énergie).

Dans ce contexte en matière de décarbonation de la mobilité, plusieurs enjeux propres au territoire sont soulevés.

## La réduction des émissions de GES dépend de 4 paramètres techniques



## **2. Les enjeux de réduction de l'usage de la voiture et de décarbonation de la mobilité**

### ***L'enjeu de réduction des besoins de déplacement***

Il existe en premier lieu un enjeu de sobriété, c'est-à-dire une diminution globale des besoins en déplacements (distance et fréquence). Cela renvoie à nos modèles de développement et d'urbanisation, qui sont évoqués dans le SRADDET car l'aménagement et l'urbanisation déterminent les besoins de mobilité. Ils doivent évoluer pour enrayer la déprise de nombreuses villes petites et moyennes, constituant un maillage fondamental dans la région, et maintenir dans ces centralités un potentiel de services (alimentation, santé, services publics, etc.) et d'emplois de proximité qui sont de nature à réduire les trajets quotidiens.

Il est également nécessaire de limiter l'étalement urbain et la péri urbanisation excessive des plus grandes agglomérations, ce qui rejoint l'objectif de sobriété foncière.

Cette logique est une logique puissante mais de long terme qui devrait s'appuyer sur une montée en puissance des politiques de revitalisation (Petites Villes de Demain, Centres-bourgs, Centralité-rurale...) et des documents de planification intégrateurs (PLUiHM, PCAET...).

Le développement du télétravail ou des téléservices accéléré depuis la crise Covid, ainsi que de nouvelles pratiques professionnelles telles que la visioconférence pour les réunions à distance, sont également des vecteurs a priori favorables, sous réserves d'infrastructures numériques performantes et sobre énergétiquement, voire de tiers lieux favorisant ces nouveaux modes de fonctionnement.

La place du télétravail reste cependant questionnée, et les premières évaluations en termes de mobilités tendent plutôt à relativiser l'importance de ces impacts globaux. En effet, tous les emplois ne sont pas télétravaillables, le télétravail se pratique en général à temps partiel (1 ou 2 jours par semaine) et par ailleurs tous les déplacements domicile-travail ne se font pas en voiture. En outre, un certain nombre d'effets dits « rebond », analysés notamment par une récente étude de l'ADEME, apparaissent susceptibles de réduire les bénéfices environnementaux du télétravail, tels que la compensation des déplacements vers le travail par de nouveaux déplacements, ou le risque de voir les télétravailleurs choisir une localisation résidentielle plus éloignée de leur lieu de travail habituel. Ces modifications de pratiques sont également source de discrimination d'une part de la population à qui il convient d'apporter une aide particulière (mobilité solidaire).

### ***L'enjeu de report modal vers d'autres modes de transport et de densification de l'usage de la voiture***

Mais un enjeu crucial et complexe en Bourgogne-Franche-Comté compte tenu des caractéristiques de la région (densité faible, multipolarisation) semble bien se concentrer sur une évolution vers une mobilité moins dépendante de la voiture individuelle.

Il s'agit donc de mobiliser les différents leviers permettant un report modal maximal, dans un contexte où la région Bourgogne-Franche-Comté présente un des taux d'utilisation des transports en commun dans les déplacements domicile travail les plus faibles (5,5 %) de France métropolitaines et connaît comme partout en France une diminution de part modales (moins 0,28 % entre 2015 et 2020) (INSEE, RP).

⇒ Vers le transport ferroviaire et le transport routier par car, principalement en ce qui concerne les liaisons moyennes distances et interurbaines entre les principaux centres. Les questions d'offres, de tarification, de fiabilité et régularité (Contrat opérationnel de mobilité, projets de Services Express Régionaux Métropolitains) sont des conditions de réussite. En 2022, 600 trains TER et 115 autocars TER quotidiens assurent le transport de 62 500 voyageurs par jour en semaine (80 000 voyageurs le vendredi).

En 2023, 92 lignes régulières Mobigo sont empruntées par plus de 5 500 voyageurs quotidiens.

⇒ Vers le transport en commun en zones urbaines ou périurbaines, où les questions de cadencement et de desserte conditionnent fortement la compétitivité de ce mode de déplacement, qui reste sous tendu par une contribution massive des pouvoirs publics au modèle économique du système. En effet, l'état de l'infrastructure ferroviaire et notamment sur les lignes dites de desserte fine du territoire (Epinal – Lure, Paray - Gilly, ligne des hirondelles...) renvoient à des investissements massifs à conduire dans les prochaines années et impliquent de disposer d'une vision stratégique à long terme questionnant éventuellement la part du ferroviaire.

⇒ Vers les modes doux vélo et la marche, qui renvoient largement à une évolution des pratiques individuelles. En 2021, la marche est pratiquée par 36 % des usagers pour les distances inférieures à 2 km, le vélo est utilisé à 5 % des trajets domicile travail, principalement pour les courtes distances également.

1 habitant sur 2 est à moins de 15 minutes d'une Gare : Les modes actifs représentent un potentiel de développement très important dans la région avec une partie significative des déplacements de proximité pouvant être concernés (95 % des

écoliers et 61 % des collégiens ont accès à leur lieu de scolarité en moins de 15 minutes à vélo, 53 % des citoyens ont accès à moins de 15 minutes à vélo d'une gare et 71 % à un arrêt de bus Mobigo) (Source : étude de l'accessibilité de la région BFC en vélo – DREAL 2023).

Au-delà de ces modes de déplacements bénéficiant de politiques nationales soutenues, une marge de progrès significative existe en matière de covoiturage par la configuration géographique de la région (densité faible générant des flux inférieurs au seuil d'organisation de transport en commun) et sa population (forte précarité, population vieillissante, PMR, ...). Si cette pratique a connu un réel essor, notamment auprès des populations les plus jeunes sur les longues distances via des outils désormais démocratisés, elle reste très peu utilisée sur les trajets du quotidien. En France, 70 % des conducteurs sont des autosolistes.

### ***L'enjeu de décarbonation de la mobilité***

Il convient ensuite de favoriser l'émergence de véhicules décarbonés, qu'ils s'agissent des véhicules légers comme d'autres types de moyens de transport.

Dans un contexte où la consommation d'énergie des véhicules individuels est à la hausse (+ 0,3 L/100km/an entre 2012 et 2021), l'orientation centrale portée au niveau européen et déclinée au niveau national est l'avènement de véhicules à faibles émissions, avec la fin du moteur thermique et la généralisation de la voiture électrique.

Cette transition, qui conjugue des enjeux technologiques, de filière de production, d'infrastructures, de modèle économique et fiscal et de comportements individuels, est d'ores et déjà enclenchée (en BFC

augmentation par 21 de la flotte électrique en 10 ans). Elle reste à massifier, partant d'une situation 2023 où seulement 1 % des kilomètres parcourus en véhicules individuels en France est électrique. L'exemplarité des flottes détenues par l'Etat, les collectivités, les entreprises et les loueurs sera à mobiliser. L'enjeu de l'électrification de la flotte est triple :

- ⇒ Nécessité de construire un réseau de bornes de recharge (IRVE) adaptés aux usages (bornes de recharge rapide sur les lieux de transit), articulés avec les enjeux de transports de marchandises nécessitant des infrastructures de recharge conséquentes (cf. levier « mieux produire ») ;
- ⇒ Rendre accessible une offre de transport complète dans un contexte où les ménages de la région sont les plus touchés par la précarité énergétique liée aux déplacements (source : ONPE, 2018). Les politiques fiscales d'incitation relèvent de politiques nationales ;
- ⇒ Tenir compte de l'empreinte carbone d'une voiture électrique sur toute sa durée de vie interroge le parc de véhicule, notamment celui qui roule le moins, et le mode de partage.

En ce qui concerne les autres véhicules, notamment liés au transport en commun trains – bus -cars, d'autres solutions technologiques sont également envisageables pour renouveler une flotte majoritairement diesel, à l'image des carburants liquides bas carbone, du bioGNV ou de l'hydrogène, selon la nature des usages et les distances parcourues.

La technologie hydrogène est un vecteur qui permettrait de décarboner la mobilité, que ce soit à travers les écosystèmes territoriaux et leurs flottes captives ou bien par une réflexion approfondie sur le fret.

### ***L'enjeu de continuité écologique.***

Les infrastructures participent à la fragmentation des habitats et ont également un effet barrière pour la faune lorsqu'elles sont clôturées ou que la densité du trafic est élevée. Cet effet constitue probablement l'impact écologique négatif le plus important puisque la capacité de dispersion des individus est un des principaux facteurs de survie des espèces.

Les infrastructures de transport sont à l'origine de nombreuses collisions entre la faune et les véhicules (voitures, trains...). Ces collisions impactent directement les espèces et peuvent entraîner des répercussions sur la qualité des réseaux de transport et sur la sécurité des usagers. En outre, les transports sont source de pollution (gaz d'échappement, particules, hydrocarbures...) qui ont un impact direct sur les milieux naturels.

### ***La nécessaire mobilité solidaire et inclusive***

Dans les territoires peu denses, ruraux ou périurbains, les distances parcourues pour accéder aux services, à l'emploi, aux soins, aux proches... sont relativement longues et la modestie des flux permet difficilement la mise en œuvre de services de transport collectif efficaces à un coût supportable. Des solutions de déplacement sont pourtant indispensables pour nombre d'habitants, que ce soit pour des raisons de précarité financière et énergétique, d'impossibilité à conduire, d'isolement social, d'illectronisme... La LOM a ouvert la compétence « Mobilité solidaire » aux AOM ouvrant ainsi la collaboration aux Conseils départementaux, au réseau de solidarités locale. Une offre de transport à la demande existe dans certains territoires (49 TAD organisés par la Région) participant au maillage en offre de transport en zone peu dense.

Globalement, l'objectif est de construire une offre de mobilité multimodale complémentaire, accessible et lisible pour les usagers ce qui nécessite de dépasser les traditionnelles politiques de transport « en silo » :

- ⇒ Développer des **systèmes d'information multimodale** et de billettiques interconnectés constitue à cet égard un élément déclencheur et à ce titre l'outil régional Mobigo est un atout ;
- ⇒ Renforcer encore la **mise en cohérence des stratégies** que ce soit à l'échelle régionale et au niveau local (Plans de mobilité des collectivités). A ces titres le rôle des instances de gouvernance nouvellement créées par la LOM (Comité des partenaires régionaux et à l'échelle des AOM locales) doit être conforté et renforcé ;
- ⇒ Développer des lieux d'intermodalité (Pôle d'Echanges multimodaux) dans les centralités comme dans les bourgs ruraux.

### ***Favoriser et encourager les changements de comportements***

Le dernier enjeu, transversal, représente une condition sine qua non de l'atteinte de l'objectif : l'offre d'infrastructures et de services n'étant pas la solution en soi, il s'agit d'accélérer les changements de comportement de tous les acteurs par des modes d'actions dont les modalités doivent être discutées suivant un rapport efficacité/acceptabilité sociale.

- ⇒ Choisir la voiture électrique : c'est un enjeu majeur sur la thématique, avec un besoin au niveau national de passer de 1 % de véhicules roulant aujourd'hui à 15 % en 2030. Outre les leviers nationaux sur les aides à la conversion ou les bonus / malus qui peuvent être mis en place, le niveau régional à le pouvoir d'agir sur le déploiement des bornes de recharge sur tout le territoire.

- ⇒ Favoriser l'utilisation des transports en commun : cela passe par des choix d'investissements Etat – Région sur les infrastructures accompagnées, notamment dans le cadre des CPER – volet Mobilités.
- ⇒ L'accompagnement et l'organisation à l'échelle des territoires restent des leviers forts pour offrir des services qui sont en adéquation avec les besoins.
- ⇒ Faciliter le passage au vélo : le défi est de rendre l'usage du vélo crédible et attractif et cela passe notamment par les 2 axes fondamentaux que sont le déploiement de pistes cyclables continues et apaisées et la mise en place d'aires de stationnement sécurisées.
- ⇒ Inciter au covoiturage : en France, 70 % des automobilistes sont des autosolistes et un enjeu fort porte sur un meilleur remplissage des voitures, notamment sur les trajets du quotidien. Les mesures d'incitation sont une réponse mais l'échelon régional a un rôle à jouer dans la mise en place d'outils simples et efficaces pour faciliter les mises en relation.

### **Quelques chiffres clefs en Bourgogne-Franche-Comté**

- La voiture est utilisée dans 80 % des déplacements des habitants de la région (sources : INSEE) avec une distinction forte entre les communes rurales où 86 % des actifs l'utilisent pour aller au travail contre 62 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants
- Seulement 5 % des trajets pendulaires sont effectués en transports en commun

- En 2022, 600 trains TER et 115 autocars TER quotidiens assurent le transport de 62 500 voyageurs par jour en semaine (80 000 voyageurs le vendredi)
- 95 % des écoliers et 61 % des collégiens ont accès à leur lieu de scolarité en moins de 15 minutes à vélo, 53 % des citoyens ont accès à moins de 15 minutes à vélo d'une gare et 71 % à un arrêt de bus Mobigo

### Le lien avec les autres thématiques

L'approche de la planification écologique est globale et transversale, et la segmentation en 6 thématiques reste une modalité de présentation qui ne doit pas occulter les interactions entre les différentes problématiques.

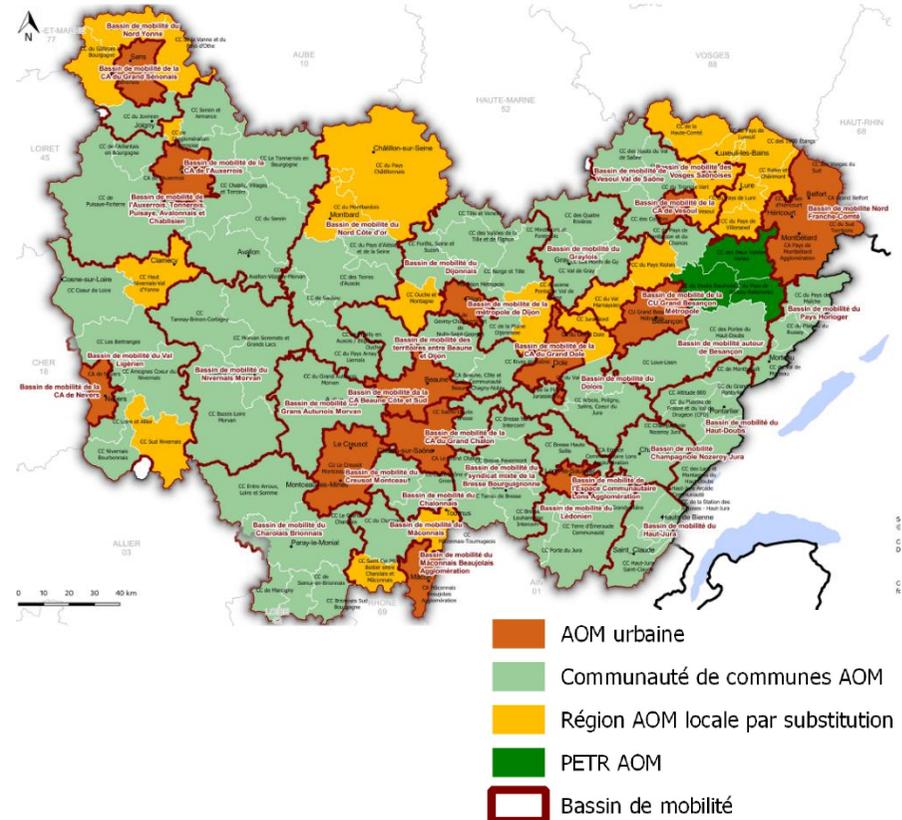
Le thème « mieux se déplacer » en Bourgogne-Franche-Comté est notamment en lien avec les thématiques suivantes :

- « Mieux se loger », dont l'enjeu réside dans la planification d'un aménagement du territoire réduisant les déplacements entre le domicile et les lieux d'emplois, de services et d'éducation ;
- « Mieux produire », au regard de l'enjeu d'efficacité énergétique et de développement de transports utilisant des carburants non fossiles et la décarbonation de l'industrie automobile ;
- « Mieux préserver » afin d'éviter la fragmentation des continuités écologiques dans la réalisation des infrastructures de transport ainsi que la préservation des ressources naturelles (enjeu biomasse pour les carburants non fossiles).

### DEJA TOUS CONCERNES EN BFC

De nombreuses initiatives de portée régionale sont à l'œuvre sur les différents sujets relatifs aux enjeux de mobilité mis en évidence, dont quelques-unes citées ci-après à titre d'illustration.

Une prise de compétence massive des autorités organisatrices de mobilité (AOM). 75 % des EPCI ont souhaité prendre la compétence mobilité et dont la réalisation de contrats de mobilités ambitieux permettra de décliner une réponse adaptée à chaque territoire.



## 1. Sur la décarbonation de la mobilité

L'action régionale porte sur 2 entrées complémentaires destinées à accompagner la transition vers les véhicules légers à faible émission.

Sur l'infrastructure nécessaire, deux schémas directeurs régionaux sont réalisés et qu'il convient de challenger et dont il s'agira d'assurer la cohérence en lien avec le développement des IRVE pour le transport de marchandises (cf. levier « mieux produire ») :

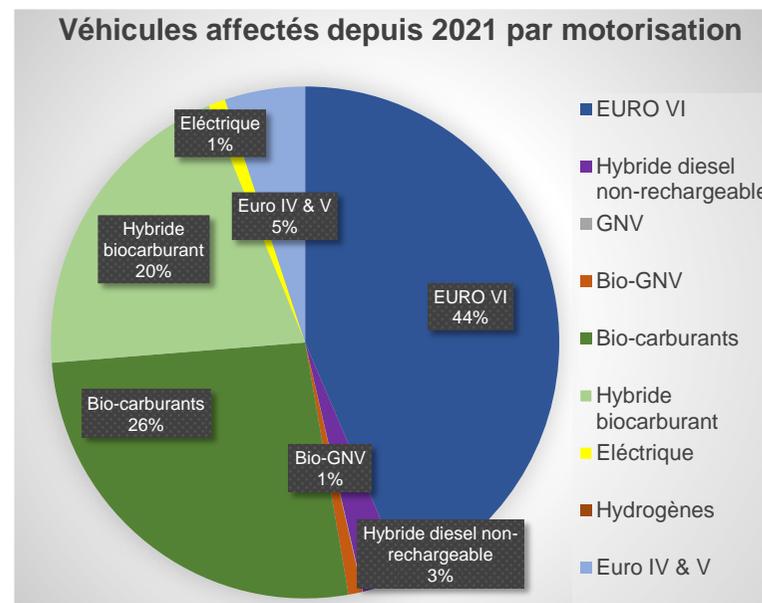
- Le schéma de cohérence dans le déploiement des bornes de recharge électriques, élaboré en lien avec les syndicats d'énergie départementaux ;
- Le schéma directeur des stations d'avitaillement en GNV et bioGNV à l'horizon 2030, qui sera progressivement mis en œuvre.

Sur la filière automobile, particulièrement importante en Bourgogne-Franche-Comté, la révolution structurelle attendue est accompagnée conjointement par l'Etat et la Région, en lien avec les territoires et entreprises (y compris les sous-traitants) pour établir une feuille de route 2022-2024. L'objectif est d'accompagner les entreprises vers les marchés d'avenir et dans les évolutions de compétences.

L'objectif de décarbonation des autocars est introduit chaque année lors du renouvellement d'une partie des contrats passés avec les transporteurs. La Région a introduit dans les appels d'offres dès 2021 la possibilité pour les candidats de proposer des énergies alternatives puis l'a rendu obligatoire à partir de 2022 (cf. figure ci-contre).

Au-delà du seul sujet des véhicules, la région s'est positionnée très tôt en faveur de l'ensemble de la filière hydrogène, solution d'avenir en matière de transition énergétique et opportunité économique. Ainsi, une feuille de route 2020-2030 mobilise à la fois un soutien à

la recherche, l'accompagnement des entreprises, l'appui aux écosystèmes et expérimentations territoriaux, le développement des compétences et l'exemplarité à travers l'acquisition de rames de TER.



*Répartition des 2 524 véhicules routiers renouvelés depuis 2021 par type de motorisation*

## 2. Sur la moindre dépendance à la voiture

### **Une compétence en termes d'offre de transport :**

La région est maillée par un réseau ferroviaire et de bus y compris longue distance et ainsi la Région et l'Etat s'attachent au titre de leurs compétences à constituer une offre ferroviaire (Trains Express Régionaux, TET, TGV) à haut niveau de service. Pour ce faire, ils

jouent sur l'ensemble des leviers que sont l'entretien et l'amélioration des infrastructures et des gares, la modernisation continue du parc de matériel roulant ferroviaire permettant une moindre émission de GES mais aussi davantage de confort, de fiabilité et d'accessibilité pour les voyageurs, la qualité de la desserte, et une tarification attractive et différenciée.

### ***Un accompagnement financier des territoires :***

Le plan vélo et marche 2023-2027 de l'Etat ambitionne de développer la culture vélo pour en faire une alternative aux autres transports. Il comprend des axes formation, soutien de la filière et développement des infrastructures. Il prolonge et amplifie les actions déjà menées en région BFC à travers le plan vélo régional, notamment sur le développement des itinéraires cyclables.

Les outils contractuels de la Région avec les territoires permettent également des soutiens à la réalisation des projets (TEA, Leader...).

Le fonds vert est également mobilisé pour accompagner les projets vertueux des territoires en ce qui concerne le Covoiturage, le financement de l'ingénierie et de la communication, la ZFE-m.

### ***Une vision stratégique aussi déclinée par thématique :***

Le SRADDET en ce qui concerne les mobilités et la prise en compte du zéro artificialisation nette (ZAN) fait des avancées sur l'évitement de l'étalement urbain et la reconstruction de la ville sur la ville.

Concernant les continuités écologiques, certaines collectivités autorité organisatrice de transports ont inventorié et hiérarchisé les points noirs de déplacements des espèces avec les infrastructures de transport. La connaissance et la collecte des zones de mortalité

de la faune est en effet une tâche prioritaire. Cette connaissance permet de définir ensuite les aménagements nécessaires pour favoriser le déplacement des espèces concernées.

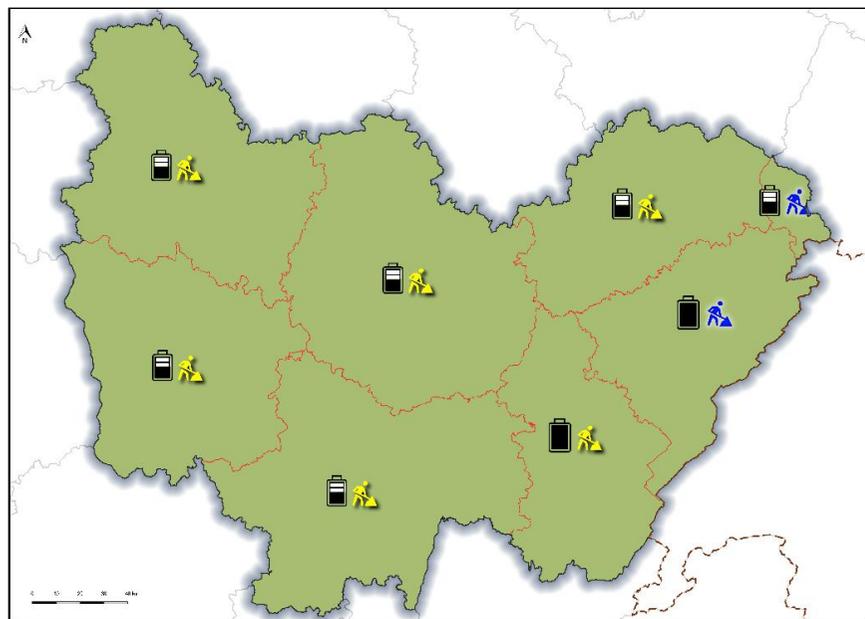
Un schéma régional des aires de covoiturage a été réalisé, conduisant à l'identification de 200 aires d'intérêt régional sur l'ensemble du territoire. Une application dédiée Mobigo a été créée pour accroître cette pratique.

### ***De façon transversale, la continuité d'une offre multimodale de transports fait l'objet de plusieurs démarches :***

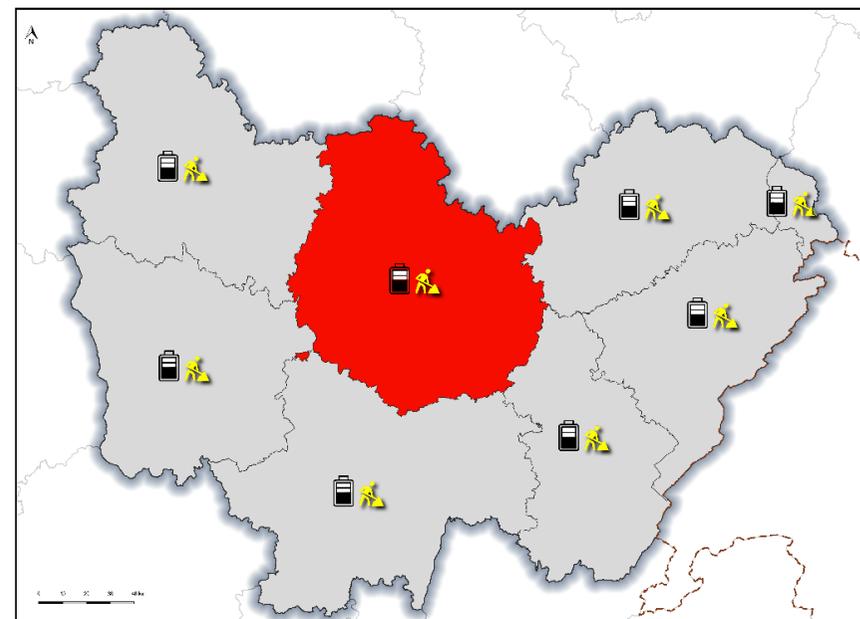
- Le système d'information multimodale « Mobigo » (composé d'une plateforme numérique, une application mobile et d'une centrale d'appel) doit permettre à l'utilisateur d'appréhender l'ensemble de sa chaîne de déplacement en « porte à porte » grâce au regroupement des informations de transports publics, actifs et alternatifs existant sur le territoire et l'acquisition des titres de transport ;
- Le développement des nœuds d'intermodalité et des pôles d'échange multimodaux : parkings de covoiturage, points d'arrêts de cars régionaux, gares et haltes ferroviaires au nombre de 200 en Bourgogne-Franche-Comté (1 gare nationale, 25 gares régionales, 41 gares de proximité et 138 gares d'intérêt local), abris vélo... ;
- La mise en œuvre avec les territoires de la loi d'orientation des mobilités (LOM) dans l'optique de suppression des « zones blanches » de la mobilité (en veillant à proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle), de réponse aux enjeux de déplacements domicile-travail et aux besoins des publics plus fragiles.

## Passer aux véhicules décarbonés

Maille intercommunale



Maille communale

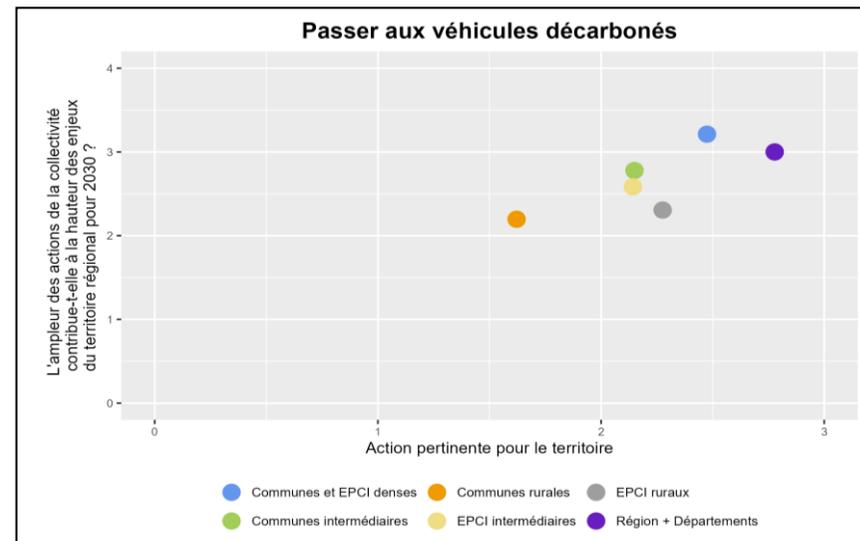


Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
 ©IGN BD Cartho 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

La pertinence du développement du parc de véhicules électriques et d'infrastructures associées est important pour les EPCI de la région. L'avancement des actions est jugé plus avancé dans le Doubs et le Territoire de Belfort. C'est dans ce premier département et dans le Jura que le consensus est le plus élevé. Les communes, et notamment les plus rurales, se sentent en revanche peu concernées. L'éloignement à l'emploi et aux équipements est un frein important. L'absence de parc communal est pointée par les plus petites d'entre elles. C'est en Côte-d'Or que la pertinence est jugée la plus faible, malgré l'attractivité potentielle de la métropole dijonnaise.

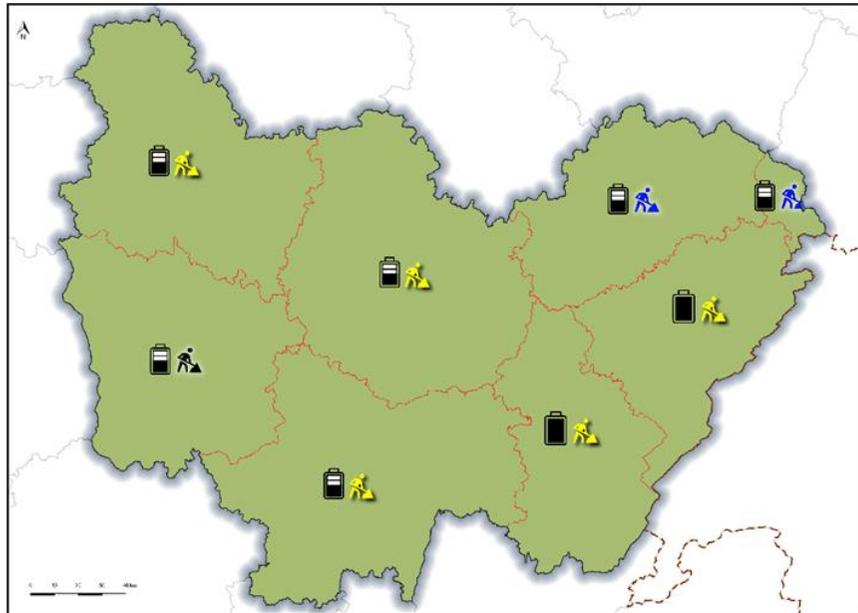
Dans l'ensemble, l'investissement de la collectivité à la hauteur de l'enjeu est surtout important pour les grandes collectivités : communes et EPCI denses, Région et Départements. Ces derniers jouent un rôle moteur dans le déploiement des infrastructures. En milieu rural, la recharge des véhicules se fait surtout à domicile.

Passer aux véhicules décarbonés

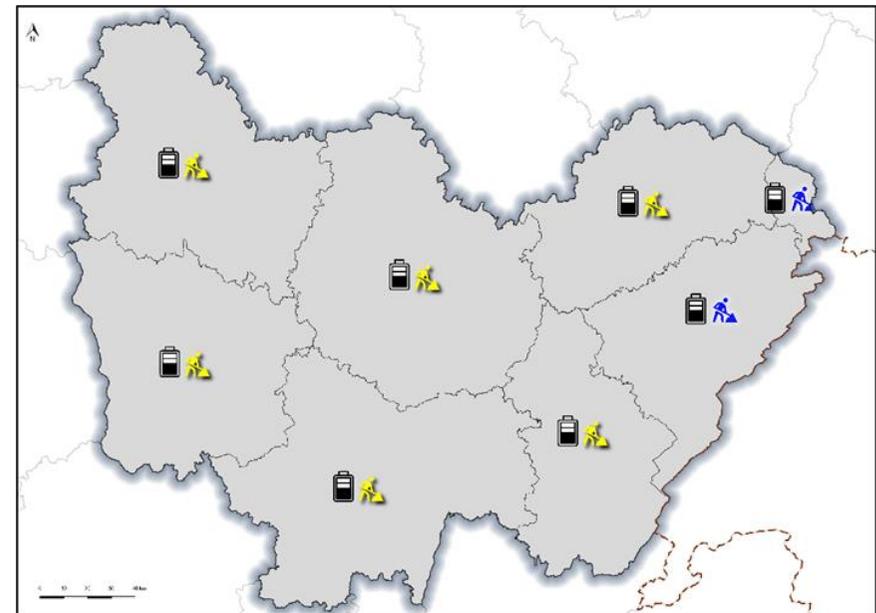


## Changer les pratiques de déplacements

Maille intercommunale



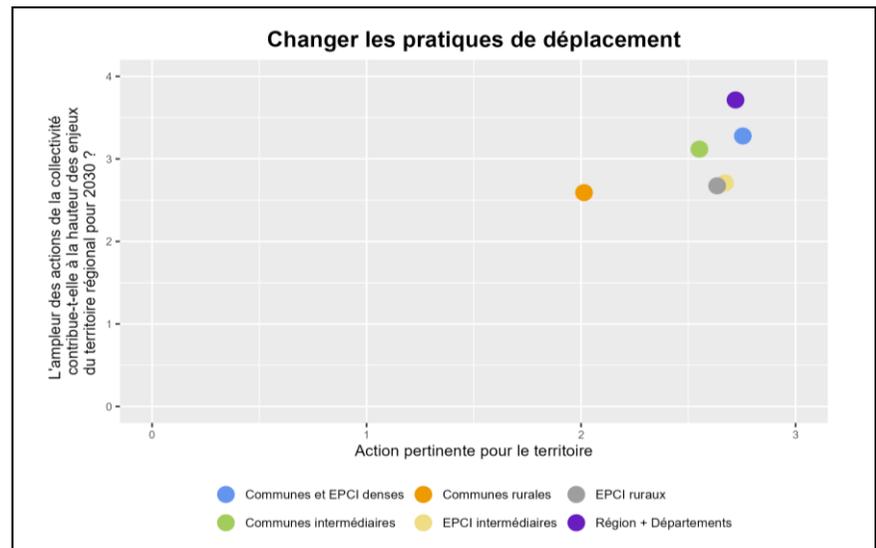
Maille communale



Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
 ©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Faire évoluer les pratiques de déplacement alternatives à la voiture est très pertinent pour les EPCI de la région. Dans le cadre des PCAET ou des PDM, il s'agit d'un sujet qu'elles ont l'occasion d'aborder. Le consensus est plus fort pour les EPCI du Doubs et du Jura tandis que les actions plus avancées dans le nord-est de la région. Au niveau communal, les communes rurales sont en retrait au regard de la difficulté de trouver une alternative à la voiture. L'absence parfois d'offre de transport en commun, la possibilité de se déplacer, sans création d'infrastructure spécifique à un coût élevé, sont autant de freins relevés par ces dernières. Région, Départements et territoires denses ont une vision plus positive sur la pertinence et la contribution de leur action dans l'atteinte des enjeux régionaux. La nécessité d'une taille critique d'usagers pourrait expliquer certains freins.

Changer les pratiques de déplacement



## 02

# MIEUX SE LOGER

### Le cadre de réflexion

Le secteur du bâtiment a été identifié dans la démarche nationale de planification écologique comme étant le plus ambitieux en termes de trajectoire. Au-delà des améliorations déjà observées, la réduction attendue des Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2030 s'élève à - 61 % par rapport à la situation 2019.

En Bourgogne-Franche-Comté, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur des GES après le transport, si on cumule le parcs tertiaires et résidentiels. La thématique « mieux se loger » se focalise sur le résidentiel, le tertiaire est intégré à la thématique « mieux produire » en cohérence avec le cadre national de la démarche.

Les leviers d'action nationaux identifiés portent à la fois sur la sobriété, la rénovation énergétique et les modes de chauffage.

A ce titre, ils concernent :

- L'Etat et les collectivités, pour l'exemplarité sur leur patrimoine propre et les mesures incitatives et d'accompagnement (et l'Etat aussi pour l'aspect normatif / réglementaire) ;
- La filière et les acteurs privés, pour la structuration sur le domaine de la rénovation énergétique et les outils de financement par exemple (banques) ;

- Les citoyens, pour les changements de comportement vers plus de sobriété et le passage à l'acte en termes de travaux d'efficacité énergétique.

Mais la problématique du logement ne peut se résumer à celle de l'habitation, elle renvoie beaucoup plus largement à la question de nos modèles d'aménagement et d'urbanisation.

Dans cette compréhension plus globale, cela invite à explorer le sujet de l'adéquation du logement aux besoins (évolutifs) de la population, en volume et en qualité.

Par ailleurs, la réflexion impacte directement d'autres thématiques socles de la planification écologique, en particulier « mieux se déplacer » notamment à travers l'enjeu des déplacements domicile travail, « mieux préserver » au travers par exemple de la sobriété foncière ou de la prise en compte de la biodiversité dans l'acte d'aménager, voire « mieux produire » sous l'angle énergies renouvelables, économie circulaire et déchets.

### C'EST QUOI LE DEFI POUR MA REGION ?

#### 1. Le logement

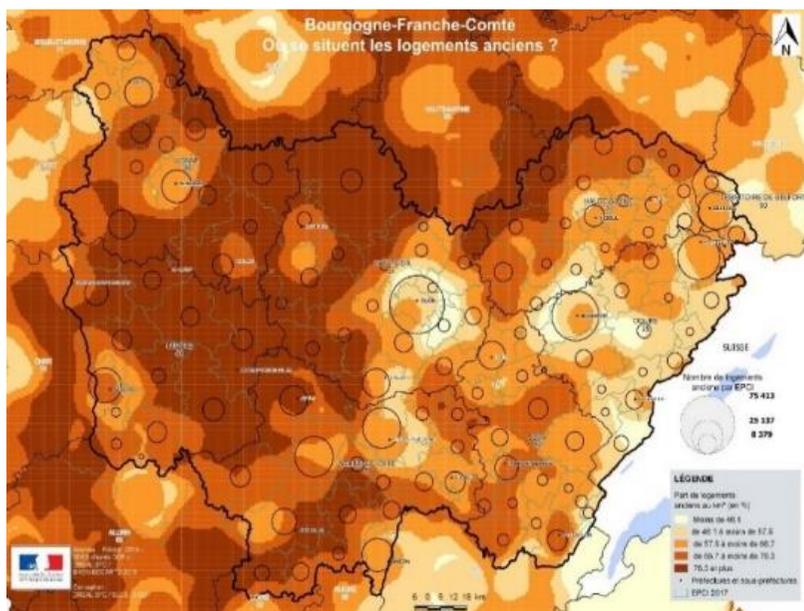
##### *Le constat régional*

Un parc de logement ancien, et inadapté au changement climatique :

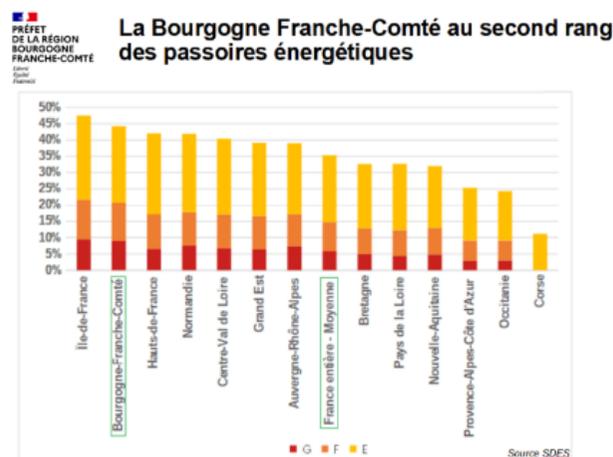
61 % des logements de BFC datent d'avant 1975, avant les réglementations thermiques.

Après l'Île de France, la Bourgogne-Franche-Comté est la région où le taux de passoires énergétiques est le plus élevé de la métropole (20,8 % du parc en DPE F et G, contre 14,8 % au niveau national).

Même si ces logements très énergivores ne sont pas absents du parc public ils sont principalement concentrés dans le parc privé.



Plus de la moitié des résidences principales sont encore chauffées au fioul ou au gaz, proportion qui n'a que peu diminué entre 2010 et 2020.

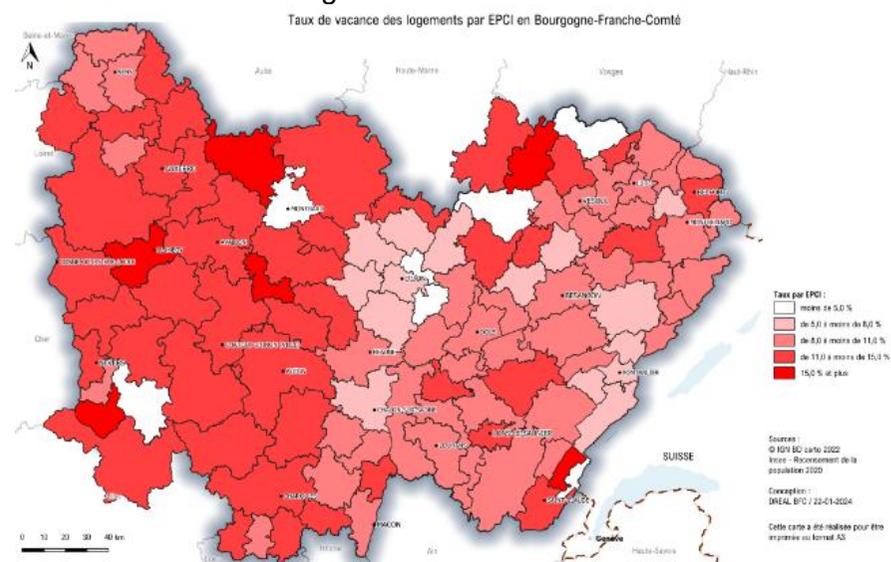


Un parc de logement qui ne suit pas l'évolution des besoins de la population :

L'évolution de la population en Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par :

- Une tendance marquée à la baisse car l'excédent migratoire ne compense pas le solde naturel toujours plus déficitaire ;
- Un vieillissement, comme ailleurs en France, conséquence du point précédent et de l'allongement de la durée de vie moyenne. La part des seniors (65 ans ou plus) passerait de 23 % de la population en 2018 à 31 % en 2040 ;
- Une modification de la structure familiale traditionnelle : augmentation du nombre de personnes seules habitant le logement d'une famille, famille monoparentale, etc.

De plus, la population se concentre dans certains secteurs, espaces métropolitains, frontière suisse au détriment des zones plus rurales à l'ouest et au nord de la région.



L'ensemble de ces facteurs conduit à une forte vacance des logements en Bourgogne-Franche-Comté.

La moyenne régionale de la vacance s'établit à 10 % (contre 8 % en moyenne pour la France entière), et jusqu'à 15 % dans certains territoires, où l'on retrouve les logements anciens.

### **Les enjeux**

La rénovation des logements est indispensable au regard de leur impact sur le changement climatique, mais aussi au titre de l'évolution des besoins de la société, avec un impact induit positif sur la résorption de la vacance.

⇒ **Massifier la rénovation énergétique** et viser un haut niveau de performance via des rénovations globales des logements : y associer système de chauffage performant et durable, autoconsommation et EnR, confort d'été, emploi de matériaux écologiques et biosourcés, etc.

La suppression des chaudières au fioul et la baisse du nombre de chaudières au gaz, ciblées par la modélisation nationale, constituent des leviers possibles mais insuffisants.

Pour mémoire, le scénario Région à énergie positive intégré au SRADDET prévoit la rénovation d'environ 38 000 logements/an à moyen terme à un niveau équivalent BBC (pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique)

⇒ **Renforcer l'information/conseil et l'accompagnement des porteurs de projet**

Dans un contexte d'inflation importante (près de 30 % du coût des matériaux), la réalisation des travaux que ce soit par les propriétaires

privés, les collectivités ou les bailleurs sociaux est de plus en plus difficile.

De plus, la mauvaise connaissance des dispositifs d'accompagnement (information, conseil, accompagnement) des ménages dans la réalisation de leurs travaux, le faible nombre de groupement d'artisans, la crainte des malfaçons et le nombre très réduit de démarches de repérage sur le terrain des ménages vivant dans des passoires énergétiques sont autant de freins à la rénovation thermique.

⇒ **Structurer la filière professionnelle** du bâtiment : Pour atteindre les objectifs de rénovation, il faudra en effet mobiliser en quantité et qualité suffisantes les professionnels du bâtiment. Or la filière souffre déjà de difficultés de recrutement, qui vont s'accroître dans les prochaines années compte tenu de la pyramide des âges. L'enjeu de l'intégration de la transition énergétique dans les parcours de formation est identifié et reste à conforter, de même que l'émergence de compétences transversales d'ensemblier.

⇒ **Proposer des logements adaptés** aux changements des situations de vie : vieillissement, handicap, augmentation du nombre de famille monoparentale nécessitent de revisiter la taille et l'équipement des logements.

⇒ **Développer les programmes territorialisés d'accompagnement** à la rénovation des logements et des copropriétés (type OPAH, aides locales).

## 2. L'aménagement

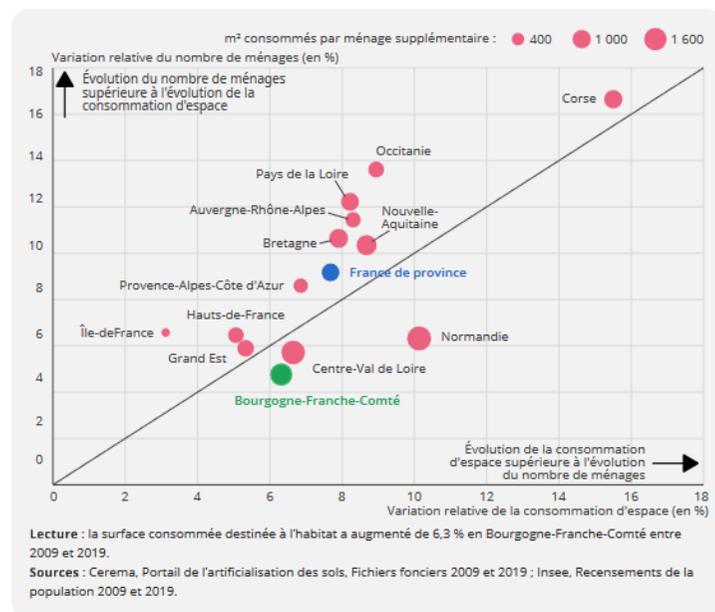
### Le constat régional

Une consommation foncière destinée à l'habitat importante :

Entre 2009 et 2022, plus de 60 % de la consommation foncière constatée en Bourgogne-Franche-Comté est due à l'habitat et environ 20 % à l'activité économique. Cette répartition est sensiblement identique à la répartition nationale.

Entre 2009 et 2019, la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des trois régions dont la consommation d'espace liée à l'habitat est supérieure à l'évolution du nombre de ménages. Dans une région à caractère rural, parmi les nouveaux logements, il y a une plus forte proportion de maisons, comparativement à la France de province (62,9 % contre 55,3 %).

#### ► 1. Évolutions de la consommation d'espace et du nombre de ménages

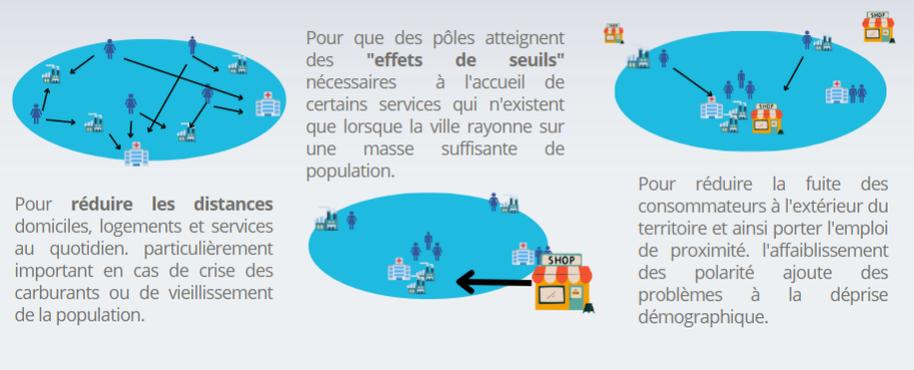


Cette tendance est historiquement ancrée et se poursuit dans les constructions neuves (la surface consommée par ménage supplémentaire s'établit à 1 443 m<sup>2</sup> contre 833 m<sup>2</sup> en France, hors Ile-de-France).

### Modèle d'aménagement : l'importance des pôles intermédiaires en Bourgogne-Franche-Comté

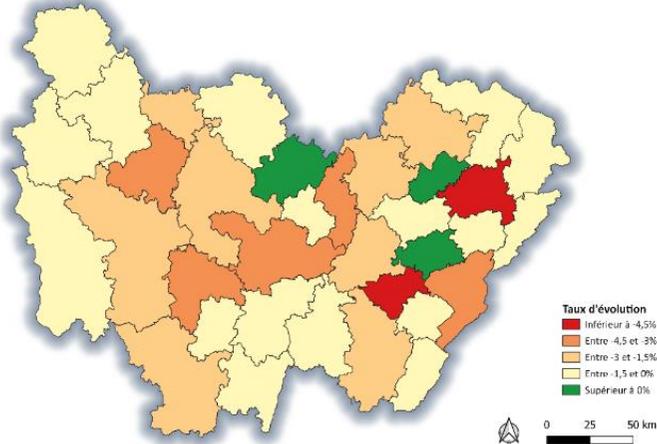
Le modèle du « pôle » désigne une commune ou un groupe de communes qui rayonne dans un territoire grâce à ses services et qui concentre une part importante de la population locale. Assemblés dans un territoire, ces pôles constituent une armature locale. L'un des objectifs des politiques d'aménagement est de renforcer ces armatures pour garantir la présence de services à la population.

#### Contrepoint : des pôles et des armatures pour quoi faire ?



En Bourgogne-Franche-Comté, les armatures de pôles, particulièrement importantes dans le fonctionnement d'une région multipolaire, perdent du poids démographique dans 32 des 35 territoires (Pays /PETR) depuis 10 ans. Ainsi, les communes centres de ces pôles s'affaiblissent.

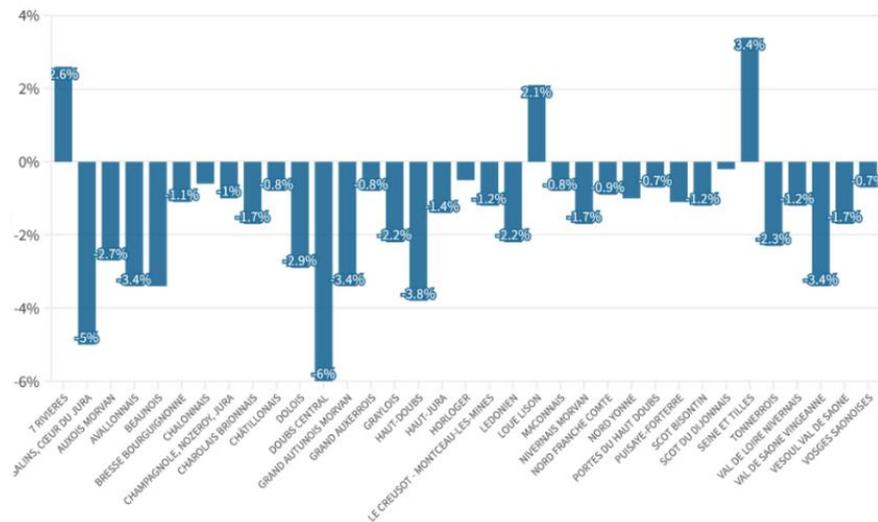
Evolution du poids démographique des armatures dans les territoires de sobriété foncière entre 2008 et 2018



### 92% des armatures sont en déclin dans la région

Evolution du poids démographique des communes centres dans les 35 bassins de sobriété foncière de la région BFC.

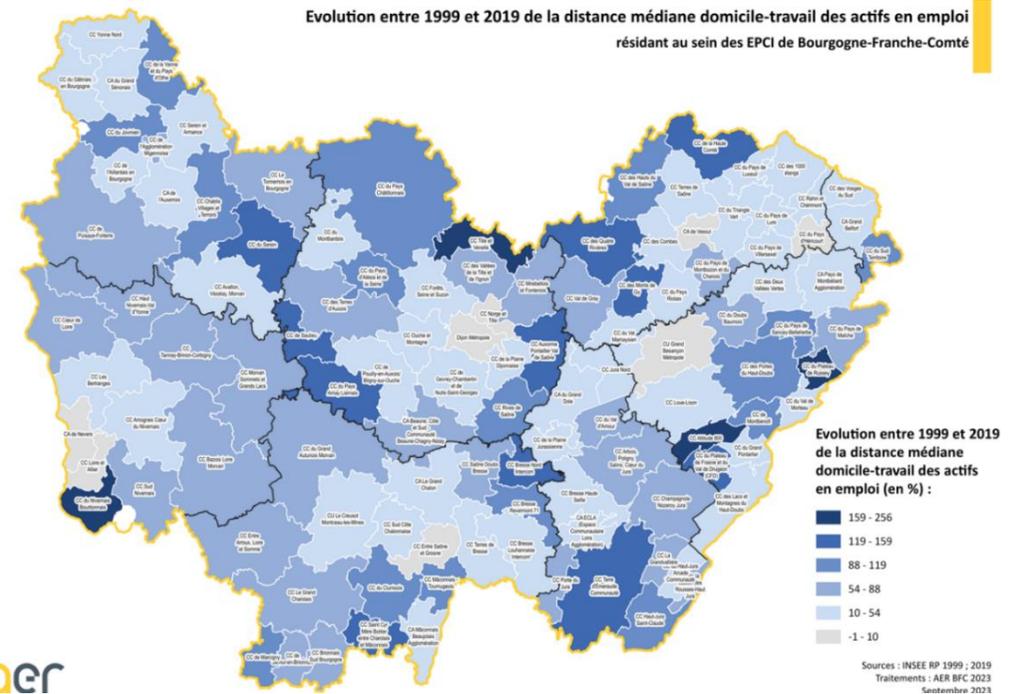
Source Insee RP. Evolution entre 2008 et 2018. Communes centres de la nomenclature ANCT.



Conséquence en BFC, dans la majorité des territoires ruraux la distance médiane domicile-travail a augmenté de plus de 50 % en 20 ans.

L'augmentation du coût du foncier dans les zones tendues et dynamiques et la spéculation foncière qu'elle entraîne, ont des conséquences. Le cout du foncier devient moins cher en s'éloignant. Cela participe à l'émiettement territorial, pénalisant sur le plan énergétique.

Evolution entre 1999 et 2019 de la distance médiane domicile-travail des actifs en emploi résidant au sein des EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



Sources : INSEE RP 1999 ; 2019  
Traitements : AER BFC 2023  
Septembre 2023

## Les enjeux

⇒ **Limiter l'éparpillement résidentiel** pour garantir une proximité et un accès aux services et à l'emploi, notamment dans un contexte de vieillissement de la population, et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers :

- Rapprocher l'habitat et les emplois et services, tout en veillant à conserver des niveaux de services accessibles au plus grand nombre (services de proximité) ;
- Limiter la production là où on génère de la vacance, afin d'optimiser l'utilisation des espaces.

⇒ **Repenser l'aménagement des territoires pour les rendre durables et attractifs**

- Investir les dents creuses, démolir les bâtiments anciens et inutilisés et investir les friches issues de la démolition : bâtiments performants énergétiquement, amélioration du cadre de vie avec la mise en place d'espaces verts, îlots de fraîcheurs, lieux de rencontre ;
- Avoir un projet de productions de logements en lien avec la démographie ;
- Développer la mixité des formes urbaines, des usages (commerces et services en pied de bâtiment d'habitation) et la mixité sociale, favoriser le développement de mobilité douce et collective.

⇒ **Prendre en compte la préservation de la biodiversité dans l'aménagement**

La périurbanisation et plus généralement la consommation foncière se fait au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers, et peut provoquer des coupures dans les continuités écologiques. Les activités humaines ont également un impact sur les milieux et les espèces qui se développent à proximité des

espaces urbanisés : l'activité automobile, pollution lumineuse, ruissellement des polluants.

- Les espaces verts peuvent être propices à la biodiversité ;
- le bâti lui-même, par son architecture, peut constituer un support à la biodiversité. Certains éléments construits comme les murs et les toits végétalisés peuvent participer à la fois au confort de l'habitat (isolation thermique et phonique notamment), à la qualité paysagère et à la circulation des espèces qui bénéficient de continuités écologiques ;
- L'aménagement doit mieux prendre en compte les enjeux de désimperméabilisation et de renaturation, de continuité écologique.

### Quelques chiffres clefs Bourgogne-Franche-Comté

- 61 % des logements ont été construits avant 1975
- 2<sup>ème</sup> région française avec le plus de logements classés E, F, G
- Plus de la moitié des résidences principales chauffées au gaz ou au fioul
- 10 % de vacance contre 8 % en France
- 60 % de la consommation foncière est due à l'habitat (conforme à la moyenne nationale)
- Les armatures de pôles perdent du poids démographique dans 32 des 35 territoires (Pays /PETR) depuis 10 ans
- Dans la majorité des territoires ruraux, la distance médiane domicile – travail a augmenté de plus de 50 % en 20 ans.
- La surface ENAF consommée par ménage supplémentaire s'établit à 1 443 m<sup>2</sup> en BFC contre 833 m<sup>2</sup> en France de province entre 2009 et 2019

## Le lien avec les autres thématiques

L'approche de la planification écologique est globale et transversale, et la segmentation en 6 thématiques reste une modalité de présentation qui ne doit pas occulter les interactions entre les différentes problématiques.

S'agissant du logement, le sujet est notamment en lien avec les thématiques suivantes :

- « mieux préserver », sur l'aspect de la sobriété foncière et de l'impact sur les espaces naturels, agricoles et forestiers comme sur celui de la biodiversité en ville ou sur le logement ;
- « mieux consommer », sur l'enjeu de l'économie circulaire et de la réduction des déchets issus du bâtiment, qui est un gisement important ;
- « mieux se déplacer », en raison de l'impact majeur du modèle d'aménagement choisi sur les déplacements domicile – emplois – services ;
- « mieux produire », sur la dimension du bâti tertiaire mais également de la décarbonation de l'acte de construire ou encore les énergies renouvelables ;
- « mieux se nourrir », à travers la question de consommation foncière des espaces agricoles.

## DEJA TOUS CONCERNES EN BFC

L'amélioration de l'efficacité énergétique et de la rénovation du bâti résidentiel d'une part, l'évolution des modèles d'aménagement plus durables d'autre part, font l'objet de différents dispositifs depuis plusieurs années au sein de la région. Quelques exemples non exhaustifs sont mentionnés ci-après.

### 1. En matière d'incitation financière à la rénovation

#### **Sur le parc privé :**

Ma Prime rénov a permis, entre 2021 et 2023, de subventionner 6 478 projets de rénovation énergétique de logements. Cette dernière a évolué en 2024, pour orienter vers des rénovations plus globales d'une part, diminuer le reste à charge pour les ménages modestes ou très modestes d'autre part.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un programme en faveur de la rénovation énergétique performante BBC en 2009. Depuis cette date, le programme Effilogis a soutenu la rénovation au niveau BBC ou BBC par étapes (gain énergétique d'au moins 40 %) de plus de 2 200 maisons individuelles, permettant principalement à des ménages ANAH de sortir durablement de la précarité énergétique.

#### **Sur le parc social :**

Un effort conséquent de rénovation a été engagé par l'Etat depuis le Plan de relance avec 21,47M€ engagés pour la rénovation de 2172 logements puis 9,7M€ pour 1850 logements traités au titre du Fonds National des Aides à la Pierre en 2023.

Le programme Effilogis en direction des bailleurs sociaux publics et privés a permis de soutenir la rénovation globale de type « Bâtiment Basse Consommation » de 10 000 logements sociaux depuis 2016

### ***Divers dispositifs de soutien financiers plus ciblés existent :***

Les primes « coup de pouce chauffage » octroyées dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ont permis de baisser de 10 à 25 % selon les départements le nombre de résidences principales chauffées au fioul entre 2019 et 2023.

Pour le tertiaire, la Région soutient depuis de nombreuses années les bâtiments publics en bois local, qu'il s'agisse de construction, d'extension ou de réhabilitation, et développe des programmes de rénovation avec des politiques éco-conditionnées visant la qualité et la performance (politiques territoriales, Effilogis).

## **2. En matière de parcours d'accompagnement à la rénovation**

Tous les propriétaires en Bourgogne-Franche-Comté ont accès à un service public neutre, gratuit et objectif financé par le conseil régional et les CEE (programme SARE). Les Espace Conseil France Rénov leur délivrent des informations et des conseils techniques et financiers personnalisés sur la rénovation énergétique de leur logement. Ces propriétaires peuvent de plus être assistés tout au long de leur projet de rénovation énergétique globale par l'un des 22 opérateurs agréés « Mon Accompagnateur Rénov » sur tout ou partie du territoire de la région au 01/01/2024.

## **3. En matière de modèles d'aménagement**

Le SRADDET, en cours de modification sur ce point, porte la trajectoire régionale de sobriété foncière aux horizons 2030, puis 2050 ; il devra être pris en compte dans les documents de planification d'urbanisme des collectivités infra régionales (SCOT, PLUi principalement).

Le réseau « Transformons nos modèles d'aménagement ! » sous co-pilotage Etat-Région, permet la mise en lumière d'expériences vertueuses en matière de sobriété foncière réalisées par les collectivités.

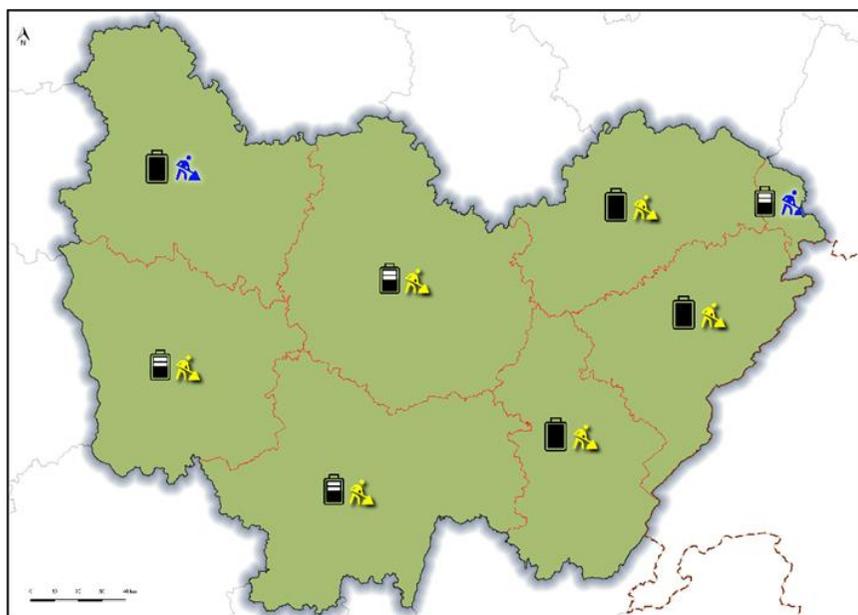
Un travail d'identification des friches éligibles aux opérations de renouvellement urbain, mené par la Région avec la participation de l'Etat, est en cours en vue de créer un observatoire.

De même, certaines collectivités profitent des opérations d'urbanisme ou de voirie pour désimperméabiliser et revégétaliser leur espace afin de permettre une infiltration des eaux au bénéfice du rafraichissement urbain.

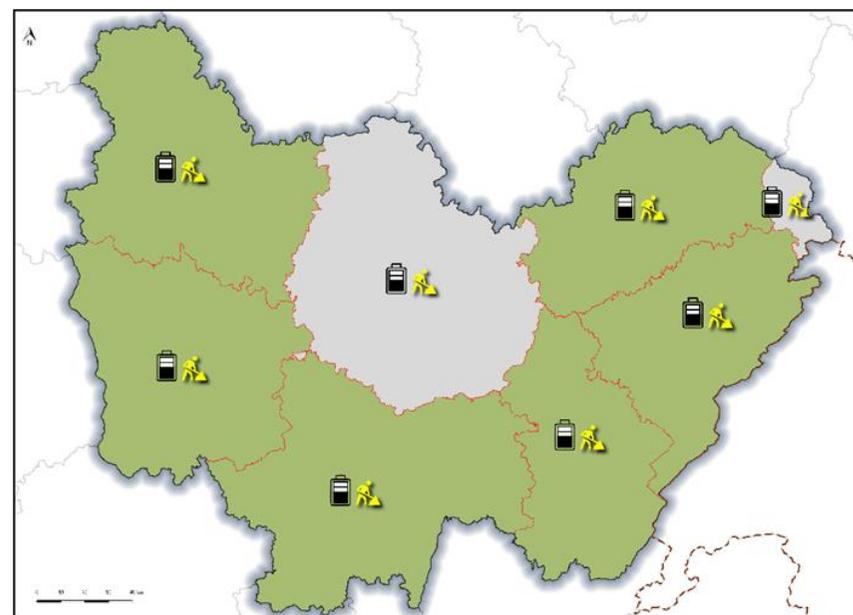
Enfin, la problématique de la pollution lumineuse touche particulièrement les agglomérations et leurs zones d'activités. De nombreuses espèces, notamment les chauves-souris, sont sensibles à l'éclairage artificiel nocturne qui constitue pour elles un élément important de fragmentation de l'espace. Pour limiter la pollution lumineuse en faveur des déplacements des espèces nocturnes, l'élaboration de plans d'éclairage raisonné est mise en place par certaines collectivités.

## Réduire les émissions des bâtiments résidentiels

Maille intercommunale



Maille communale



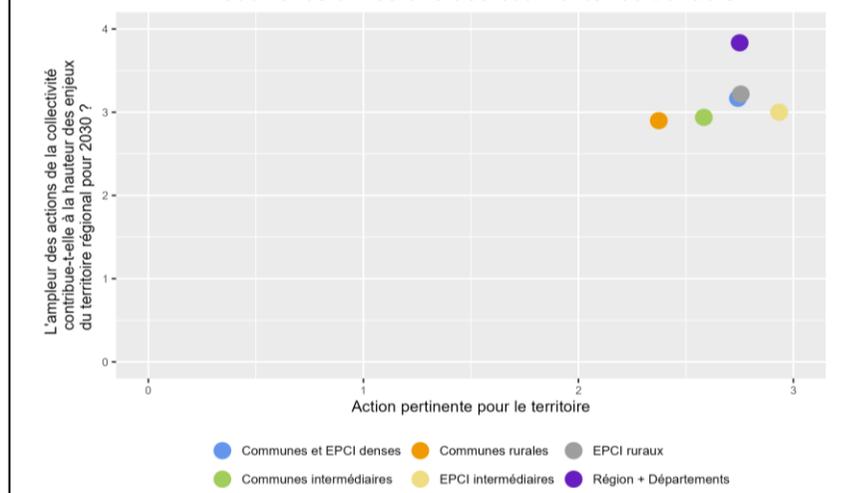
Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique

©IGN BD Cartho 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Les collectivités de tous les départements indiquent que les actions pour aider à rénover le parc résidentiel sont pertinentes pour leur territoire. Seules les communes de Côte-d'Or sont moins engagées sur ce thème. Le consensus est en général moyen. Il est plus élevé pour les communes du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, trois départements où les délégations des aides à la pierre sont portées par les collectivités. C'est néanmoins aussi le cas également dans l'Yonne qui ne porte pas de délégation.

La Région et les Départements ont une vision plutôt positive de l'action de leur collectivité comme de la pertinence des actions du thème pour le territoire. Communes et EPCI ont une vision proche sur le niveau de portage par leur collectivité au regard des enjeux du territoire régional.

### Réduire les émissions des bâtiments résidentiels



03

# MIEUX PRESERVER

## Le cadre de réflexion

L'ambition de la planification écologique est de suivre une trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre mais également de préservation de notre biodiversité et de meilleure gestion de nos ressources. Au-delà des nombreux services déjà rendus par les espaces naturels, leur capacité à stocker du carbone, et leur potentiel de production d'énergies renouvelables et décarbonées représentent un atout majeur dans le chemin de la transition.

Mieux préserver, c'est définir un nouvel équilibre afin de concilier nos activités humaines avec la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et les rendre plus résilients aux effets du changement climatique. C'est aussi favoriser leurs rôles écosystémiques, notamment ceux relatifs au stockage de carbone. Mieux préserver c'est aussi protéger la ressource en eau en quantité et en qualité.

La trajectoire nationale de décarbonation attribuée à la protection de nos écosystèmes représente 15,5 % de réduction de GES entre 2019 et 2030.

La Bourgogne-Franche-Comté offre une large palette de paysages et de milieux. Sa géologie variée, ses multiples influences climatiques et son réseau hydrographique dense lui confèrent un patrimoine

naturel riche et original. Celui-ci est façonné par l'Homme depuis des siècles au gré de ses activités notamment agricoles, forestières et d'aménagement du territoire, qui couvrent près de 95 % du territoire.

Cependant, malgré les politiques publiques de préservation qui se sont mises en place, les effets du dérèglement climatique se font de plus en plus ressentir, mettant en péril la biodiversité et les ressources naturelles de la région, pourtant souvent vue comme « préservée ». Les sécheresses récurrentes, les incendies de forêt, les ravageurs et la disparition d'espèces mettent en évidence l'urgence de préserver ces ressources et écosystèmes fragiles.

Les leviers d'action nationaux identifiés portent à la fois sur la préservation et la restauration de la nature, la protection des fonctionnalités de nos sols et une gestion plus résiliente des forêts et de la ressource en eau :

- L'Etat et les collectivités territoriales pour l'organisation et la mise en œuvre de la lutte contre les incendies, le financement du renouvellement forestier, l'intégration des trames de continuité écologique dans les documents d'urbanisme, le développement de stratégies foncières, l'accompagnement ou le financement de travaux de restauration d'habitats naturels ou la gestion d'aires protégées du territoire ;
- Les entreprises et filières économiques pour la mise en œuvre de documents de gestion sur leurs propriétés forestières, le recyclage de friches industrielles pour leur développement, la mise en œuvre de projets en accord avec la préservation de la biodiversité ;
- Les citoyens pour leur engagement individuel et collectif dans la préservation de la nature et des forêts dans le cadre des loisirs, d'engagement associatifs ou dans la gestion de leur propriété forestière.

## C'EST QUOI LE DEFI POUR MA REGION ?

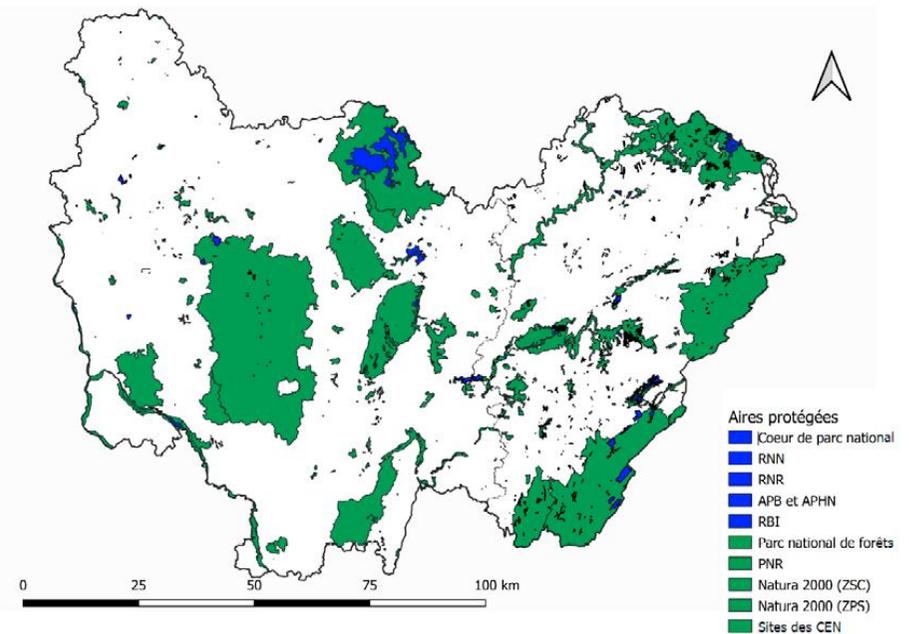
### 1. Un patrimoine naturel riche et diversifié mais dont les écosystème continuent à se dégrader

La région, de par sa situation géographique, sa géologie variée et son réseau hydrographique dense, abrite un patrimoine naturel riche et diversifié. Faiblement artificialisée, elle est couverte aujourd'hui à 37 % par la forêt et à 53 % par les espaces agricoles. Les paysages, riches et variés, sont à dominante forestière et bocagère et offrent un cadre de vie de qualité aux habitants.

La région abrite une grande diversité d'écosystèmes, mais la fragmentation des habitats, la pression anthropique et le changement climatique mettent en péril de nombreuses espèces.

Suite aux différentes politiques publiques de préservation et l'engagement des acteurs de terrain, le réseau d'aires protégées couvre 26 % de la surface de la région. La région compte aujourd'hui un parc national : le « parc national de forêts » et quatre parcs naturels régionaux (Morvan, Jura, Doubs Horloger et Ballons des Vosges) qui disposent de chartes en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité. La région compte également trente réserves naturelles, (19 réserves naturelles régionales et 11 réserves naturelles nationales) préservant des espèces et des milieux remarquables. Enfin les Espaces Naturels Sensibles gérés par les Conseils Départementaux et le réseau Natura 2000 complètent le dispositif.

En dehors des espaces remarquables reconnus pour leur richesse biologique, d'autres secteurs de nature, tels que les zones agricoles extensives, bocages, bosquets, mares et jardins, jouent un rôle primordial pour le fonctionnement écologique global.

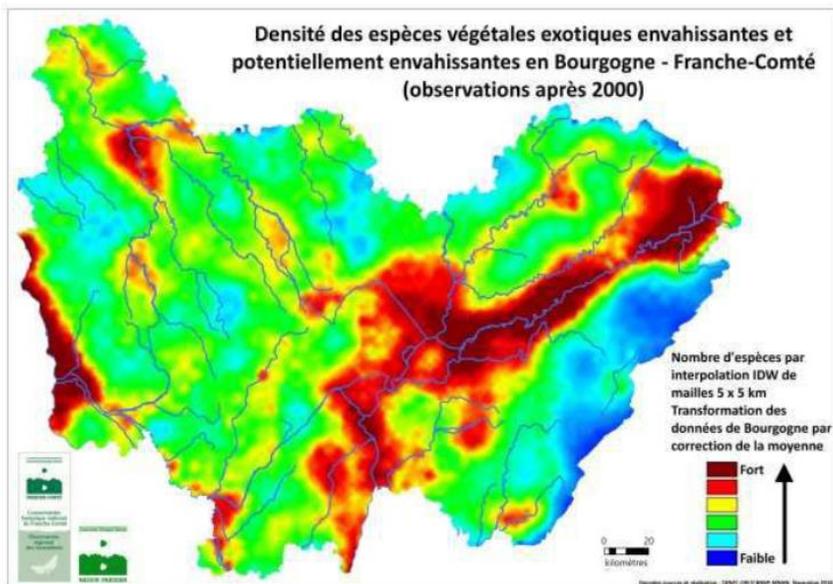


Carte des aires protégées et des aires protégées sous protection forte

Cependant, malgré des politiques de préservation, les écosystèmes continuent à se dégrader, avec 28 % des espèces animales menacées (sur 7 033 espèces évaluées) dont 36 % d'oiseaux et une augmentation de la présence d'espèces invasives (50 espèces végétales et un peu moins d'une centaine d'espèces animales exotiques jugées envahissantes).

En effet, les espaces naturels sont fragilisés par la fragmentation et la destruction d'habitats (infrastructures, urbanisation, exploitation de carrières, évolution des pratiques agricoles et forestières, propagation d'espèces exotiques envahissantes) ainsi que par les effets du réchauffement climatique.

Au-delà de la pression anthropique, ces milieux et la biodiversité qu'ils abritent, sont également très sensibles aux effets du changement climatique.



Enfin, un autre enjeu est de faire face à la diversité et à l'hétérogénéité des bases de données naturalistes, empêchant bien souvent d'avoir une vision complète et globale sur une thématique donnée. Au niveau national, à travers le système d'information sur la biodiversité (SIB) comme au niveau régional, la connaissance de la biodiversité régionale s'est malgré tout améliorée du fait, d'une part de la structuration des acteurs de la biodiversité et d'autre part, de la mise à disposition des informations sur la biodiversité au public et aux professionnels. Cet accès facilite ainsi à la connaissance et permet de mieux préserver la biodiversité.

### **Les enjeux et leviers à mobiliser :**

L'ambition de la planification écologique est donc de définir un nouvel équilibre afin de concilier nos activités humaines avec la préservation - voire la restauration - des espaces naturels et de la biodiversité.

#### **⇒ Préserver et restaurer la biodiversité :**

- Renforcer le réseau d'aires protégées régional et notamment les aires de protection fortes ;
- Restaurer les habitats naturels et sols dégradés et résorber les points noirs prioritaires de continuité écologique autour des ouvrages et infrastructures (routes, voies ferrées, cours d'eau...) ;
- Etablir et mettre en œuvre les plans d'action de protection des espèces en déclin sur la région.

#### **⇒ Anticiper un besoin croissant de biomasse tout en préservant la biodiversité et les ressources naturelles**

- Produire plus de biomasse tout en préservant la biodiversité (haies, couvert intermédiaire, taillis à courte rotation) et les ressources naturelles (notamment l'eau) mais également de favoriser la réallocation de ressources entre les usages (retour au sol, bio-matériaux, réutilisation de l'eau etc...) ;
- Faire la biodiversité un atout pour la production agricole et sylvicole.

#### **⇒ Assurer l'intégration des enjeux de préservation de la nature et des ressources dans les politiques publiques d'aménagement du territoire et les projets de territoire**

- Favoriser et organiser une gouvernance partagée ;

- Promouvoir la préservation de la biodiversité comme un atout pour les territoires ;
- Intégrer les éléments de richesses naturelles et les zones prioritaires dans les stratégies urbaines et garantir leur préservation dans les documents d'urbanisme.

⇒ **Engager les acteurs et accompagner les secteurs prioritaires (agriculture, production d'énergie, construction, tourisme) :**

- Entraîner l'adhésion et la participation de tous, éduquer et former, développer et structurer le réseau d'acteurs ;
- Renforcer la gestion des aires protégées, la formation et l'animation du réseau des gestionnaires ;
- Accroître l'implication des filières socio-économiques dans les aires protégées et valoriser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies des entreprises en favorisant les innovations ;
- Concilier la préservation et la gestion des habitats naturels avec les pratiques de loisirs, les activités de tourisme et renforcer le lien nature-société.

⇒ **Approfondir la connaissance et l'expertise en renforçant la mutualisation, la structuration et la valorisation des connaissances sur la biodiversité régionale.**

**2. Des massifs forestiers fragilisés par les crises sanitaires et climatiques**

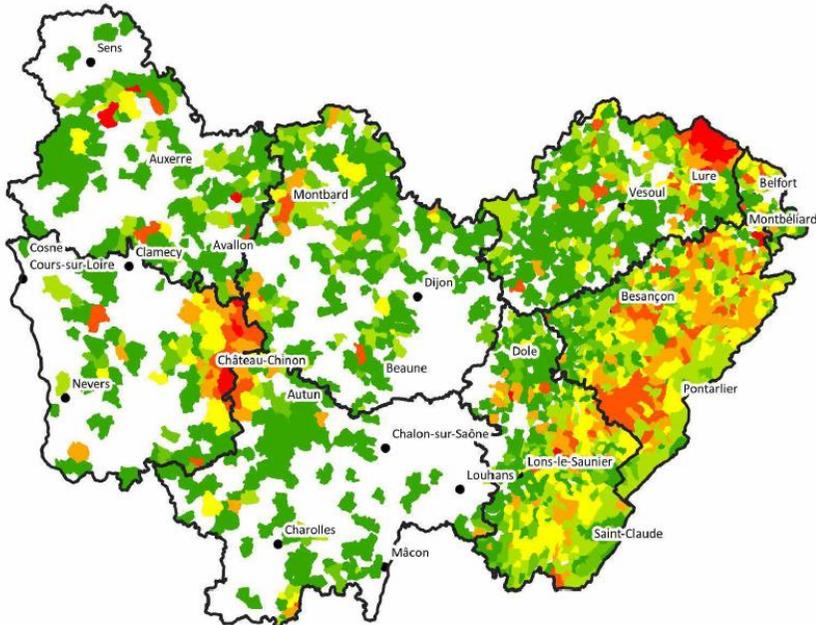
La Bourgogne-Franche-Comté représente 11 % de la forêt française (1,75 Millions d'ha dont 72 % de feuillus) et constitue la 5<sup>ème</sup> région la plus boisée de France métropolitaine.

Les forêts régionales sont composées à 72 % de feuillus, principalement de chênes et de hêtres. Les résineux et les peuplements mixtes se répartissent à part égale la surface restante : le douglas caractérise le massif du Morvan tandis que sapins et épicéas occupent les hauteurs du Jura. La récolte régionale est en augmentation depuis 2012, notamment tirée par l'augmentation des produits accidentels liés au dépérissements de conifères. La filière aval est composée d'un tissu industriel dense sur l'ensemble de la région (la filière forêt-bois représente de l'ordre de 23 500 emplois des pépinières aux emplois industriels de la seconde transformation du bois, soit 2,2 % des emplois régionaux).

Cependant cette ressource naturelle et la filière économique forêt-bois qui en dépend sont aujourd'hui menacées. En lien avec la forte baisse du puit de carbone forestier (moins 96 % entre les années 2005-2013 et les années 2018-2022), on constate une baisse de l'accroissement biologique de 15 % entre 2005 et 2022 et une augmentation de la récolte qui a fait passer le taux de prélèvement global de 56 % à 79 % sur la période.

En outre, depuis 2018, les successions d'épisodes de sécheresses et de canicules ont provoqué des dépérissements massifs en forêt, dont le plus emblématique est l'épidémie de scolytes qui dévaste encore les épicéas de la région. Les dépérissements se développent sur d'autres essences hêtre, sapin, voire douglas, et il est à peu près certain que les effets du changement climatique, qui commencent à se faire sentir en région, vont accentuer ces phénomènes. Le massif du Jura est particulièrement exposé en raison de sa situation « continentale » et de la nature de ses sols très drainants. Entre 2018 et 2023, ce sont près de 30 000 ha de pessières (plantation ou forêt naturelle peuplée d'épicéas) qui ont dépéri au niveau régional.

Un récent audit de la Chambre Régionale des Comptes confirme cet état des lieux.



Source : INRAE données janvier 2018 à novembre 2022 - IGN - BD Forêt version 2

Surfaces cumulées des dégâts dus aux scolytes dans les pessières et les sapinières de janvier 2018 à novembre 2022

en hectares par communes



Absence de surfaces scolytées et ou de sapins-épicéas\* au sein de la commune

\* comprend les forêts de sapins-épicéas et les forêts à mélange de conifères avec sapins-épicéas

### Les enjeux et leviers à mobiliser

Au sein de notre région, l'état de nos forêts s'est dégradé de manière beaucoup plus rapide qu'anticipée suite aux multiples crises sanitaires (scolytes) et climatiques (fréquence des sécheresses et incendies). Cela a pour conséquence une augmentation de la mortalité et forte baisse de la capacité de stockage de CO<sub>2</sub>. Nous devons adapter et restaurer nos forêts pour maintenir la capacité de notre puit forestier, anticiper l'augmentation des besoins de prélèvement et préserver les services naturels que nous rend la forêt (qualité des sols, lutte contre l'érosion, qualité du cycle de l'eau, paysages...).

- ⇒ **Préserver durablement la forêt** : organiser, anticiper et mettre en œuvre les actions nécessaires à la protection contre les incendies, limiter le défrichement, prendre en compte les enjeux de biodiversité dans l'exploitation forestière ;
- ⇒ **Mieux gérer et renouveler la forêt** : développer les documents de gestion durable dans les forêts privées, lutte contre le morcellement, inciter au regroupement de la gestion, identifier les essences adaptées au changement climatique et engager des actions de renouvellement forestier, anticiper la production de plants d'essences adaptées ;
- ⇒ **Structurer et développer la filière bois** pour mieux valoriser ses produits notamment feuillus : soutien au développement et à la compétitivité, renforcement des filières bois locales, inciter à l'utilisation du bois comme matériel de construction ou de rénovation...

### 3. Une multitude de milieux humides et aquatiques mais des déséquilibres qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau

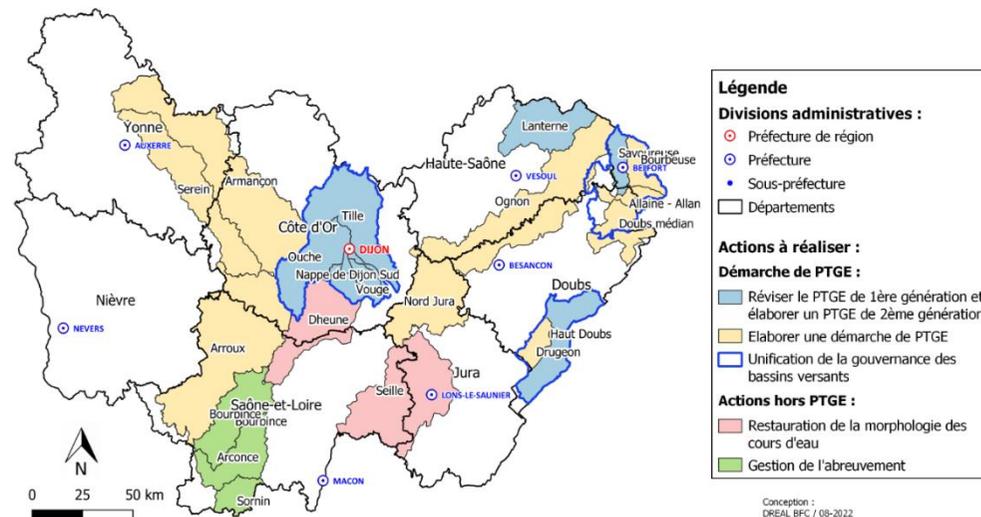
La région Bourgogne-Franche-Comté est en tête de trois bassins hydrographiques, Rhône-Méditerranée pour 52 % du territoire régional, Seine-Normandie pour 27 % et Loire-Bretagne pour 21 %. Cette situation lui confère une forte sensibilité car les têtes de bassin versant sont riches en milieux fragiles (petits cours d'eau, mares, zones humides...) essentiels au bon fonctionnement du cycle de l'eau.

La région se caractérise par une diversité de cours d'eau représentant plus de 45 000 kms. Cette diversité à l'origine d'une multitude de milieux humides et aquatiques s'exprime tout d'abord d'un point de vue du régime hydrologique (cours d'eau à régime pluvial et pluvio-nival), mais également au regard de leur dynamique alluviale (torrentiel dans le Morvan et le Jura à relativement calme pour les rivières comme la Saône, le Doubs, l'Allier ou la Loire) et enfin par la présence de nombreux plans d'eau. Les milieux aquatiques et humides comptent parmi les écosystèmes de Bourgogne-Franche-Comté les plus riches et accueillent une flore et une faune spécifiques : oiseaux des prairies alluviales comme le Râle des genêts ; écrevisse à pieds blancs, truite fario et insectes des cours d'eau froids et oxygénés...

La présence de karst sur une grande partie de la région rend également la ressource en eau très vulnérable aux pressions anthropiques (bassins d'alimentation très étendus avec souvent des sols peu épais voire inexistant favorisant la contamination des eaux souterraines).

Confrontée à des déséquilibres quantitatifs et qualitatifs, la ressource en eau est impactée dans ses multiples usages : approvisionnement en eau potable, agriculture et industrie.

En Bourgogne-Franche-Comté, 18 territoires ont été identifiés en déséquilibre quantitatif par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ou les services de l'Etat, c'est-à-dire qu'il y a inadéquation entre la ressource disponible et les usages. A noter que 7 territoires ont été nouvellement identifiés lors de la révision des SDAGE en 2022 ce qui confirme l'impact des sécheresses à répétition que la région connaît depuis quelques années.



Carte des territoires identifiés en déséquilibre quantitatif par les SDAGE et les services de l'Etat

L'alimentation en eau potable constitue l'usage majoritaire avec près de 60 % des prélèvements en période estivale. Les prélèvements agricoles représentent 20 % des prélèvements. La région est relativement peu concernée par l'irrigation mais un fort enjeu existe sur l'abreuvement du bétail. Enfin, les industriels les plus consommateurs font l'objet d'un accompagnement spécifique pour la réduction de leurs prélèvements.

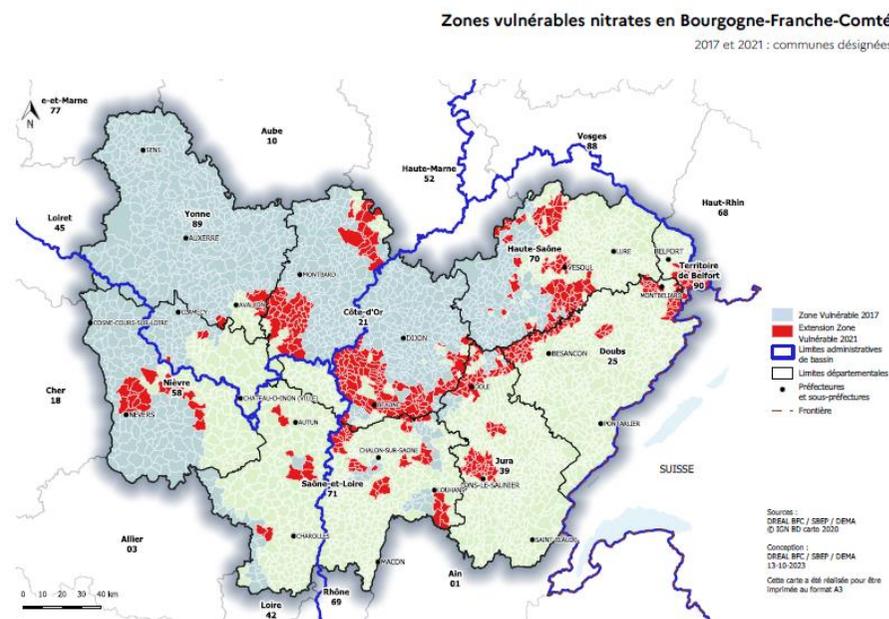
La multiplication des épisodes de sécheresse sur la région, leur régularité et leurs impacts de plus en plus sévères impliquent au-delà des actions de gestion de crise, d'anticiper les déficits quantitatifs par des actions structurelles afin de limiter les impacts pour le milieu naturel et les usages. La réalisation de Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau, la sobriété des usages et la mobilisation des Solutions Fondées sur la Nature sont les actions à développer en priorité pour résoudre ces déficits structurels.

Cette diminution globale de la quantité d'eau a également un impact sur la qualité de l'eau dans une région où la ressource est déjà très impactée par les pollutions diffuses. En effet, en Bourgogne-Franche-Comté, seulement 28 % des eaux superficielles sont en bon à très bon état écologique et sont majoritairement impactées par un mauvais état morphologique des cours d'eau.

Concernant l'état chimique, 70 % des eaux superficielles et souterraines sont en bon état chimique. Les eaux superficielles qui ne sont pas en bon état sont impactées par une pollution très majoritaire par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) puis par les pesticides. Pour les eaux souterraines, la pollution majoritaire est due aux pesticides et aux nitrates.

Les pollutions diffuses de la ressource en eau continuent aujourd'hui à progresser, comme l'ont montré les mesures effectuées lors de la classification des communes en « Zones vulnérables aux nitrates ».

Les habitants de ces communes, où les taux de nitrates dans la ressource sont les plus importants, se voient appliquer des mesures de restriction supplémentaires afin de diminuer au maximum ces pollutions.



*Evolution des Communes classées en zones vulnérables nitrates entre 2017 et 2021*

### **Les enjeux et leviers à mobiliser :**

En adoptant une vision globale du cycle de l'eau, nous devons permettre à tous les usagers d'avoir une ressource de bonne qualité et en quantité suffisante. Viser une gestion résiliente et concertée de l'eau implique de mobiliser plusieurs leviers :

- ⇒ **Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs** (industriels, agriculteurs, citoyens, Etat, bâtiment...) avec un objectif de - 10 % d'eau prélevée d'ici 2030 décliné territoire par territoire avec une meilleure mesure des volumes prélevés ;
- ⇒ **Optimiser la disponibilité de la ressource**, par la réduction des fuites et la sécurisation de l'approvisionnement en eau (aides financières des agences de l'eau), la valorisation des eaux non conventionnelles, la récupération de l'eau, amélioration du stockage dans les sols, les nappes et les ouvrages en mobilisant les solutions fondées sur la nature (restauration de milieux humides, désimperméabilisation des sols...) et leur mobilisation dans les documents d'urbanisme. Déployer les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ;
- ⇒ **Préserver la qualité de l'eau**, par la prévention des pollutions, la restauration du grand cycle de l'eau via des projets de renaturation et de désimperméabilisation des collectivités dans le cadre du Fonds vert et des fonds régionaux. Protéger les ressources stratégiques souterraines, accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs actions de reconquête de la qualité de l'eau notamment sur les aires d'alimentation de captages dégradés ;
- ⇒ **Prendre en compte les prévisions sur le changement climatique** dans les plans et projets de gestion de la ressource.

#### **4. Une région dont l'artificialisation des sols est relativement importante ramenée au nombre d'habitant**

La conversion des terres agricoles ou naturelles en zones urbaines entraînant une fragmentation des écosystèmes et paysages mais également une altération des fonctions écologiques du sol.

En effet, la consommation d'espaces agricoles, forestiers, naturels a des conséquences directes sur la biodiversité. Elle contribue notamment à la fragmentation des corridors écologiques et affectent la faune et la flore locales. Effectuée la plupart du temps aux dépens des terres agricoles (dans 50 % des cas, l'artificialisation s'opère sur des sols à bon potentiel agronomique), elle a aussi un impact sur l'économie agricole. Par ailleurs, l'artificialisation tend à accroître l'imperméabilisation des sols en multipliant les infrastructures et le bâti, ce qui modifie les conditions d'écoulement des eaux, augmente de fait les risques d'inondation et favorise les îlots de chaleurs.

La Bourgogne-Franche-Comté est jusqu'alors relativement préservée, la région étant la moins artificialisée après la Corse. Néanmoins, la surface moyenne artificialisée par habitant est plus élevée que la moyenne nationale avec 1145 m<sup>2</sup> artificialisés par habitants contre 775 m<sup>2</sup>/habitants en moyenne nationale. La Bourgogne-Franche-Comté se place au deuxième rang, après la Nouvelle Aquitaine, des régions où la surface artificialisée par habitant est la plus élevée.

Ainsi, lors des dix dernières années, l'équivalent de 3 terrains de foot par jour ont été artificialisés alors que la région connaît un déclin du nombre d'habitants (- 0,32 %).

#### **Les enjeux et leviers à mobiliser :**

La protection de la richesse de nos sols, souvent exploités pour l'agriculture ou l'élevage représente un levier essentiel pour stocker une partie des émissions de gaz à effet de serre :

- ⇒ Dans nos prairies : en incitant à un moindre retournement des sols ;

- ⇒ En agglomération : en limitant l'artificialisation, et en renaturant nos territoires, avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050 ;
- ⇒ Dans les sols cultivés : entretien des haies existantes, plantation de nouvelles haies, favoriser les surfaces de couverts intermédiaires ;
- ⇒ Dans nos forêts : enrichissement des sols pour capter plus de carbone.

### Quelques chiffres clés en Bourgogne-Franche-Comté :

- 37 % du territoire régional est couvert par la forêt et 53 % par les espaces agricoles
- 12,54 % du territoire est couvert par une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (de type 1), contre 9,7 % en France métropolitaine
- 26 % de la surface régionale en aires protégées
- 1 968 espèces sont menacées en Bourgogne-Franche-Comté, soit 28 % des 7 033 espèces évaluées
- 1 145 m<sup>2</sup> sont artificialisés par habitant en Bourgogne-Franche-Comté, contre une moyenne nationale de 775 m<sup>2</sup> / habitant
- 30 000 hectares de pessières ont déperé entre 2018 et 2023 en Bourgogne-Franche-Comté

### Le lien avec les autres thématiques

L'approche de la planification écologique est globale et transversale, et la segmentation en 6 thématiques reste une modalité de présentation qui ne doit pas occulter les interactions entre les différentes problématiques.

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, c'est également :

- « Mieux se nourrir » en produisant une alimentation de qualité tout en assurant une gestion durable de nos ressources en eau et de nos sols ;
- « Mieux consommer » en favorisant l'économie circulaire, la réduction et la collecte des déchets ;
- « Mieux se déplacer » en réduisant l'utilisation de nos ressources et en évitant la fragmentation des écosystèmes dans la création d'infrastructures ;
- « Mieux produire » sans épuiser les ressources naturelles (notamment l'eau, les forêts), en les préservant de toute pollution et en préservant la biodiversité ;
- « Mieux se loger » en limitant l'artificialisation des sols et en créant des îlots de fraîcheur favorable à la biodiversité et au cadre de vie.

## DEJA TOUS CONCERNES EN BFC

Afin d'impulser une dynamique locale et adaptée au territoire, l'Etat et la Région ont conjointement décliné et territorialisé les grandes politiques publiques nationales de préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. Des objectifs ambitieux sont fixés pour améliorer la qualité de vie des habitants, protéger les écosystèmes fragiles et garantir la pérennité des ressources naturelles.

Quelques exemples de plans d'action régionaux et d'accompagnement financier des actions sont présentés ci-après.

### ***Dans le domaine de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels :***

Approuvée par délibération du Conseil Régional en octobre 2020, la Stratégie régionale biodiversité (SRB) décline les grands axes de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et guide l'action locale de tous les acteurs qui le souhaitent, y compris les citoyens. Dans ce cadre, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté soutient également la mise en place de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB). Ce dispositif, copiloté par la Région, l'Etat et l'OFB et animé par l'ARB, a pour objet de porter à connaissance des acteurs en région, l'état et les tendances d'évolution de la biodiversité dans toutes ses composantes (gène, espèce et écosystème), et d'aider à la décision les acteurs du territoire (collectivités, filières, secteurs d'activités...) et plus globalement le citoyen.

Sur le sujet plus spécifique des aires protégées, la Stratégie Nationale des Aires Protégées a également été décliné au niveau régional et son plan d'action opérationnel a recueilli un avis favorable à l'unanimité du Comité Régional Biodiversité en avril 2023. Ce sont notamment trois nouvelles Réserves Naturelles Régionales et trois

nouvelles Réserves Naturelles Nationales qui sont en projet d'ici 2024. Au-delà de préserver les espèces et leurs habitats, l'objectif est également de préserver la fonctionnalité des sites comme la séquestration du carbone sur des espaces spécifiques comme les tourbières ou les forêts patrimoniales par exemple.

Depuis 2023, le « Fonds Vert » accompagne la mise en œuvre concrète de ces grandes stratégies : ce sont ainsi 8,1 Millions d'euros qui ont été investis par l'Etat en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté pour financer des actions visant à créer de nouvelles aires protégées, protéger des espèces emblématiques comme le lynx ou pour financer des travaux permettant de restaurer les continuités écologiques, tels que des passages à faune. L'Etat a également financé depuis 2023 via le « Fonds Vert » des projets de renaturation des villes et des villages à hauteur l'an dernier de quasiment 5 millions d'euros. Ces deux mesures sont reconduites avec des budgets similaires voire légèrement supérieurs en 2024 et pour les prochaines années.

Pour mener à bien ces objectifs, Etat et Région investissent également conjointement 100 millions d'euros entre 2021 et 2027 pour la préservation de l'eau, de la biodiversité et des paysages via le Contrat de Plan Etat-Région.

### ***Dans le domaine de la préservation du puit de carbone forestier et de la gestion durable des forêts :***

La Région a lancé fin 2023 une étude pour la préservation des forêts à haute valeur environnementale. L'objectif est à la fois de préciser les types de peuplements forestiers à protéger prioritairement et de choisir les modalités les plus pertinentes à mettre en œuvre (maîtrise foncière directe/indirecte, développement du réseau de RNR, aides incitatives, écoconditions...) à partir de 2025.

En matière de soutien financier, depuis la mise en œuvre du plan de relance, l'Etat accompagne financièrement sur le moyen terme les propriétaires forestiers, privés comme publics, dans la dynamique de renouvellement forestier. L'objectif fixé est de renouveler 10 % de la forêt française en plantant 1 milliard d'arbres d'ici à 2032. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, ce sont déjà 58 millions d'arbres qui devront être plantés en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2026.

De son côté, la Région soutient depuis de nombreuses années les opérations de sylviculture exemplaire (aides à la régénération naturelle, à la conversion des peuplements, à l'irrégularisation des plantations résineuses monospécifiques...), la plantation d'îlots d'avenir (test d'essences et provenances méridionales) et de plantations mélangées expérimentales. Côté exploitation, la Région finance les matériels et les surcoûts liés au débardage par câble ou par traction animale. Les aides régionales historiques en faveur de la mécanisation plus classique des entreprises de travaux forestiers privilégiaient les engins à faible impact au sol.

#### ***Dans le domaine de la préservation de la ressource en eau :***

Le Plan Eau annoncé par le président de la République en mars 2023 a également été décliné en région Bourgogne-Franche-Comté, et centré sur la nécessité de préserver à la fois la qualité et la quantité de la ressource en eau en prônant notamment les travaux de « Solutions Fondées sur la Nature », comme les reméandrements de cours d'eau ou la protection de zones humides. Les financements des agences de l'eau ont été renforcés et sont dédiés au soutien des actions mises en œuvre.

De 2017 à 2022, la Région a consacré un budget annuel d'environ 1,7 M€ à la préservation de la trame bleue, en assurant un rôle d'harmonisation régionale des politiques des trois agences de l'eau,

pour permettre une bonne résilience des milieux et la continuité des services rendus (eau potable, agriculture, loisirs etc.). C'est dans cet esprit qu'a été élaboré la convention de partenariat avec les trois agences de l'eau et l'État. Enfin, la Région travaille activement à la généralisation de la prise en compte de l'eau dans toutes ses politiques via l'adoption d'une Feuille de route régionale sur l'eau d'ici fin-2024.

#### ***Dans le domaine de la sobriété foncière et la préservation des fonctionnalités des sols :***

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui a l'ambition de dessiner ce que sera la région en 2050, fixe également d'importants objectifs de préservation : la planification de la sobriété foncière y est explicitée de même que les principaux obstacles aux continuités écologiques (les trames vertes et bleues notamment) qui devront prioritairement être résorbés. Le SRADDET comporte également une action sur la renaturation des espaces urbains favorisant leur désimperméabilisation et la création des îlots de fraîcheur associés pour lequel la Région consacre un budget dédié.

Par ailleurs la Région mène un travail d'identification des friches éligibles aux opérations de renouvellement urbain en vue de créer un observatoire qui permettra à terme de réduire la consommation foncière. Le réseau « Transformons nos modèles d'aménagement » copiloté par l'Etat et la Région œuvrent aussi en ce sens avec le partage et la diffusion d'expériences vertueuses en matière de sobriété foncière.

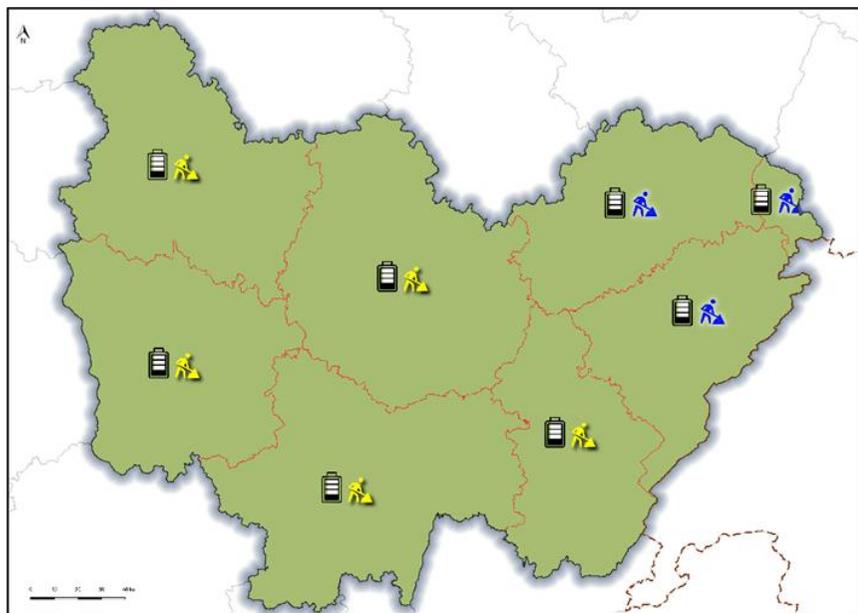
***Dans le domaine de la sensibilisation et l'engagement citoyen :***

La mobilisation des citoyens, des acteurs locaux et des entreprises est essentielle pour relever les défis environnementaux de la région. Des programmes de sensibilisation, des actions de formation et des incitations à l'engagement sont mis en œuvre pour encourager la participation active de tous à la préservation de l'environnement.

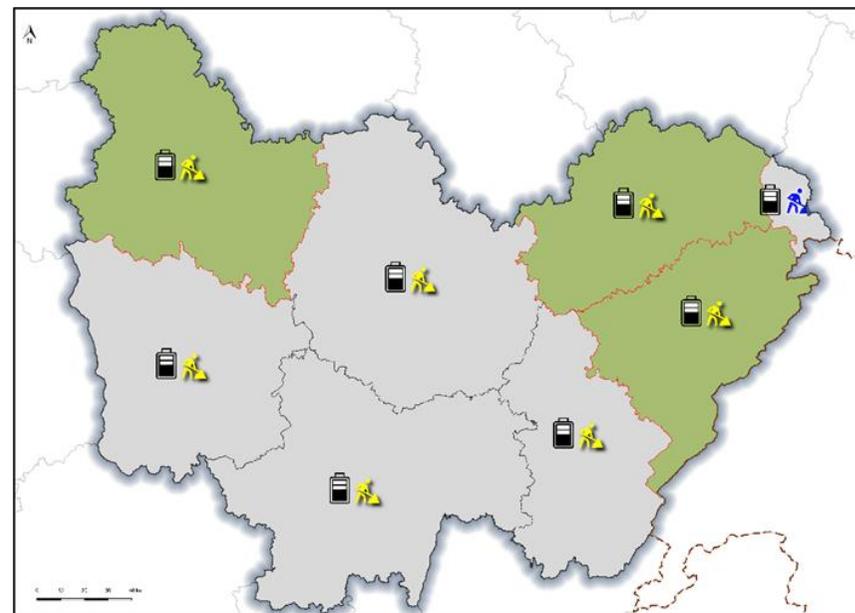
Au niveau national, les objectifs d'ici à 2030 sont 18 000 aires éducatives et 10 fois plus de jeunes en service civique.

## Assurer la qualité de l'eau et la sobriété de son usage

Maille intercommunale



Maille communale



Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique

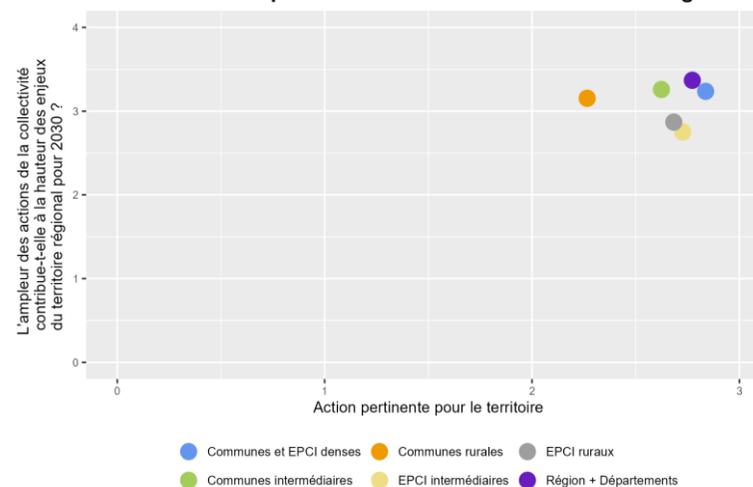
©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Les EPCI de la région jugent très pertinente cette action, avec un niveau de consensus néanmoins faible. Ceux du Doubs, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône se démarquent par un avancement élevé des actions portées. À l'échelle communale, trois départements se distinguent sur la pertinence élevée de cette action, tandis qu'elle est moyenne dans les autres. Il s'agit du Doubs, de l'Yonne et de la Haute-Saône.

Quel que soit le type de collectivité, la sobriété et la qualité de l'eau sont bien intégrées comme des objectifs à part entière pour leur territoire. L'ampleur de l'action réalisée ou à venir est aussi jugée plutôt en accord avec les enjeux du territoire.

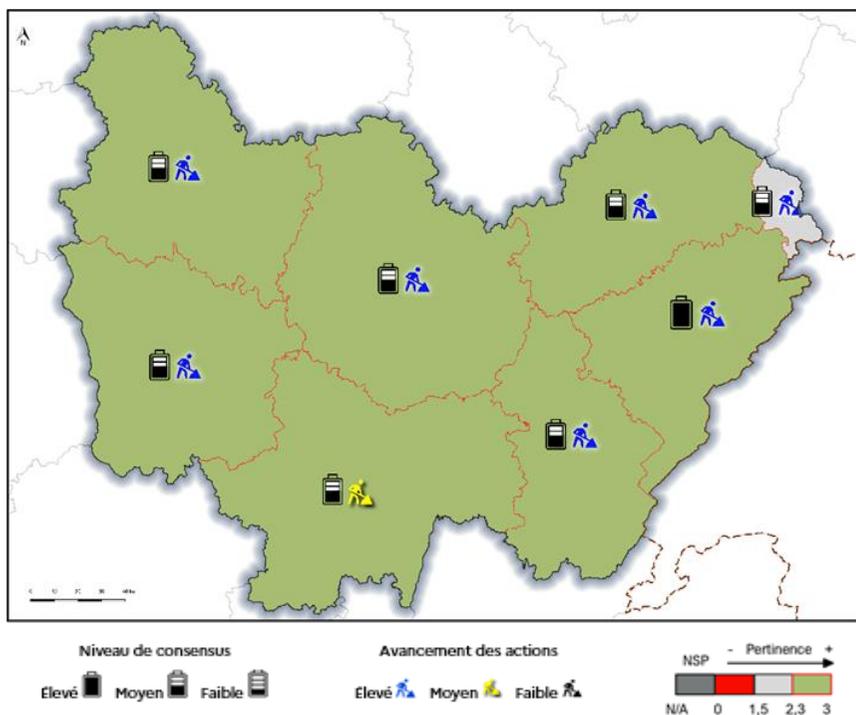
La prise de conscience de l'effet du changement climatique, avec les restrictions généralisées prises par arrêté préfectoral ont facilité la prise de conscience de l'enjeu.

### Assurer la qualité de l'eau et la sobriété de son usage

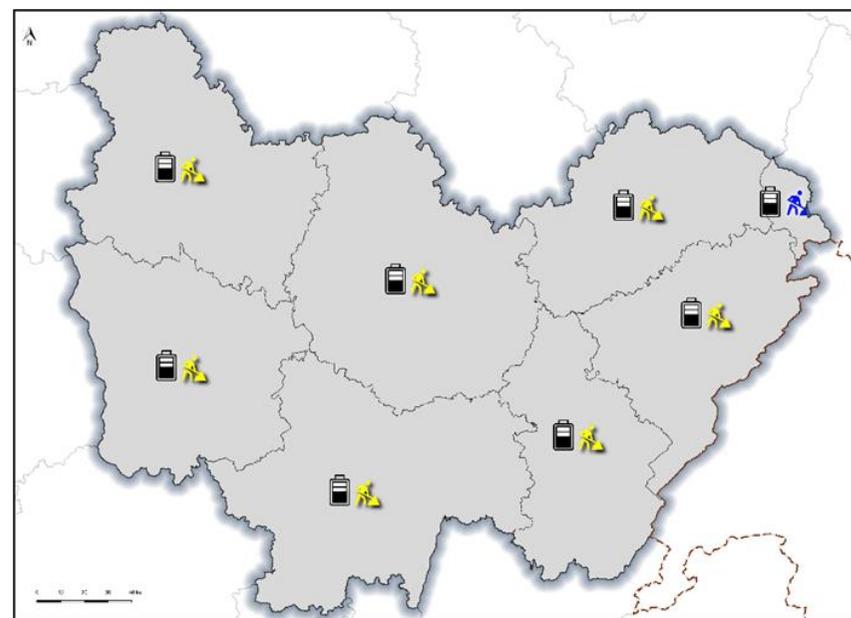


## Protéger la biodiversité

Maille intercommunale



Maille communale



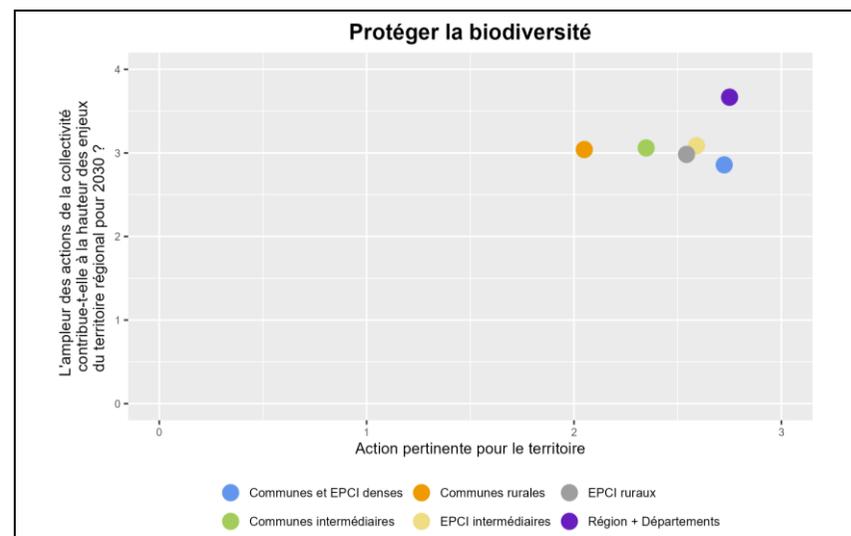
Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique

©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Cette action est jugée plus pertinente par l'ensemble des EPCI, contrairement aux communes plus réservées. L'avancement des actions est globalement élevé pour les EPCI et moyen pour les communes. Hormis pour les EPCI du Doubs, le niveau de consensus est moyen pour le reste des collectivités.

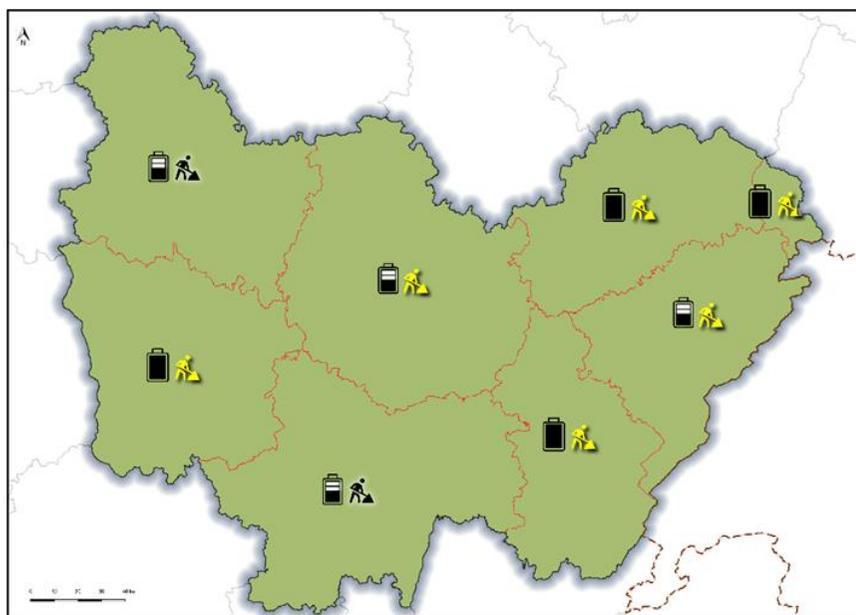
Si les communes rurales trouvent cette action moins pertinente à l'échelle de leur territoire, elles affichent le même niveau d'ambition que les autres collectivités quant à la contribution de leurs actions à l'atteinte de l'objectif régional, avec toutefois une percée pour la Région et des Départements.

Le dérèglement climatique accélérant la dégradation de la biodiversité, la protection et la préservation de cette dernière mobilisent l'ensemble des collectivités pour ce faire, notamment par la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées.

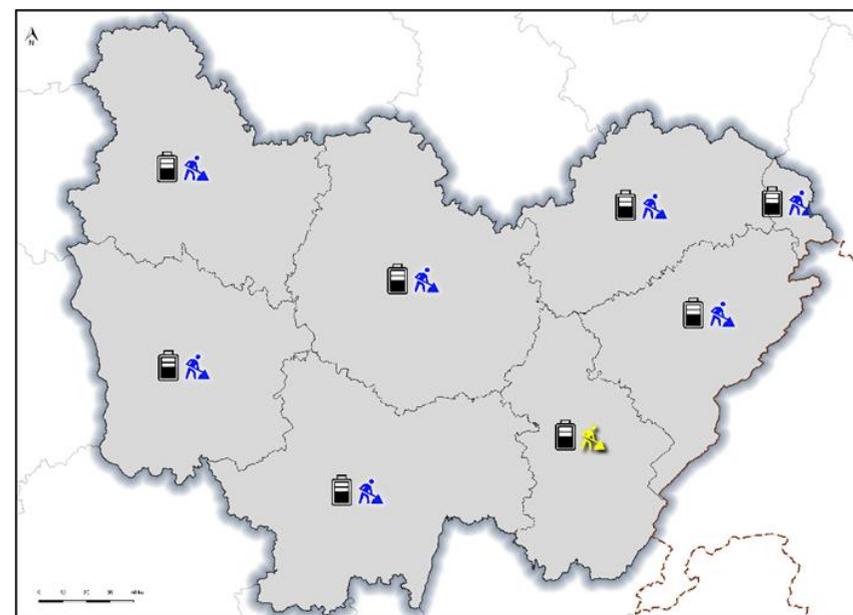


## Stockage du carbone grâce à nos écosystèmes

Maille intercommunale



Maille communale

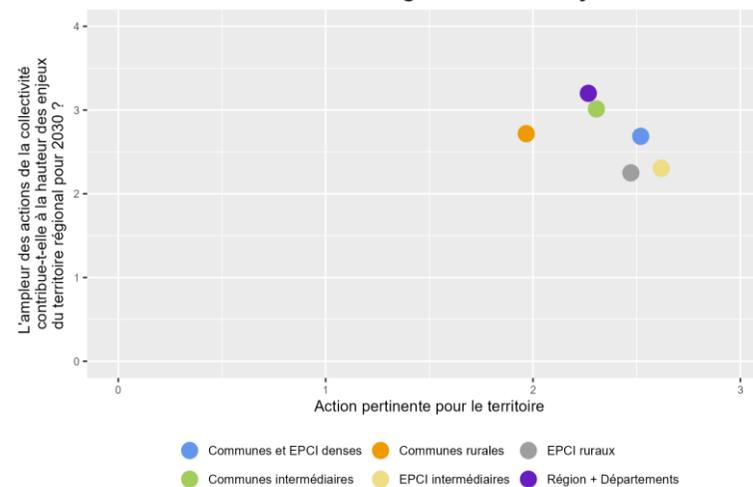


Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Les EPCI jugent très pertinent le fait de favoriser les pratiques pour stocker le carbone, avec un consensus élevé pour les départements les plus ruraux et le Territoire de Belfort. Le sujet fait partie des sujets à prendre en compte pour tous ceux qui élaborent un PCAET. L'avancement des actions est moyen, sauf en Saône-et-Loire et dans l'Yonne où il est faible. Les actions sont plus souvent engagées au niveau communal mais l'enjeu comme le consensus sont généralement à un niveau moyen.

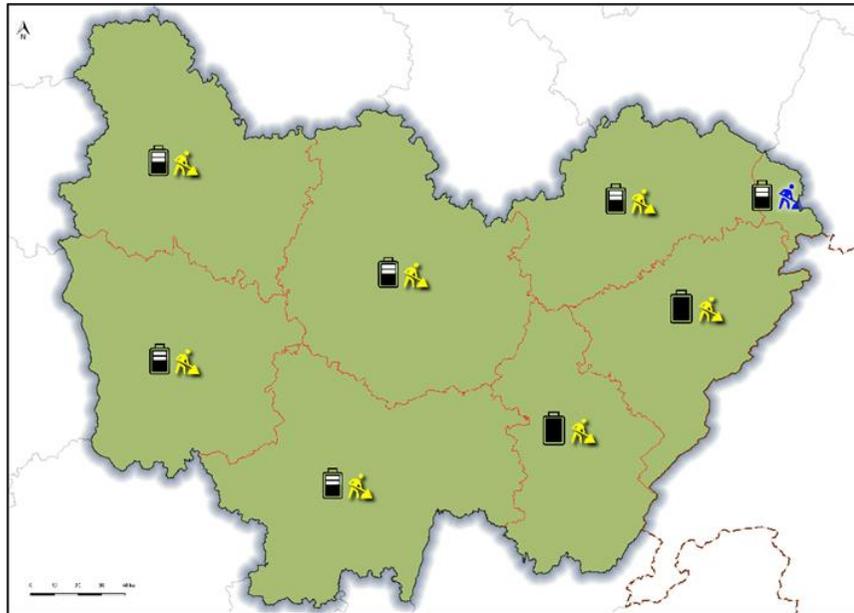
Les EPCI trouvent un peu plus pertinent les actions favorisant le stockage du carbone que les autres collectivités. Néanmoins, les collectivités jugent le plus souvent que leurs actions restent en deçà du niveau nécessaire pour répondre aux besoins du territoire.

Stockage du carbone grâce à nos écosystèmes

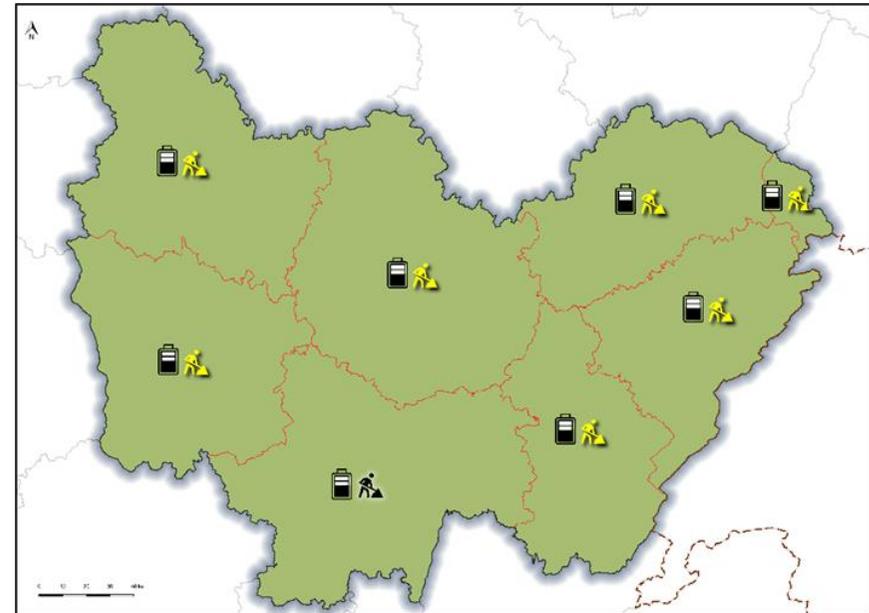


## Favoriser la sobriété foncière

Maille intercommunale



Maille communale



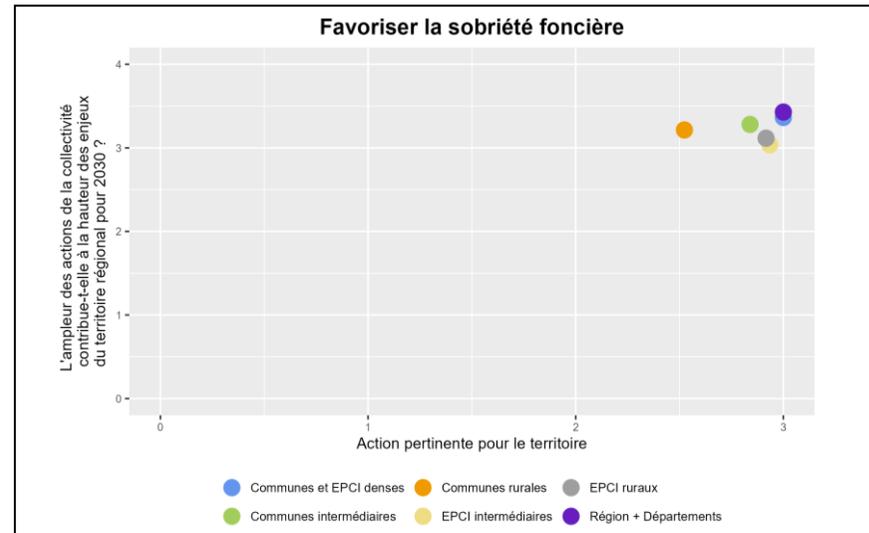
Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Les actions pour favoriser la sobriété foncière sont jugées très pertinentes par l'ensemble des collectivités. Le consensus est de niveau moyen sauf pour les EPCI du Doubs et du Jura où il est élevé et les communes de Saône-et-Loire où il est faible. Néanmoins, en dehors des EPCI du Territoire de Belfort, l'avancement des actions reste partiel.

Les communes rurales sont un peu en retrait sur la pertinence des actions en termes de sobriété foncière, mais celle-ci reste élevée. Le portage est jugé à la hauteur des enjeux, quel que soit le type de collectivité.

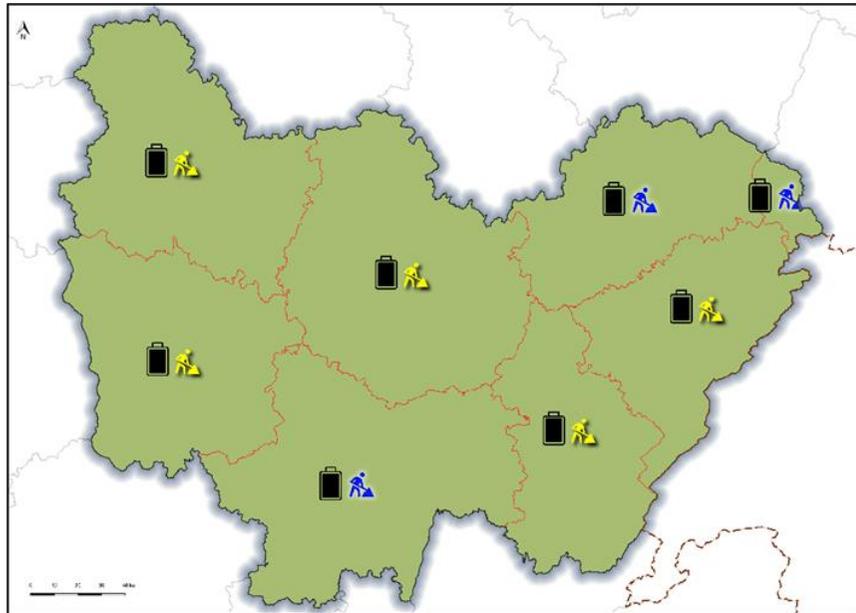
Les débats sur l'objectif de réduire de moitié le rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur cette décennie par rapport à la précédente a donné de la visibilité à cette thématique.

Favoriser la sobriété foncière

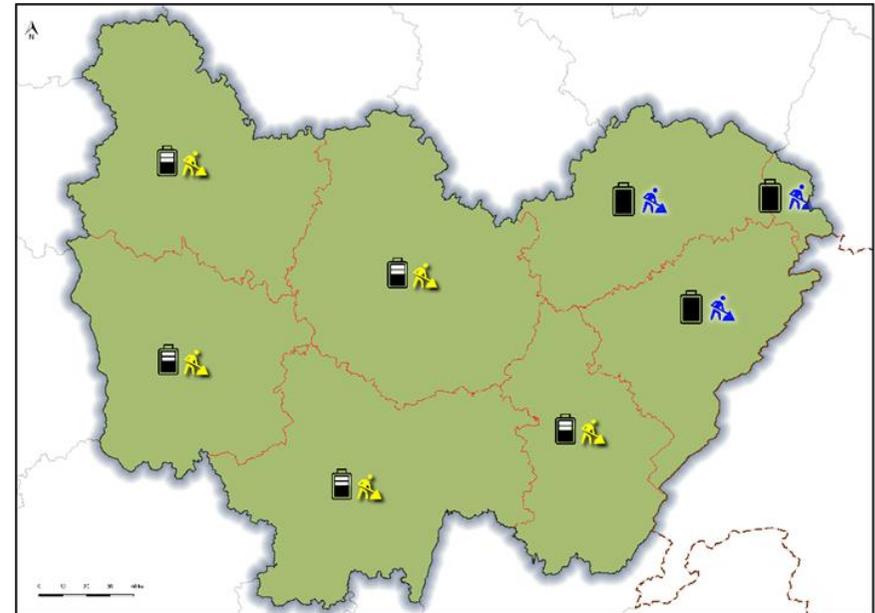


## Gérer durablement la forêt

Maille intercommunale



Maille communale

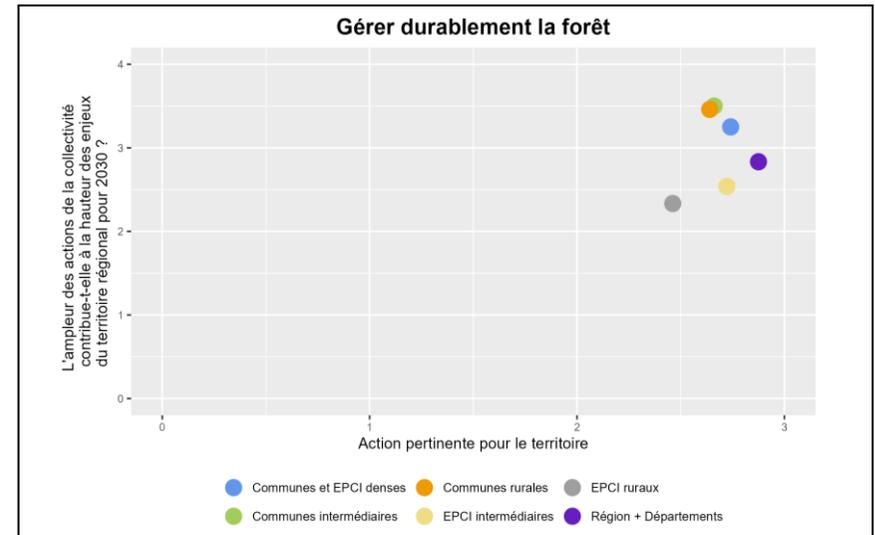


Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
 ©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

L'ensemble des collectivités juge la gestion durable de la forêt pertinente pour leur territoire. Dans tous les départements, les EPCI affichent un niveau de consensus élevé et sont engagés dans des actions. Celles-ci sont plus avancées dans en Saône-et-Loire, en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort. Les communes des départements du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône et du Doubs se distinguent par un niveau de consensus et d'avancement élevé.

Les communes rurales et intermédiaires se sentent bien investies sur la gestion durable des forêts, au regard des enjeux régionaux. C'est moins vrai pour les EPCI, les départements et la région qui pensent que leur action doit encore être amplifiée.

Gérer durablement la forêt



# 04

# MIEUX PRODUIRE

## Le cadre de réflexion

Mieux produire c'est agir pour décarboner le cycle de production de l'énergie nécessaire à la fabrication des biens et services en passant par le transport des marchandises. C'est prendre en compte une nécessaire réduction des émissions de GES, mais également une réduction de l'empreinte sur la biodiversité, et une sobriété dans l'usage des ressources. Dans ce cadre, toute la chaîne de valeur de la production doit être engagée : des intrants (énergie, ressources), en passant par la production (l'industrie et l'efficacité énergétique), la logistique, voire les déchets, qui peuvent dans les modèles circulaires à leur tour être considérés comme intrants.

Mieux produire c'est aussi réindustrialiser en produisant en Europe les outils de la transition énergétique : si l'essentiel des panneaux photovoltaïques sont produits en Chine avec des intrants carbonés, l'objectif ne sera pas atteint. La contribution de la Bourgogne-Franche-Comté est importante à cet égard notamment par sa filière hydrogène, sa filière de métallurgie nucléaire ou sa filière vélo.

Par convention, la question des déchets et de l'économie circulaire est abordée dans la thématique « mieux consommer »

Mieux produire regroupe ainsi plusieurs grands domaines : énergie, industrie, logistique, bâtiments tertiaires.

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par un profil économique plus productif que la plupart des autres régions de France métropolitaine avec des filières industrielles majeures : industrie automobile, agroalimentaire, métallurgie... Elle est par ailleurs une région de transit entre le Nord et le Sud de l'Europe, au croisement de plusieurs axes logistiques importants.

Mais cette économie repose sur l'exploitation d'énergie et l'extraction de ressources naturelles émettrices de gaz à effet de serre. L'industrie, les bâtiments professionnels (bureaux, commerces, locaux d'activité...) et la logistique sont à l'origine de plus d'un tiers des émissions de GES chaque année en France.

Au niveau régional, la thématique « Mieux produire » concerne environ la moitié des efforts à fournir d'ici 2030 en termes de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Les leviers d'action nationaux identifiés portent à la fois sur la décarbonation des sites et filières industrielles les plus émettrices, la diminution de l'impact environnemental des flux logistiques, l'augmentation de la part de production locale d'énergies renouvelables et l'accélération de la rénovation des bâtiments tertiaires. L'ensemble des leviers visant également une meilleure efficacité énergétique et une baisse des consommations d'énergies.

## C'EST QUOI LE DEFI POUR MA REGION ?

### 1. Production d'énergie

**Le constat régional : un potentiel encore important de développement des EnR notamment électriques**

Dans le cadre de la production d'électricité en BFC, la région se caractérise par une absence de centrale nucléaire, ce qui nécessite

d'importantes importations d'électricité depuis les régions voisines : la région ne produit que 23 % de l'électricité qu'elle consomme. Le développement des EnR est un levier important. Les filières EnR photovoltaïque, éolienne, méthanisation et biomasse solide sont les principaux leviers de production d'électricité bas-carbone à court terme.

Le bois-énergie est la principale énergie produite dans la région : le bois utilisé pour le chauffage des ménages représente 41 % et les chaufferies biomasse, 22 % de l'ensemble des énergies renouvelables produites dans la région en 2021. Cette production est présente sur l'ensemble du territoire.

La production éolienne se concentre principalement dans l'Yonne et la Côte d'Or, tandis que la production solaire photovoltaïque est mieux répartie à travers la région, mais principalement située à l'ouest de la région (21, 58, 71 et 89).

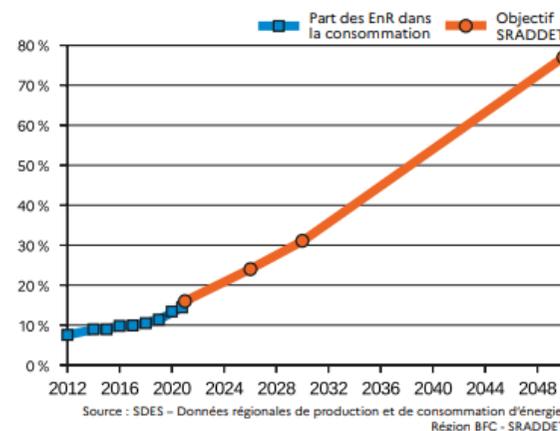
La production de biogaz est quant à elle concentrée sur l'est de la région, principalement en Haute-Saône.

Un indicateur pertinent pour mesurer l'avancée du déploiement des EnR électrique dans la région, est le taux de production locale d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité. Si cette part est en nette augmentation, pour atteindre 19,3 % en 2022, elle reste en dessous de la moyenne nationale de 24,3 %. Cet objectif est fixé par le SRADET à 31 % à l'horizon 2030<sup>2</sup>.

La région dispose par ailleurs d'atouts industriels dans la production d'EnR : les filières biogaz, éolien, photovoltaïque, hydraulique sont présentes. Le développement de la filière hydrogène permettra de

trouver des solutions aux problèmes d'intermittence posés par la production d'EnR électriques.

### Taux de production locale d'énergies renouvelables dans la consommation finale



### Zoom sur les objectifs du scénario « REPOS – Vers une Région à Energie POSitive et bas carbone en 2050 » intégré au SRADET

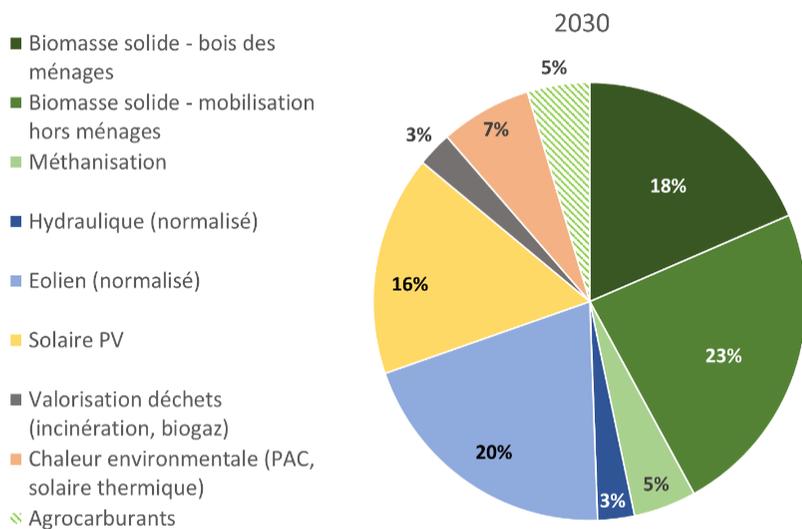
Ce scénario a fait l'objet de consultations importantes (130 experts mobilisés dans différentes séances thématiques) et intègre les éléments issus du Schéma Régional Biomasse et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Il traduit une trajectoire conciliant obligation réglementaire, volonté politique et prise en compte des attentes des acteurs régionaux, qui précise secteur par secteur les évolutions souhaitables (sobriété, efficacité et production EnR) pour s'inscrire dans une trajectoire compatible avec l'objectif de neutralité carbone à 2050.

<sup>2</sup> A noter que cet objectif est susceptible d'être sensiblement augmenté avec la révision actuelle de la PPE

Le scénario élabore la trajectoire régionale pour une sortie des énergies fossiles, et l'atteinte d'une plus grande autonomie énergétique régionale d'ici 2050. Les travaux sur le mix énergétique sont issus des ateliers de concertation, qui ont analysé la déclinaison du scénario négaWatt d'une part, et des ateliers biomasse et agriculture du Schéma Régional Biomasse d'autre part.

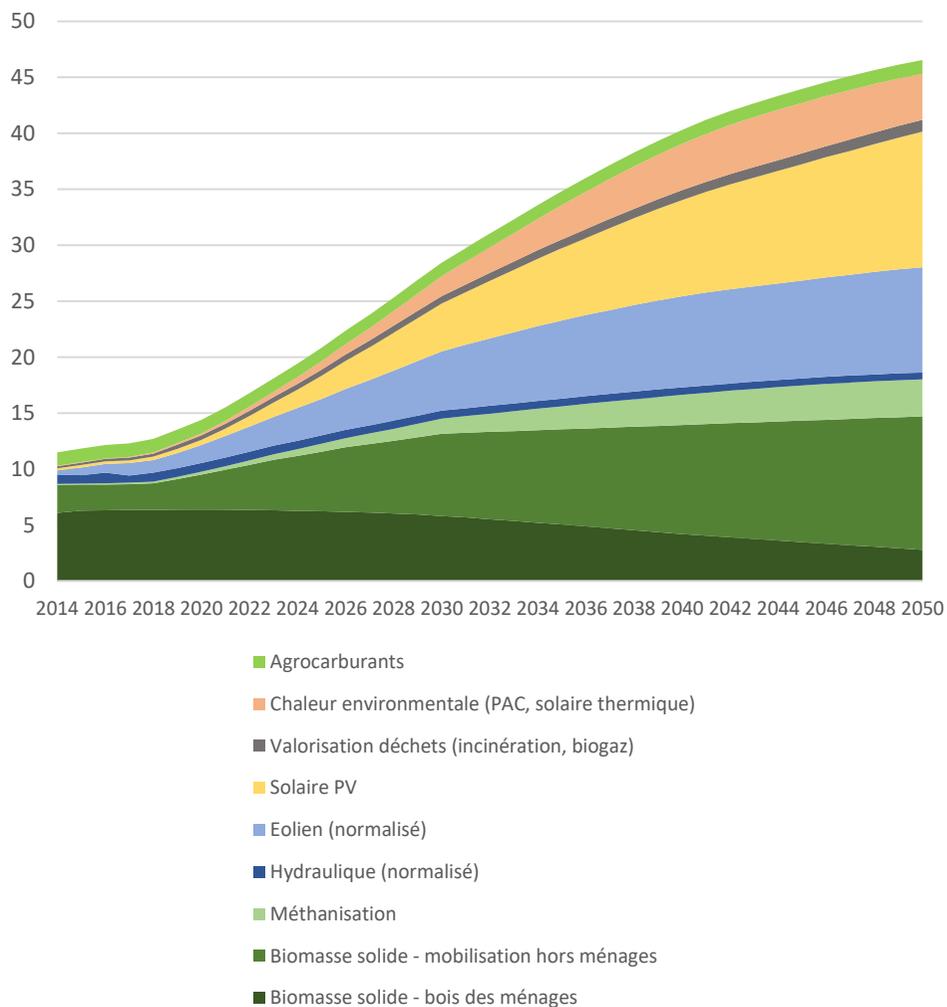
Il a été élaboré conformément aux objectifs de la Loi TECV, qui avait pour ambition de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. À cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.

Le mix énergétique du scénario à 2030 :



La trajectoire du scénario concernant le mix énergétique de la région en 2050 :

Trajectoire des productions locales (énergies primaires)



### Mix énergétique et production locale d'énergie :

Le mix énergétique proposé dans le scénario REPOS vise une augmentation conséquente de la part d'électricité renouvelable à 2050. Néanmoins, la prise en compte de tous les vecteurs énergétiques est essentielle à plusieurs titres :

- Combinée à une production locale sur les territoires, la diversification des vecteurs énergétiques mobilisés permet un foisonnement de la production et donc une couverture optimale des besoins ;
- Ce mix énergétique est utile pour limiter les saturations potentielles des réseaux (électrique ou gaz), ce qui permet de limiter les coûteux travaux de renforcement des infrastructures. La diversification des vecteurs énergétiques mobilisés, notamment pour la production de chaleur renouvelable, est nécessaire lors des périodes hivernales de tension sur les réseaux électriques ;
- Ce mix, exploitant l'ensemble des potentiels du territoire, permet également d'être moins dépendant en cas de défaillance de certaines filières, mais aussi de minimiser le coût de l'approvisionnement énergétique. En effet, les contrats locaux sont moins soumis à la volatilité des prix de marchés ;
- Enfin, l'utilisation de l'ensemble des potentiels du territoire permet de valoriser les filières locales et de préserver l'emploi associé (par exemple : valorisation des coproduits de l'industrie du bois en bois énergie).

### **Les enjeux - compétition d'usage, acceptabilité, réalisations techniques, formation :**

- ⇒ Les enjeux de compétition d'usage sont présents : sur les sols, quels usages prioriser entre l'agriculture, le photovoltaïque, la méthanisation ? De même, comment préserver la ressource tout en développant le bois énergie ?
- ⇒ Il est aussi nécessaire d'assurer une bonne acceptabilité des projets, en communiquant auprès des populations sur les enjeux des EnR, en luttant contre la fausse information, et en garantissant un partage de la valeur avec les échelons locaux.
- ⇒ Des enjeux techniques existent : le réseau électrique est saturé en certains endroits, ce qui rend difficile le raccordement des projets EnR électriques au réseau, (notamment en Haute-Saône). D'autre part, il est difficile d'instruire rapidement des dossiers environnementaux afin de permettre un déploiement rapide, mais tout en préservant les autres enjeux évoqués ci-dessus.
- ⇒ La formation est enfin un aspect prépondérant.

## **2. Décarbonation de l'industrie**

### **Le constat régional - Une consommation d'énergie en baisse, des industriels sensibilisés :**

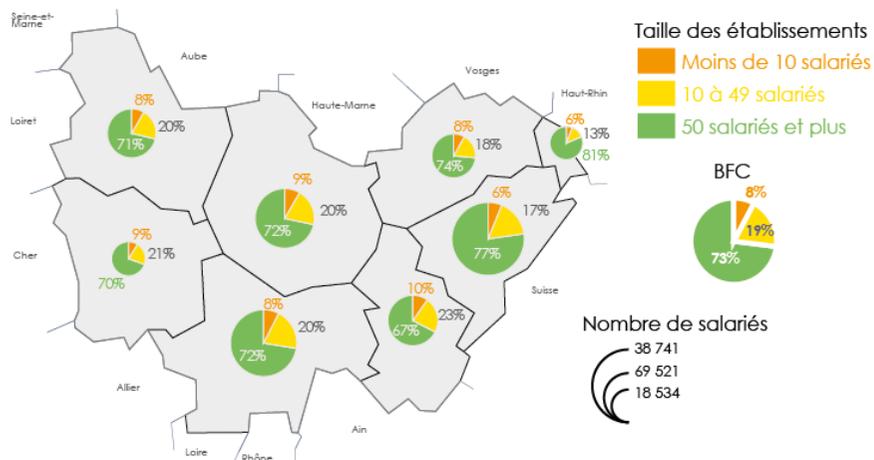
Le « mieux produire » passera par une réduction de la consommation d'énergie et par la substitution des énergies fossiles, dans l'ensemble des filières industrielles (consommation des bâtiments notamment) et dans certains secteurs plus fortement intensifs en énergie en particulier, comme la métallurgie, la première transformation du bois et la plasturgie. L'enjeu énergétique est désormais très présent pour

les entreprises. Il a été mis en évidence par la forte augmentation des prix de l'énergie en 2022 et 2023. En 2022, la consommation d'électricité avait baissé de 8 % par rapport à 2021, dans la région BFC.

**Les enjeux - Une déclinaison régionale efficace des plans nationaux qui ne sera pas suffisante :**

L'enjeu sera de permettre ce passage à des procédés décarbonés de fabrication, et donc l'accès à des financements dédiés. Si ceux-ci ont bien été fléchés pour les 50 sites les plus émetteurs au niveau national, la question des financements nécessaires à mobiliser pour les autres reste posée, notamment pour les entreprises de taille plus modeste. 83 % des établissements ont moins de 50 salariés en BFC, cela représente 41 % des salariés de la région. Aucun diagnostic territorial précis sur les émissions de l'industrie diffuse, par territoire ou sous-secteurs industriels n'existe à ce jour, aucun diagnostic sur le nombre d'entreprises industrielles engagées dans la transition écologique par territoire et sous-secteurs industriels n'est disponible.

Les effectifs salariés industriels selon la taille des établissements



Source : Urssaf, Acoess, fin 2019 - traitement Emfor

**3. Filières et processus de transformation**

**Le constat régional :**

Les filières industrielles régionales devront faire face aux défis de la transition écologique : décarbonation, ressources en eau, préservation de la biodiversité, sobriété, mutation du tissu industriel, foncier, développement de filières vertes, transformations des usages qui impactent toutes les chaînes amont. En BFC, les filières les plus présentes sont : l'automobile, la métallurgie et le nucléaire, la santé, l'hydrogène, le ferroviaire, l'agroalimentaire, la forêt/bois.

La partie suivante illustrera quelques exemples de transformations de filières.

**Les enjeux :**

Les problématiques de l'industrie en BFC sont assez communes à l'ensemble du tissu industriel. Tout d'abord, l'enjeu du financement. Que ce soient des entreprises très innovantes ou des entreprises qui cherchent à se diversifier pour se tourner vers des filières d'avenir, les besoins en financement sont très importants, et les programmes nationaux comme France 2030 ou territoires d'industrie ne seront peut-être pas suffisants.

Un enjeu par ailleurs majeur est celui des compétences, et de l'évolution des compétences au regard de l'évolution des filières. Les difficultés de recrutements sont présentes dans tous les secteurs industriels.

La sobriété foncière sera aussi essentielle au regard du ZAN. La mobilisation de nouveaux espaces sera contrainte, et le sujet de la réhabilitation des friches et de la reconversion de sites sera au centre

des projets. Cette réhabilitation, coûteuse, renforce le besoin important de financement.

Enfin, un des enjeux sera aussi pour la région d'encourager l'implantation de solutions qui seront capables de proposer les technologies des transitions.

Pour cela, le travail des acteurs en coopération sera essentiel, et l'enjeu sera de les encourager à utiliser les méthodes de l'écologie industrielle et territoriale pour mieux gérer les ressources (notamment l'eau considérant l'évolution vers des multiplications des restrictions dans les années à venir) et aux possibilités de mutualisation.

#### 4. Logistique

##### *Le constat régional*

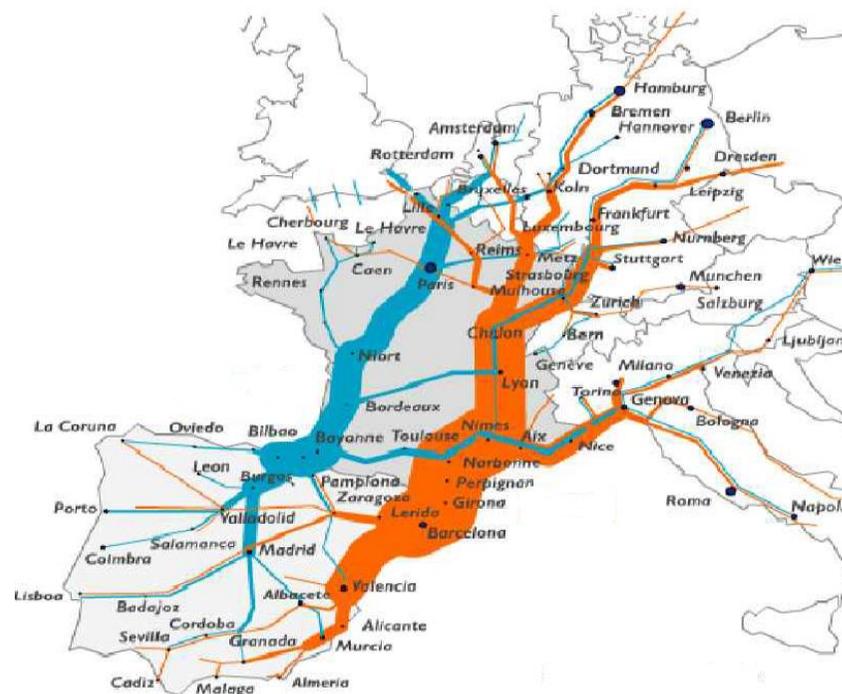
La logistique est définie comme la gestion opérationnelle des flux physiques de produits et des flux d'informations, qui relie une source d'approvisionnement (matière première ou produit fini) à un utilisateur (usine d'assemblage, grossiste détaillant, consommateur). Le transport de marchandises est seulement une partie de la logistique : la logistique comprend aussi le stockage (les entrepôts), la manutention des marchandises et toutes les opérations de gestion de la logistique. Elle peut être opérée par des prestataires ou en compte propre. Elle est partout car tout est livré.

L'importance de la logistique sur un territoire dépend :

- de son tissu industriel et artisanal ;
- de sa démographie et son urbanisation (logistique urbaine en zone dense) ;

- des infrastructures de communication (routes, ferroviaires, maritimes et fluviales, aériennes).

La région Bourgogne-Franche-Comté est une région de transit entre le Nord et le Sud de l'Europe. La route est le mode de déplacement privilégié pour tous les déplacements, elle permet d'assurer, en France, 88 % des déplacements de voyageurs et de marchandises.



De par cette situation privilégiée, les enjeux de logistique s'inscrivent dans un périmètre national voire international qui rendent certains leviers d'action difficiles à mobiliser à l'échelle régionale mais il s'agira d'identifier les solutions relevant du champ de compétence des acteurs régionaux (optimisation du chargement des véhicules d'origines ou à destination de BFC, développement des

infrastructures vertueuses (IRVE = bornes de recharges électriques, ITE = Infrastructures de Terminales Embranchées, autoroutes de la logistique, rapprochement des entrepôt des lieux de consommation, etc).

Le transport est le plus gros contributeur des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France, et le transport de marchandises est particulièrement concerné puisqu'il représentait environ 10 % des GES français en 2019. Entre 1960 et 2017, ses émissions ont été multipliées par 3,3 (données France).

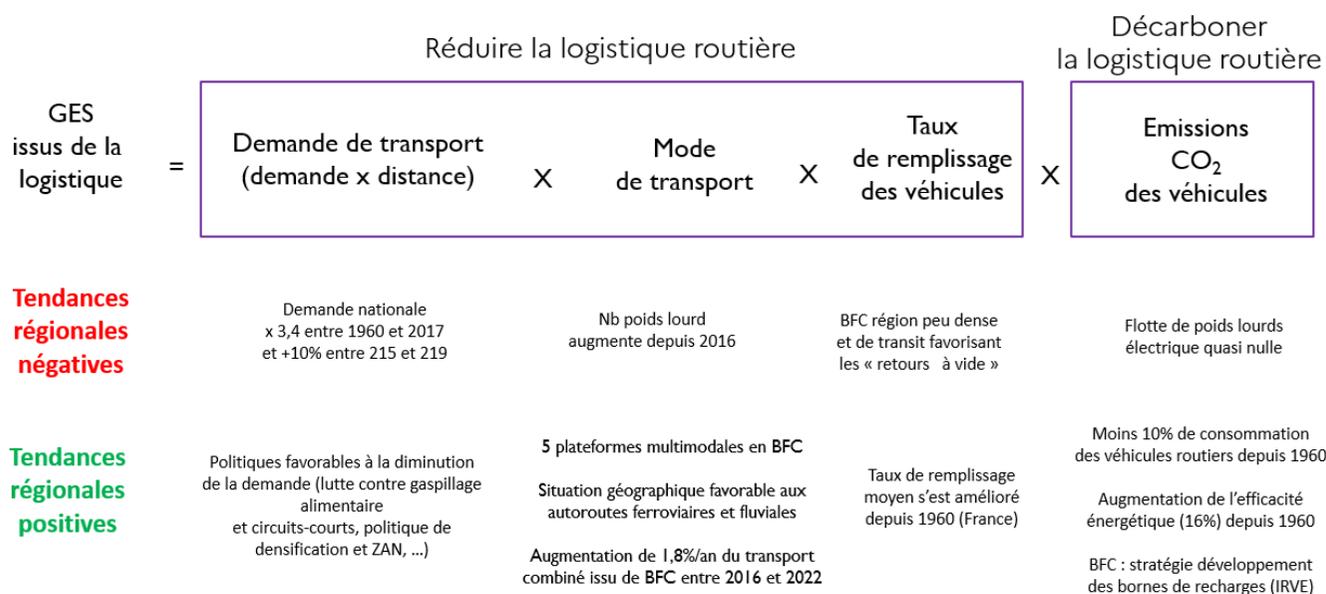
Malgré une évolution technologique du secteur qui a fait diminuer son niveau d'émission, celui-ci repart à la hausse du fait de l'augmentation du parc circulant depuis 2016 : au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le

parc des véhicules lourds (camions, tracteurs routiers et VASP lourds) représente près de 616 000 poids lourds et 95 000 autobus et autocars, dont 40 % ont moins de 4 ans, et constitue un poids important dans l'enjeu de sauvegarde de l'environnement.

Il convient également de souligner l'importance de l'enjeu économique associé à la filière logistique représentant 3 350 établissements et plus de 67 000 emplois en Bourgogne-Franche-Comté.

Les émissions de GES issues de la logistique dépendent de 4 facteurs principaux (cf. schéma ci-dessous).

10% des GES en France sont issus de la logistique (=transport + stockage) : leur réduction dépend de 4 paramètres techniques



On peut également souligner l'impact du transport routier sur l'émission de particules fines exposant 23 % de la population de BFC à un seuil supérieur au seuil fixé par l'OMS (norme : PM10 ainsi que sa responsabilité pour 65 % de l'émission de particules de No2 exposant 27 % de la population de BFC à un seuil supérieur à 10 µg/m3 annuel) (source : ATMO BFC).

### **Les enjeux**

4 enjeux forts peuvent être identifiés :

⇒ **Réduire les distances parcourues** par les marchandises en encourageant la relocalisation des productions en France ou à des échelles plus locales (ex-alimentation). Il convient par ailleurs de rapprocher les entrepôts logistiques des centres de consommation pour diminuer les distances parcourues.

Il peut également être pertinent de travailler sur la demande de prestation logistique de la part des donneurs d'ordre publics (collectivités et Etat écoresponsable -guichet vert) et privés (levier RSE...) afin qu'ils accompagnent la transition du secteur dans son ensemble.

⇒ **Favoriser le report modal** en faveur du ferroviaire, du fluvial, voire de la cyclologistique pour les courtes distances. Pour développer le recours aux modes de transport moins émissifs en GES que sont les modes ferroviaire et fluvial, l'idéal serait de disposer d'infrastructures aux gabarits adaptés.

En matière de transport fluvial, la région est traversée par la Saône et sur laquelle 3 ports peuvent être mobilisés en matière d'intermodalité des transports : Macon, Chalon sur Saône et Pagny. Par ailleurs, de nombreux canaux traversent la région mais ne

permettent pas le passage de péniches suffisamment grandes pour un transport de marchandises économiquement rentable.

L'axe Beaune-Besançon-Belfort est un maillon faible en termes de transport de marchandises par voie ferroviaire en raison d'un gabarit sous-dimensionné. L'adaptation des infrastructures ferroviaires existantes aux gabarits européens (VFCEA par ex) est un enjeu financier mais indispensable au report modal.

En ce qui concerne le ferroviaire, il y a un enjeu à régénérer les Installations Terminales Embranchées (ITE) (les 2/3 sont sans trafic sur l'axe Méditerranée Rhône Saône) et les voies qui les desservent ainsi qu'à maintenir les lignes de desserte fine du territoire (LDFT).

La cyclologistique est un mode totalement décarboné qui a de grandes perspectives de développement dans le cadre des politiques de logistique urbaine. « Interlud+ » est un programme par lequel des collectivités agissent pour améliorer la logistique urbaine sur leur territoire, aidé dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Le développement de véhicules intermédiaires pourra permettre d'expérimenter la cyclologistique, qui serait complémentaire des autres usages du cycle en zone urbaine et périurbaine.

⇒ **Ralentir les flux** afin de permettre une meilleure optimisation des parcours et des chargements. La Bourgogne-Franche-Comté est une région peu dense et les entreprises ont fait part, dans les ateliers de la conférence régionale de la logistique, des retours à vide plus nombreux qu'ailleurs.

⇒ **Favoriser le changement de motorisation** : Retrofit des poids lourds et développement de l'hydrogène. Les véhicules électriques avec batterie sont les moins émissifs en GES. Leur coût total d'acquisition, aides financières comprises, n'est plus un obstacle. L'enjeu sera de développer un réseau de bornes de recharge (les

premières estimations démontrent qu'il faudra déployer à l'horizon 2035 10000 bornes de recharges nocturnes (recharges lentes) et 2200 mégachargeurs pour les pauses courtes (recharges rapides) au niveau national rien que sur le réseau autoroutier (données Total, Enedis, Vinci autoroutes). En ce qui concerne les autres sources d'énergie, le biodiesel et le bioéthanol semblent constituer des ressources limitées. Quant à l'hydrogène, engagement Région Etat sur le développement de l'hydrogène pour les trains (circulation trains H2 ligne Laroche Auxerre en 2026) préfigurant circulations hybrides H2/électricité sur d'autres axes.

### Quelques chiffres clefs Bourgogne-Franche-Comté

- 23 % de l'énergie consommée en BFC est produite en région
- 19 % de la production d'électricité est d'origine locale renouvelable (moyenne nationale 24 %)
  - ↳ Hydroélectricité : 525 MW installés (6<sup>ème</sup> région sur 13)
  - ↳ Solaire photovoltaïque : 582 MW installés (objectif 2030 3800 MW)
  - ↳ Eolien : 1028 MW installés (objectif 2030 2800 MW)

### Le lien avec les autres thématiques

La thématique « mieux produire », par nature très transversale et touchant à de nombreux sujets, est évidemment en interaction avec les autres thématiques de la planification écologique, notamment :

- « mieux préserver », sur l'aspect consommation des ressources (matières premières, eau, foncier) nécessaires à la chaîne de production et sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre du développement des EnR ;
- « mieux consommer », sur l'enjeu de l'économie circulaire, central en matière de cycle de production, et de la réduction des déchets ;
- « mieux se déplacer », en raison du lien (infrastructures, nœud d'intermodalités, ...) entre transport de voyageurs et transport de marchandise ;
- « mieux se loger », sur la dimension de l'efficacité énergétique du bâti tertiaire dont les problématiques techniques présentent des similitudes avec celles du résidentiel.

### DEJA TOUS CONCERNES EN BFC

Le déploiement des énergies renouvelables est soutenu depuis longtemps en région Bourgogne-Franche-Comté par l'Etat et la Région à travers de multiples initiatives.

On peut citer en particulier la création de SEM EnR, dans lesquelles les syndicats d'énergie sont parties prenantes, ainsi que la Région.

Par ailleurs en matière de gouvernance, le Comité Régional de l'Energie a été installé en novembre 2023 et jouera un rôle en matière de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables et de déclinaison de programmation pluriannuelle de l'énergie, conformément à la loi.

**En ce qui concerne la décarbonation des entreprises, deux initiatives sont particulièrement remarquables :**

- Le Réseau de la Transition Ecologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)

Animé par l'ADEME et la Région, le RT2E est composé de l'ensemble des conseillers en Transition Ecologique de l'AER, des CCI et CMA, ainsi que de la BPI et le Générateur BFC pour offrir un parcours d'accompagnement de l'entreprise dans sa trajectoire environnementale.

- La convention des entreprises pour le climat (CEC)

La CEC est une initiative d'acteurs privés qui a pour ambition de rassembler des entreprises de la Région pour leur faire vivre un parcours de transformation personnelle et organisationnelle en collectif pour aboutir à des feuilles de route d'accélération des stratégies bas carbone, à visée régénérative, réconciliant prospérité économique, écologique et sociale et ancrées sur le territoire.

Fin 2023, le collectif CEC est composé de plus de 750 dirigeants en France (49 en Bourgogne-Franche-Comté)

**Plus largement sur les filières, plusieurs exemples peuvent être cités pour illustrer les processus de transformation à l'œuvre au regard des enjeux de transition écologique :**

- La filière automobile

Première filière industrielle de Bourgogne-Franche-Comté avec un peu moins de 38 000 salariés, est en pleine transformation vers l'électrification des véhicules, tant les constructeurs que leurs sous-traitants. Cette démarche demande d'importants investissements

pour répondre au défi de cette révolution technologique et peut également conduire à engager des actions de diversification pour réussir à pérenniser leurs activités.

Cette mutation est accompagnée au niveau national par l'Etat, et au niveau local en lien avec la Région avec la Force d'Intervention Mutation Automobile (FIMA) qui a pour objectifs de s'assurer que toutes les entreprises de la région ont anticipé les mutations de la filière et de proposer aux entreprises qui en ont besoin un accompagnement sur mesure.

- La filière hydrogène en BFC, qui fournit des outils industriels pour décarboner les mobilités

Pionnière à la fois dans les usages territoriaux de l'hydrogène (déjà 7 bus roulent à l'hydrogène à Belfort et Auxerre), la région accueille déjà notamment dans le Nord-Franche-Comté des usines de production d'électrolyseurs ou de réservoirs hydrogène qui permettent d'apporter des solutions de substitution aux transports carbonés.

- La filière ferroviaire en BFC, au-devant des changements du secteur de la mobilité

La filière au niveau régional est constituée de 110 établissements privés. La BFC se distingue par la présence de l'unique cluster français spécialisé dans la conception, réalisation et maintenance des engins de travaux ferroviaires, MECATEAM en Saône et Loire, de grands technicentres en maintenance ferroviaire à Dijon et Nevers ; la présence de 3 sites industriels du groupe ALSTOM, à Belfort (conception et fabrication de motrices TGV et de locomotives), au Creusot (bogies et amortisseurs) et à Ornans (conception et fabrication des moteurs de traction), des laboratoires et des établissements de formation initiale ayant un lien avec le ferroviaire, la présence du Pôle Véhicule du Futur.

MECATEAM CLUSTER pilote des projets d'innovation en vue de favoriser le réemploi de matériaux existants (ballast...) ou l'utilisation d'éléments de la voie (traverses recyclées...) pour rénover des voies ferroviaires. La valorisation du ferroviaire sur l'aéronautique devrait s'accompagner d'une dynamisation de la filière. Les trains à hydrogène sont aussi des développements innovants réalisés en BFC.

- La filière nucléaire, une opportunité pour développer l'industrie décarbonée

Même si elle ne dispose pas de réacteurs, la région BFC soutient historiquement toute l'industrie nucléaire, car toute la chaîne de valeur industrielle essentielle à la filière nationale est présente : cuves, métallurgie, sûreté, contrôle non destructif, essais, conception, recyclage, etc. La filière irrigue toute la Bourgogne-Franche-Comté : il existe des entreprises de la filière dans tous les départements. Les 270 établissements de la filière nucléaire emploient environ 23 000 salariés, principalement présente dans cinq zones d'emploi, Chalon-sur-Saône, Châtillon-Montbard, Belfort, Creusot-Montceau, Dijon. Les entreprises sont de tailles variées, avec des grands donneurs d'ordre comme EDF, FRAMATOME, GE, mais aussi des PME et TPE innovantes.

- La filière alimentation

Tissu dense de 1000 établissements et plus de 17 000 emplois, l'industrie agroalimentaire de BFC est au cœur d'un écosystème territorial qui va des filières agricoles à la transformation et commercialisation par les entreprises artisanales (métiers de bouche/7 000 salariés).

Le pôle de compétitivité Vitagora inscrit son action en cohérence avec le domaine de spécialisation « Systèmes alimentaires durables

au service du bien-être du consommateur » inscrit dans la stratégie régionale d'innovation.

Les leviers identifiés sont certes la décarbonation des entreprises pour les accompagner dans des projets de sobriété/efficacité matière et énergétique, de substitution des énergies fossiles et diversification des sources d'énergie, dans le développement des énergies renouvelables, dans la récupération de chaleur fatale. Mais l'action du pôle Vitagora prévoit également d'accompagner la filière dans les champs de l'amélioration de la gestion de l'eau, la valorisation des coproduits/déchets organiques, les achats responsables, la biodiversité, etc...

La notion d'économie circulaire est centrale pour cette filière dont l'un des enjeux est de rechercher une forme de « solidarité territoriale » et de créer le plus de synergie possible entre l'amont et l'aval de la filière.

- La filière plasturgie

La filière plasturgie, filière qui intervient en transversalité auprès des filières-marchés, est très présente en BFC. En Bourgogne-Franche-Comté, la filière plasturgie représente près de 230 entreprises et près de 10 000 salariés (6e région de France en termes de nombre d'établissements et en termes d'effectifs). Le maillage territorial est composé essentiellement de TPE-PME, sous-traitantes, regroupées sur des bassins d'emplois (Sens, Dijon, axe Beaune-Chalon, Besançon, axe Belfort-Montbéliard, Haut-Jura).

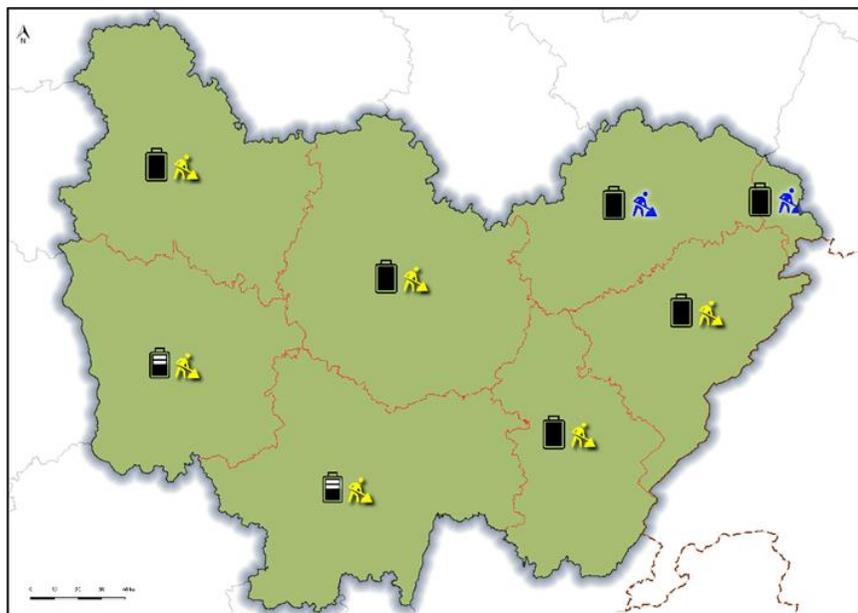
Tous les secteurs d'activité, ou presque, requièrent l'utilisation du plastique : automobile, médical, agroalimentaire, aéronautique, bâtiment, agriculture, sport et loisirs, etc. En BFC, le segment du médical/pharmaceutique est le premier marché client. Le segment des transports et de l'automobile est le deuxième marché client des entreprises interrogées.

Le pôle de compétitivité Polyméris, relabellisé en 2023, a identifié au sein de son plan d'action, outre la décarbonation des sites industriels, l'accompagnement à la décarbonation des produits (éco-conception, analyse de cycle de vie, évolution du modèle économique sous le prisme de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération - EFC)

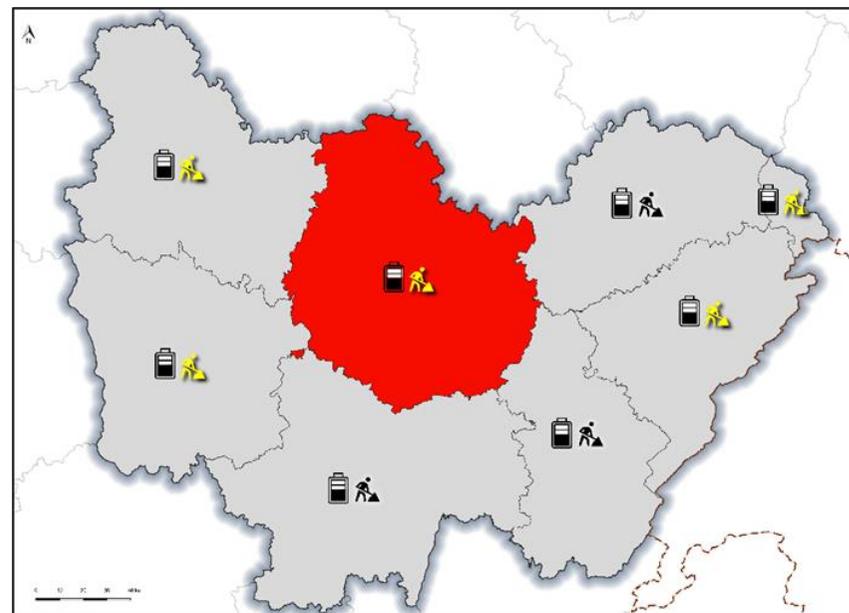
Enfin en matière de logistique, l'Etat pilote une démarche stratégique sur le sujet et s'inscrit dans le cadre de réflexion prospective sur l'axe Méditerranée/Rhône/Saône.

## Décarboner le fret et la logistique

Maille intercommunale



Maille communale



Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
 ©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

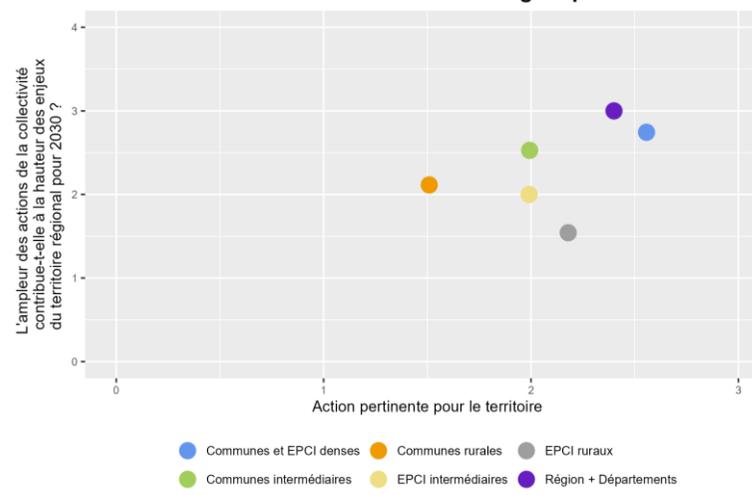
L'ensemble des EPCI de la région juge cette action pertinente. Leur niveau de consensus est élevé, à l'exception des départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Le niveau d'avancement est globalement moyen.

A l'échelle communale, c'est en Côte-d'Or que la pertinence est jugée la plus faible, malgré l'attractivité potentielle de la Métropole. Le niveau de consensus est moyen avec un avancement partagé entre faible et moyen.

La Région, les Départements et les territoires denses se distinguent favorablement pour cette action. Les territoires ruraux sont en retrait.

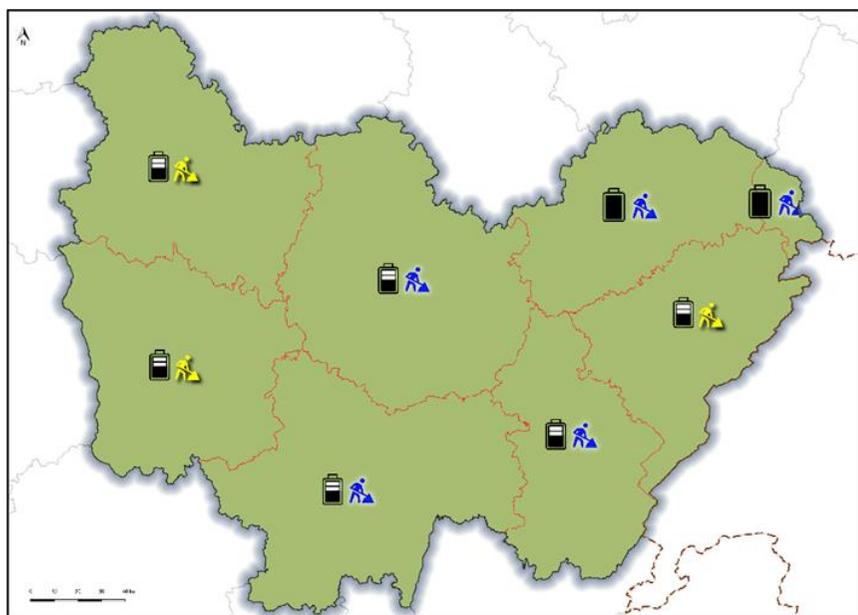
Les spécificités territoriales, la nature du tissu industriel, le maillage des réseaux, entre autres, peuvent présenter autant d'opportunités que de freins pour agir sur cette action. Sa mise en œuvre est davantage facilitée dans les territoires les plus urbains.

Décarboner le fret et la logistique

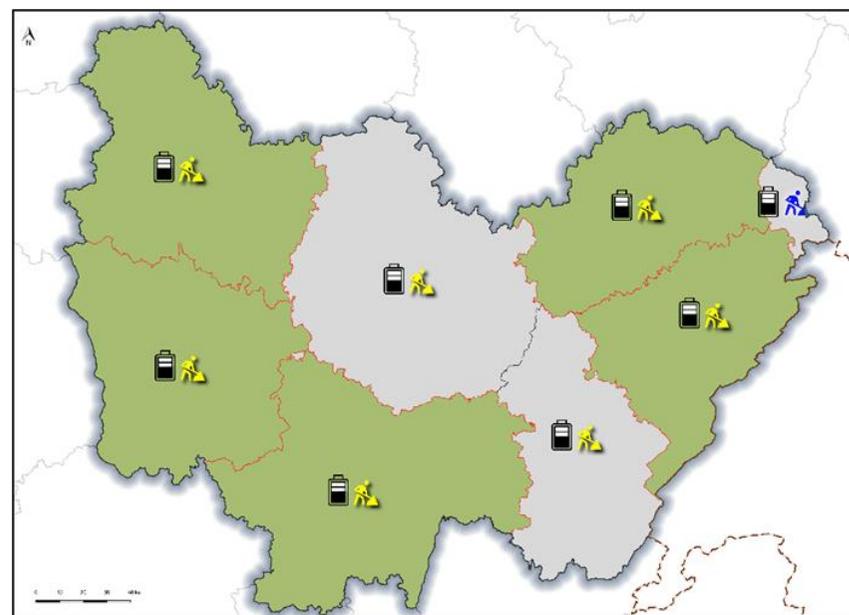


## Déployer les énergies renouvelables

Maille intercommunale



Maille communale



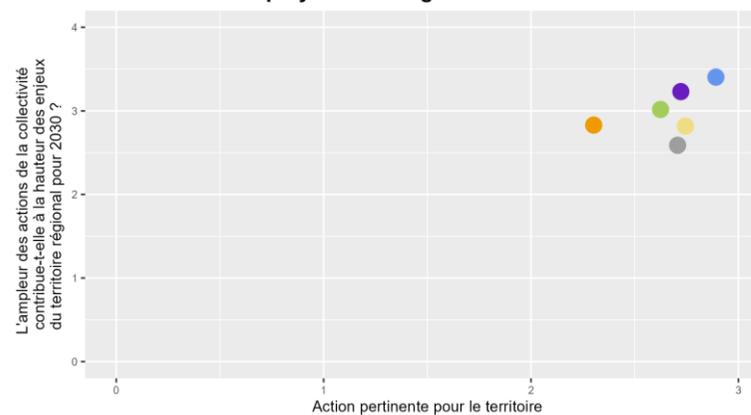
Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Les EPCI jugent très pertinent le déploiement d'énergies renouvelables dans leur territoire. Le niveau de consensus est élevé pour la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, et moyen pour les EPCI des autres départements. Les actions sont considérées comme bien avancées pour cinq départements et moyennement pour les trois autres.

A l'échelle communale, seuls 3 départements jugent moyennement pertinente cette action. Le niveau de consensus est moyen comme pour l'avancement des actions, hormis dans le Territoire de Belfort où il est plus élevé.

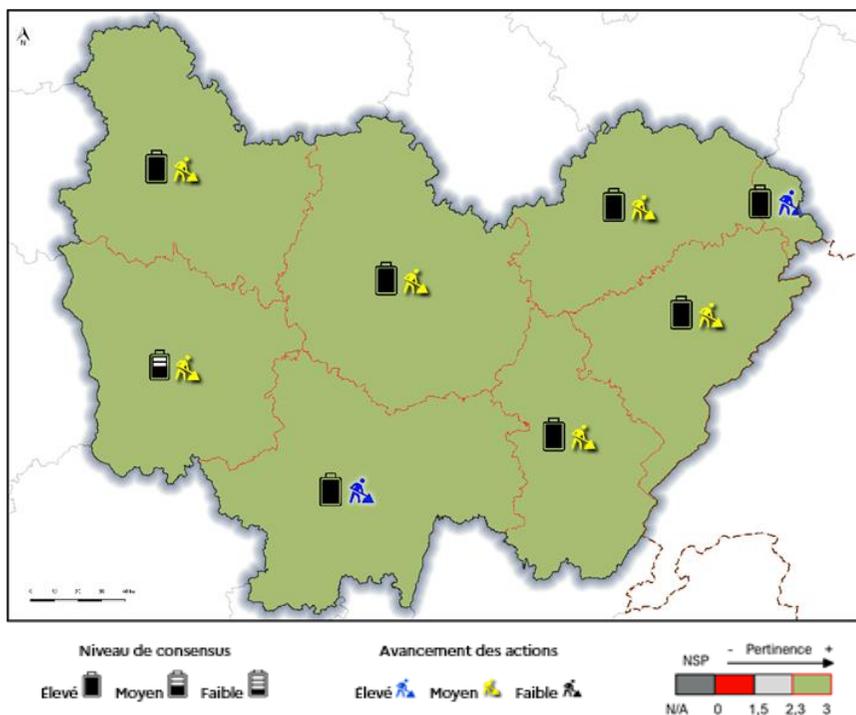
Quel que soit le type de collectivité, la pertinence est forte. L'engagement au regard des enjeux est néanmoins plus important pour les communes et les EPCI les plus importants. Les EPCI ruraux sont ceux qui jugent leurs actions les moins à la hauteur des enjeux du territoire régional.

Déployer les énergies renouvelables

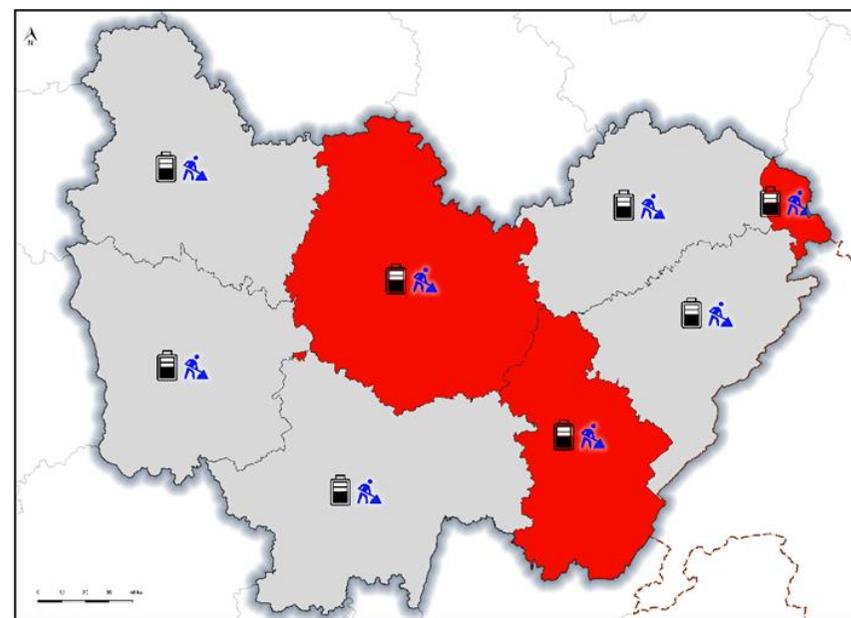


## Décarboner l'industrie

Maille intercommunale



Maille communale

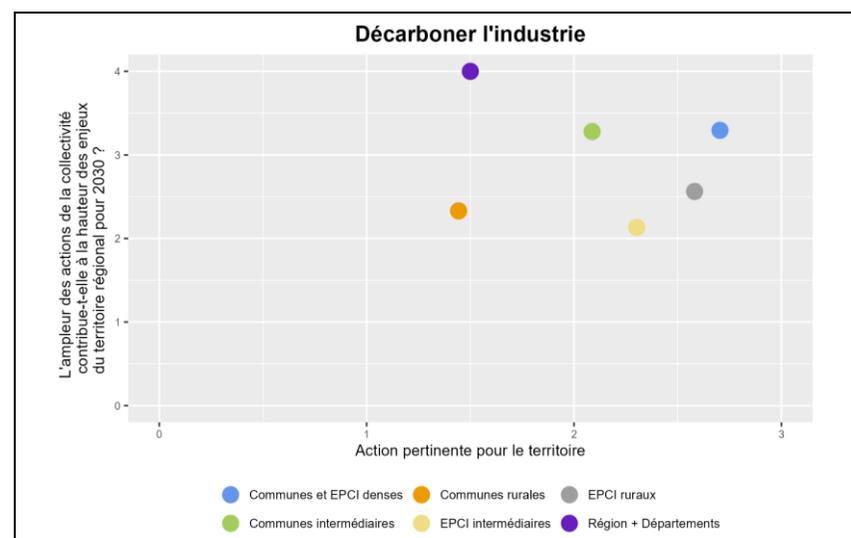


Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique

©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

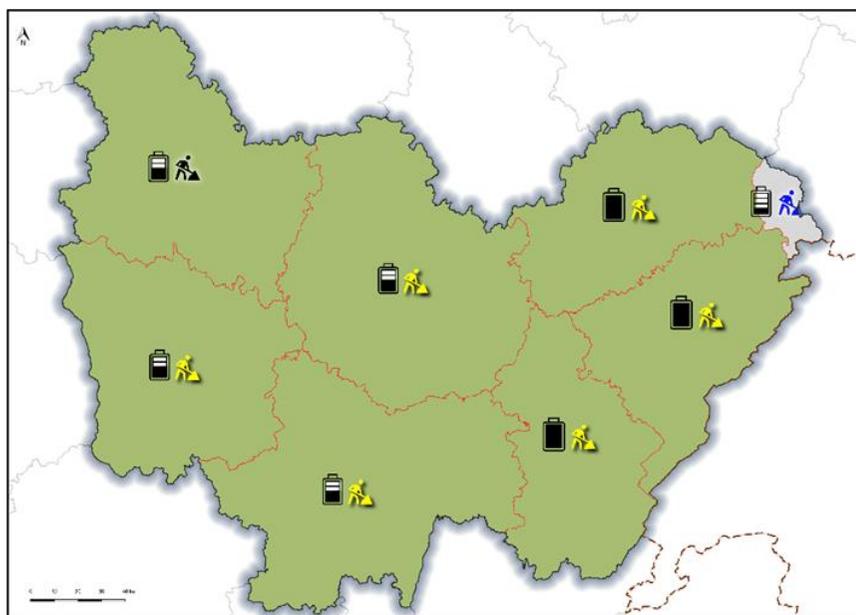
L'enjeu de décarbonation de l'industrie est très diversement perçu par les collectivités. En dehors de la Nièvre où le consensus est plus faible, les EPCI répondent massivement que la pertinence est importante sur leur territoire. À l'échelle communale, la pertinence est nettement plus faible. C'est particulièrement le cas dans le Jura, la Côte-d'Or et le Territoire de Belfort.

Les communes rurales se sentent peu concernées, en partie en raison d'une présence limitée d'industrie. La Région et les Départements considèrent leurs actions comme à la hauteur de l'enjeu régional, mais jugent les actions comme moyennement pertinentes. Ce sont les communes et les EPCI denses, ainsi que les EPCI ruraux qui jugent le plus favorablement la pertinence des actions sur la décarbonation de l'industrie.

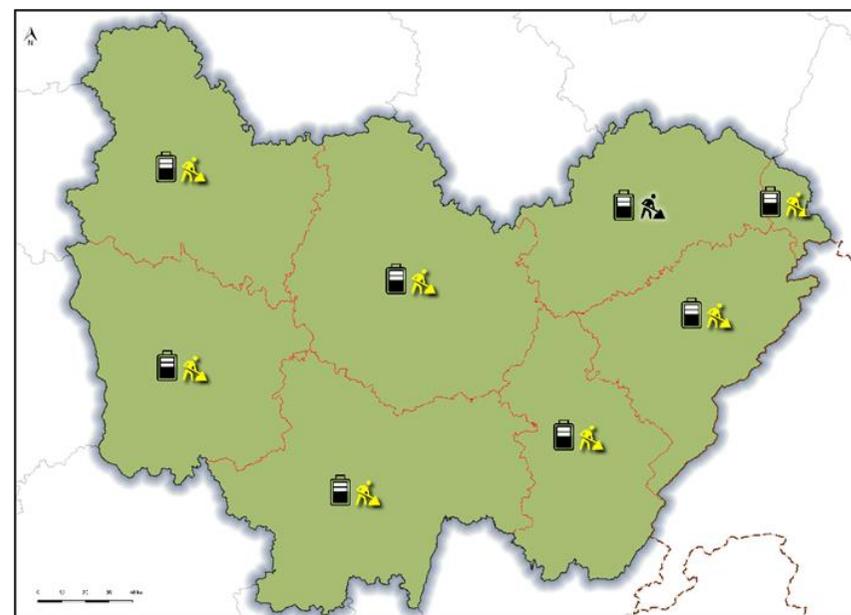


## Contribuer au développement de produits bois

Maille intercommunale



Maille communale

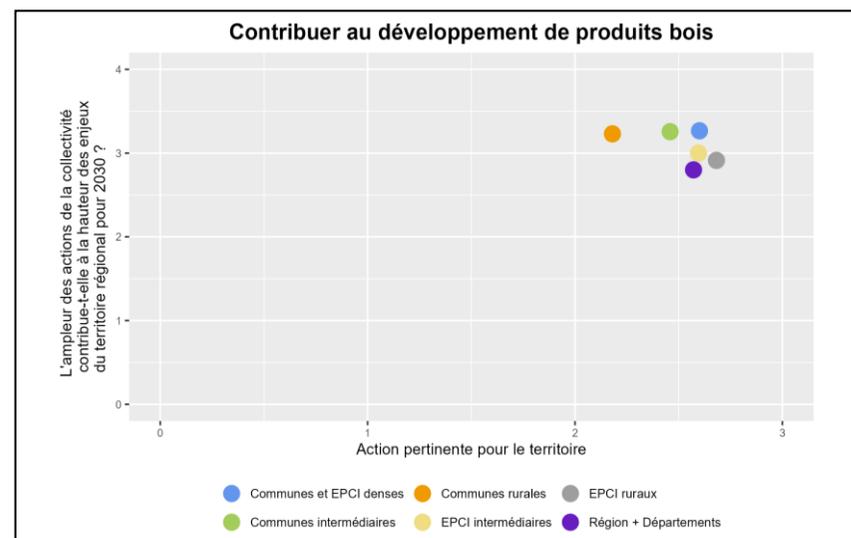


Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
 ©IGN BD Cartho 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

À l'exception des EPCI du Territoire de Belfort, le développement de produits bois est considéré comme très pertinent aussi bien pour les communes que pour leurs intercommunalités. Les départements de Haute-Saône, du Doubs et du Jura affichent un niveau de consensus élevé pour leur EPCI.

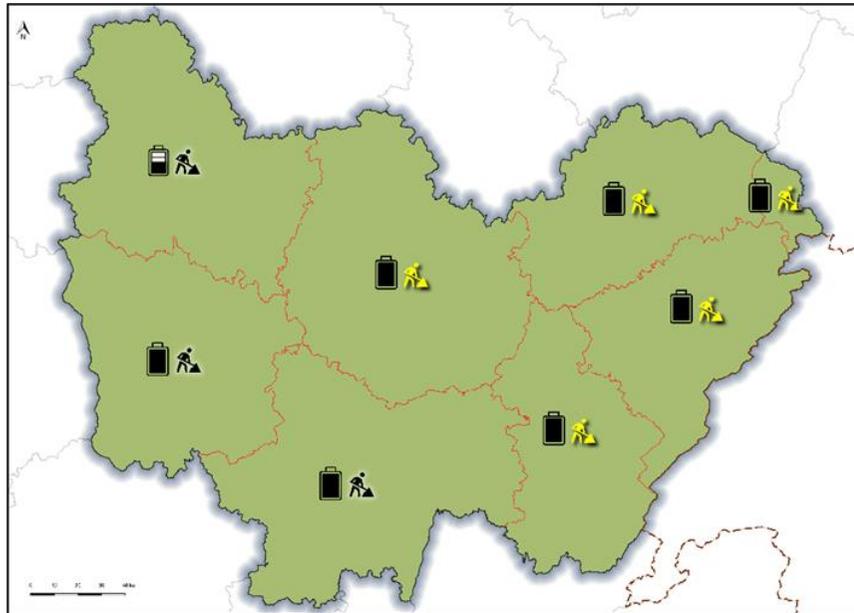
Malgré un léger retrait des communes rurales quant à la pertinence de cette action, l'ensemble des collectivités jugent favorablement cette action, y compris sur la contribution de leurs actions dans la démarche collective.

Ce positionnement pourrait être expliqué par l'importance de donner une valeur marchande et de développer une valorisation du bois dans le respect d'une gestion et d'un développement durable de la forêt.

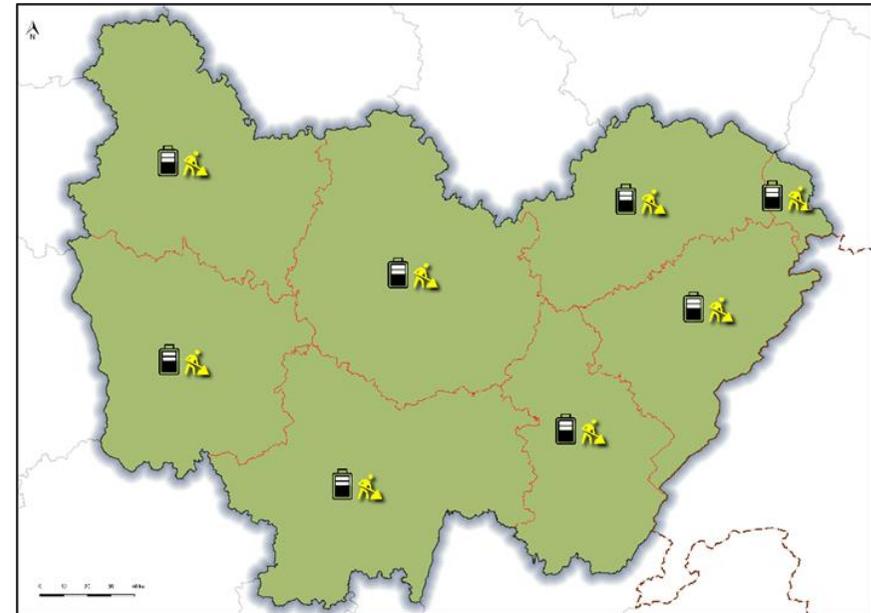


## Réduire les émissions des bâtiments tertiaires

Maille intercommunale



Maille communale

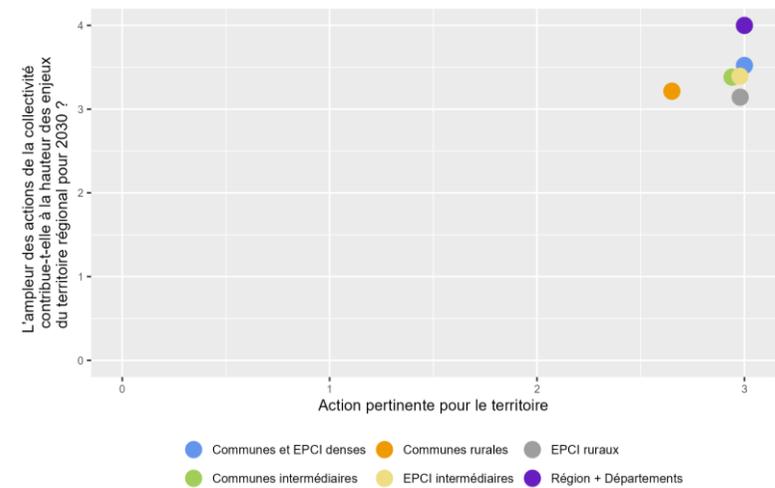


Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
 ©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

La rénovation des bâtiments tertiaires est jugée très pertinente par tous les types de collectivités. Le consensus est élevé pour les EPCI et plus moyen à l'échelle communale, toutes les actions n'étant pas toujours adaptées aux très petites communes. L'avancement reste cependant faible dans les EPCI de la Nièvre, de l'Yonne et de Saône-et-Loire.

Dans l'ensemble, toutes les collectivités considèrent que leur action est à la hauteur des enjeux régionaux. En dehors de la Région et des départements qui considèrent leur action totalement au niveau des enjeux, on observe peu de différences en fonction du type de collectivités.

### Réduire les émissions des bâtiments tertiaires



05

# MIEUX SE NOURRIR

## Le cadre de la réflexion

Afin de lutte contre le réchauffement climatique et renforcer la capacité de résilience de notre approvisionnement alimentaire, l'ambition de la planification écologique est double : accompagner les filières de production dans leur transition, pour qu'une offre alimentaire durable, désirable et accessible soit proposée à toutes et tous, et promouvoir l'engagement de chacun dans la transformation de nos habitudes alimentaires.

La trajectoire nationale de décarbonation attribuée à la protection de nos écosystèmes représente plus de 8 % de réduction de GES entre 2019 et 2030.

Au-delà de l'équilibre nutritionnel de notre alimentation, il s'agit plus largement d'accompagner les filières agricoles dans la production de biens alimentaires de qualité, d'encourager leur évolution vers des modes de production durables et d'orienter les consommateurs vers de nouveaux comportements alimentaires. Ces orientations permettront de contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et également de réduire notre empreinte carbone.

La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire à fort ancrage agricole, que ce soit par la surface dédiée, la population qui se consacre à cette activité ou le poids économique qu'elle représente

dans le produit intérieur brut régional. Malgré de nombreux atouts, l'agriculture de la région fait face à plusieurs défis, entre adaptation au changement climatique, renouvellement des générations, transition énergétique et souveraineté alimentaire.

En effet, la région est exposée à plusieurs risques : un renouvellement des générations difficile à garantir, une ressource en eau fragile, un risque sanitaire non négligeable et des filières de qualité fragilisées par l'évolution des prix.

Au regard de l'importance de la filière agricole au sein de la région, les leviers à actionner concernant l'agriculture et l'alimentation représentent environ 20 % de la réduction attendue d'émission de GES au niveau régional d'ici 2030.

Les leviers d'actions identifiés au niveau national portent à la fois sur le développement de l'alimentation durable et de qualité mais également sur la transition progressive de l'agriculture vers un modèle plus durable :

- En préservant la richesse de nos sols et le potentiel de production par la sobriété foncière ;
- En soutenant l'élevage afin de préserver les prairies ;
- En développant les haies dans la région ;
- En accompagnant les autres pratiques stockantes (cultures intermédiaires, agroforesterie...) ;
- En favorisant une alimentation durable et de qualité par le soutien aux filières de qualité et l'approvisionnement local.

Chaque acteur peut jouer un rôle dans la mobilisation de ces leviers :

- L'Etat et les collectivités territoriales pour la mise en place de plan nationaux ou régionaux de soutien aux filières ou au développement de pratiques agro-écologiques, pour l'engagement dans un dispositif de paiement pour services

environnementaux, pour la mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux etc. ;

- Les entreprises et filières économiques pour la structuration de filières à bas niveau d'intrants et de diversification, mener des projets d'innovation et de conseils, contractualiser de l'amont à l'aval de la filière bovins viande ou lait la valorisation de produits issus de l'élevage durable etc. ;
- Les citoyens pour faire évoluer leurs pratiques alimentaires et favoriser les produits locaux et issus d'une agriculture plus durable et moins consommatrice d'intrants industriels ou bien issus de l'élevage durable, également en intégrant des légumineuses dans ses menus.

## C'EST QUOI LE DEFI POUR MA REGION ?

**1. Mieux se nourrir c'est développer une alimentation de qualité tout en accompagnant les exploitations agricoles dans une transition progressive vers des modèles plus durables**

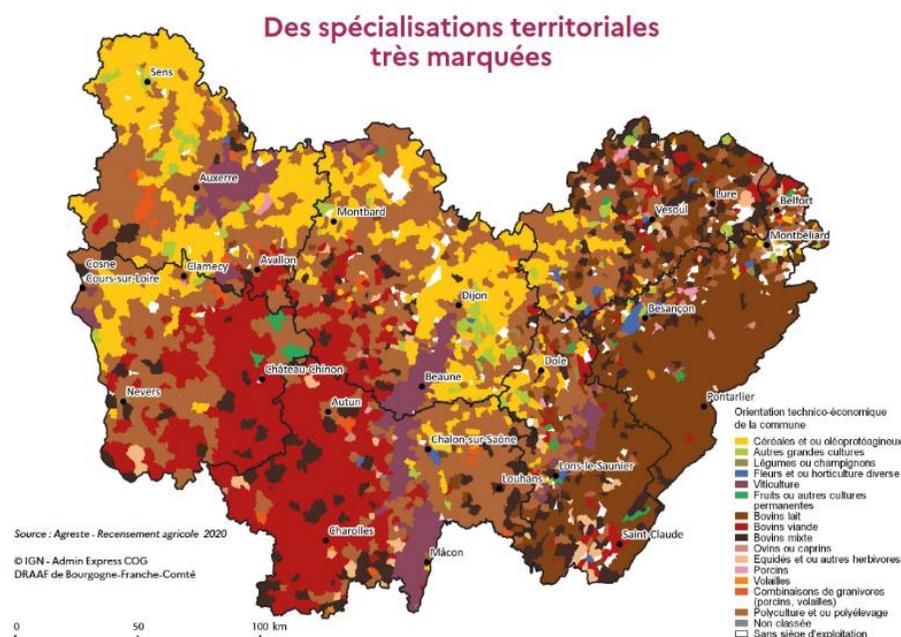
### Les constats

Une diversité des productions soumis à des risques sanitaires et une ressource en eau fragile :

Le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur 4,8 millions d'hectares soit 8,75 % du territoire métropolitain. Avec 2,48 millions d'hectares, la Surface Agricole Utile (SAU) occupe plus de la moitié du territoire. En couvrant 25 % du territoire, les surfaces toujours en herbe représentent une part plus importante des exploitations que la moyenne française. Les terres arables occupent pour leur part plus du quart du territoire contre seulement 1 % pour le vignoble.

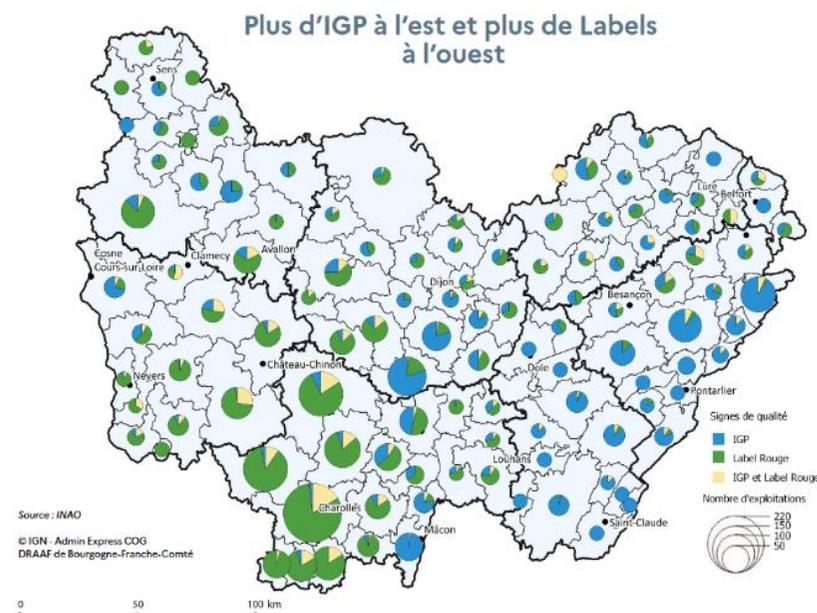
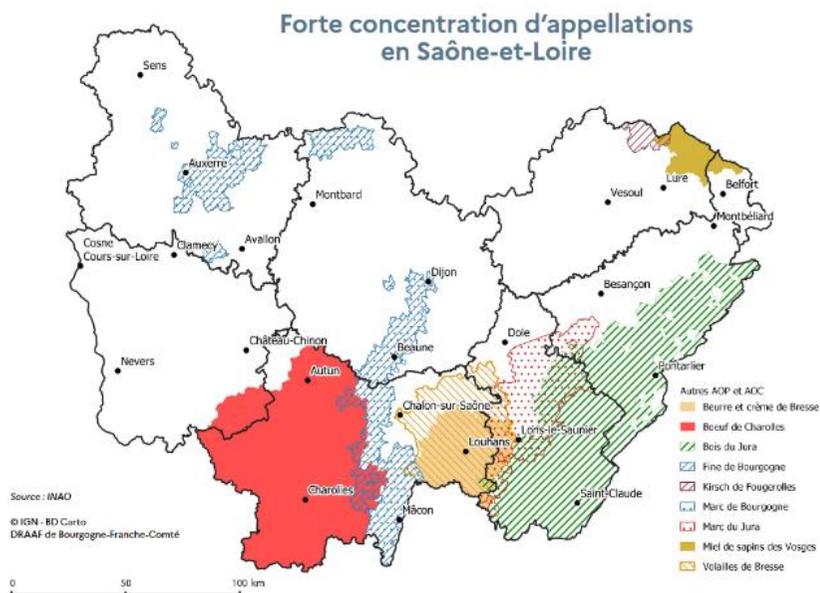
L'agriculture tient une place importante dans l'économie régionale puisqu'elle participe à hauteur de 4,1 % de la valeur ajoutée (deuxième score après Centre-Val de Loire) contre 2,6 % en moyenne France métropolitaine (hors Ile-de-France).

En 2020, La Bourgogne-Franche-Comté comptait 23 600 exploitations agricoles, soit 21 % de moins qu'au recensement agricole de 2010. Les exploitations spécialisées « grandes cultures » et « horticulture maraîchage » résistent mieux à l'érosion du nombre d'exploitations. Les exploitations s'agrandissent et valorisent désormais 103 ha en moyenne. L'agriculture régionale est diversifiée territorialement, et est dominée par les grandes cultures, les bovins (allaitants ou laitiers) ainsi que par la viticulture. L'agriculture régionale assure un emploi permanent à 4,6 % des personnes en emploi début 2020 (contre 2,7 % en France métropolitaine). (Source : recensement agricole 2020).



De nombreuses filières de qualité fragilisées par l'évolution des prix :

La région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'atouts indéniables en matière d'alimentation de qualité, une part importante d'exploitations étant sous signe de qualité (AOC, IGP). La diversité de ses territoires agricoles couplée à celle de ses filières porteuses de signe de qualité sont autant d'éléments à préserver et développer. Néanmoins les tensions sur la ressource en eau et l'augmentation des charges d'exploitation affaiblissent la capacité des exploitations à maintenir leurs niveaux de production. Par ailleurs, les effets de l'inflation sur les prix n'encouragent pas les consommateurs à acheter les produits locaux et de qualité souvent plus onéreux que les produits standards.



L'agriculture biologique, des conversions en net ralentissement depuis 2022 :

Toutes filières agricoles confondues, 14,7 % des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté sont engagées dans le bio pour environ 3500 exploitations agricoles représentant 10 % de la surface agricole utile régionale (source : observatoire de l'agriculture biologique BFC, 2022).

Cependant depuis la crise géopolitique et inflationniste, le rythme de conversion en agriculture biologique est en très net ralentissement en 2022 (moins de 47 % en une année).

S'agissant de la filière maraîchage, depuis 2010, cette filière s'est largement convertie à l'agriculture biologique. Le nombre d'exploitations certifiées bio a presque triplé et elles représentent

désormais 35 % des structures produisant des légumes. Elle est cependant également impactée par la crise et affectée par un net recul des conversions bio depuis 2022.

### Une agriculture soumise à des risques climatiques et sanitaires :

L'agriculture de la région doit faire face depuis quelques années à une récurrence des périodes de sécheresse ayant un impact sur les conditions d'élevage et sur la qualité des récoltes. De plus, la situation géographique et hydrologique de la région renforce la fragilité d'accès à la ressource en eau et les enjeux de partage de l'eau sur certains territoires en tension.

L'élevage est également impacté par des crises sanitaires (tuberculose bovine dans le département de la Côte-d'Or) ou des risques sanitaires (peste porcine, influenza aviaire) imposant des contraintes des conditions d'élevage et de commercialisation pour les filières concernées.

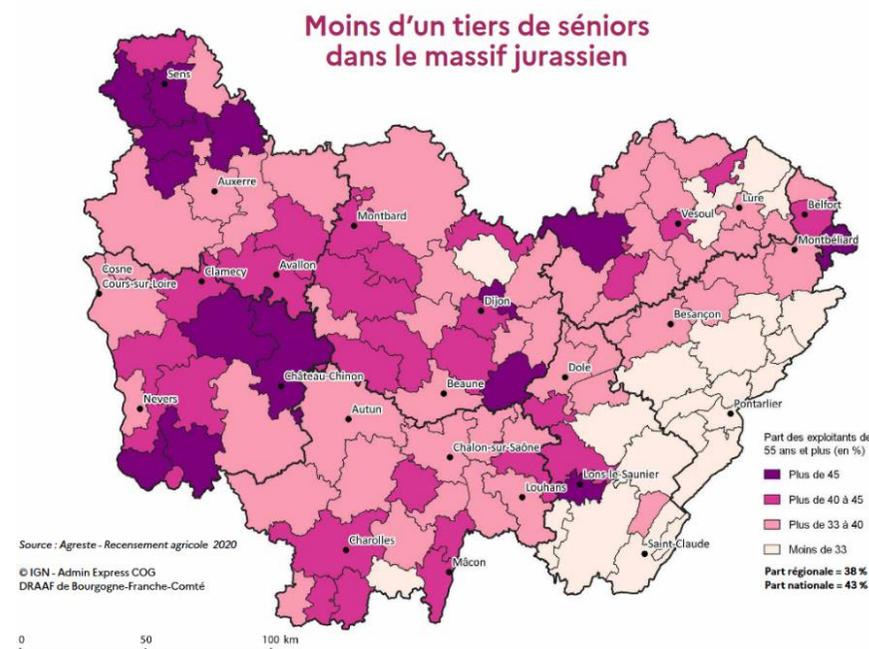
### Des incertitudes sur le devenir des exploitations :

En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté comptait 12 300 exploitants âgés de 55 ans et plus (ou séniors). La part des séniors a augmenté de près de six points en dix ans, et atteint désormais 38 % de l'ensemble des exploitants contre 43 % au niveau national. La région se classe en effet au 2<sup>ème</sup> rang des régions ayant le moins de séniors derrière les Pays de la Loire.

Le poids de cette classe d'âge est le plus faible dans le Doubs (30 %) et le Jura (35 %) et autour des 40 % dans les autres départements à l'exception du Territoire de Belfort où il atteint 44 %. Les séniors représentent moins de 30 % des exploitants sur la quasi-totalité du massif jurassien. À l'inverse, dans le Morvan et le nord de l'Yonne, leur part dépasse 45 %.

La population des agriculteurs séniors pèse aussi davantage qu'en 2010 en termes de surfaces exploitées. Les exploitations dont au moins un chef a plus de 55 ans détiennent 45 % de la SAU régionale et près d'un quart des exploitations (5 400) ont à leur tête un exploitant de plus de 60 ans. Dans un tiers des cas, le devenir de ces structures dans les trois années à venir n'est pas connu.

Néanmoins, l'incertitude diminue avec la dimension économique. Parmi les grandes exploitations (production standard brute supérieure à 250 000 €) seules 22 % n'ont pas de visibilité sur leur devenir.



### L'élevage structure les paysages et l'agriculture :

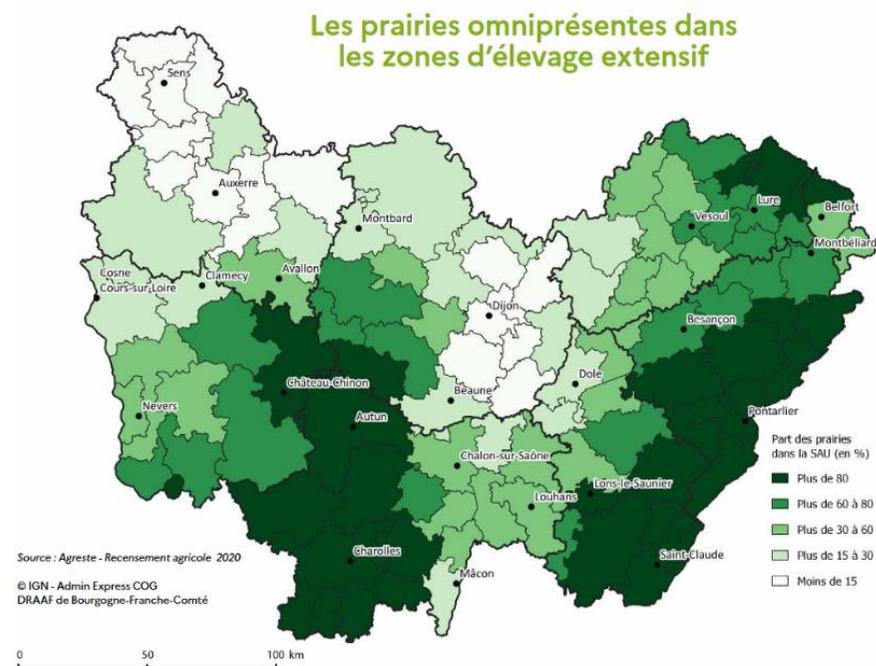
Les prairies et notamment les surfaces toujours en herbe sont une source importante de stockage de carbone et apportent également des fonctionnalités importantes en termes de préservation des ressources naturelles (eau et sol) mais également de maintien de la biodiversité. Elles sont à la base du maintien des systèmes d'élevage durables sur nos territoires.

En Bourgogne-Franche-Comté, les prairies (prairies temporaires et surfaces toujours en herbe) couvrent plus de la moitié de la Surface Agricole Utile (SAU). Toutefois, d'importantes disparités existent entre départements, en lien avec la prégnance de l'élevage extensif de bovins. Les prairies naturelles ou semées sont destinées à la production de graminées fourragères seules ou majoritaires en mélange avec des légumineuses. Elles seront fauchées ou pâturées pour nourrir les animaux d'élevage. Entre 2010 et 2020 la surface régionale en prairies est cependant en légère baisse.

Les Surfaces Toujours en Herbe (STH) représentent plus de 90 % des prairies de la région. La spécialisation de ces territoires dans l'élevage bovin est due, historiquement, à la présence de terres à plus faibles potentiels agronomiques, ne permettant donc pas la mise en place de cultures sur de vastes surfaces. Ces paysages façonnés par les prairies sont inséparables des deux races de bovins emblématiques de la région que sont la Montbéliarde pour le lait et la Charolaise pour la viande.

Le bocage est un élément constitutif très structurant de la partie Est de Bourgogne-Franche-Comté associé aux pratiques d'élevage. Composé de haies, talus et fossés, parcelles agricoles, animaux d'élevage, cours d'eau dont les éléments constitutifs interagissent les uns avec les autres. Le maillage de haies et les paysages historiques de bocage ont été profondément modifiés ces 50 dernières années

(changements des pratiques agricoles, étalement urbain, infrastructures...). De nombreuses actions ont été entreprises pour protéger ces éléments et réimplanter un maillage bocager ou de nouveaux linéaires de haies. Ces actions de protection ou de restauration restent cependant insuffisantes au regard des enjeux.



### **Les enjeux et leviers à mobiliser**

#### Les leviers de réduction des gaz à effet de serre : Fertilisation azotée/ Elevage Durable/Bâtiments et machines agricoles

L'agriculture doit pouvoir se pratiquer en émettant moins de gaz à effet de serre, grâce à la mobilisation de plusieurs solutions :

- ⇒ Une évolution des pratiques de fertilisation azotée : optimisation de l'usage des intrants, développement des légumineuses, relocalisation de la production d'engrais, utilisation d'autres sources de matières fertilisantes, amélioration des modes d'épandage. Ces leviers sont également à mobiliser dans la préservation de la ressource en eau de la région ;
- ⇒ La sortie des énergies fossiles et une meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments et engins agricoles (efficacité énergétique des bâtiments et engins agricoles, carburants alternatifs pour les tracteurs) ;
- ⇒ Une baisse des émissions du secteur de l'élevage par la transition vers un élevage plus durable, au service des écosystèmes (développement de l'autonomie fourragère des élevages basée sur la production de légumineuses, développement du biométhane notamment) ;
- ⇒ Mobiliser les MAEC et paiement pour services environnementaux (financements Etat, Région, Agences de l'eau, collectivités, Feader).

Les leviers d'augmentation de la capacité des sols à capturer du carbone : Gestion des prairies, gestion des haies, pratiques stockantes – Elevage durable

- ⇒ Soutenir et développer des modes d'élevage durables :
  - Le plan national prévoit des cheptels moins importants en 2030 qu'en 2019 mais à un rythme de baisse 3 fois plus faible qu'actuellement avec une part plus importante de l'élevage durable (basé sur un système herbagé) ;
  - Développer les synergies entre les filières Elevage et Polyculture ;

- Préserver la création et le partage de la valeur au niveau local (relocalisation de filière engraissement...).
- ⇒ Améliorer le stockage de carbone dans les sols par des pratiques agroécologiques :
  - Préserver, développer et renouveler le réseau de haies ;
  - Maintenir les surfaces toujours en herbe et limiter les retournements en soutenant un élevage durable sur un territoire ;
  - Développer les couverts intermédiaires, les rotations longues, l'agroforesteries, limiter le travail du sol.

Autres leviers à mobiliser

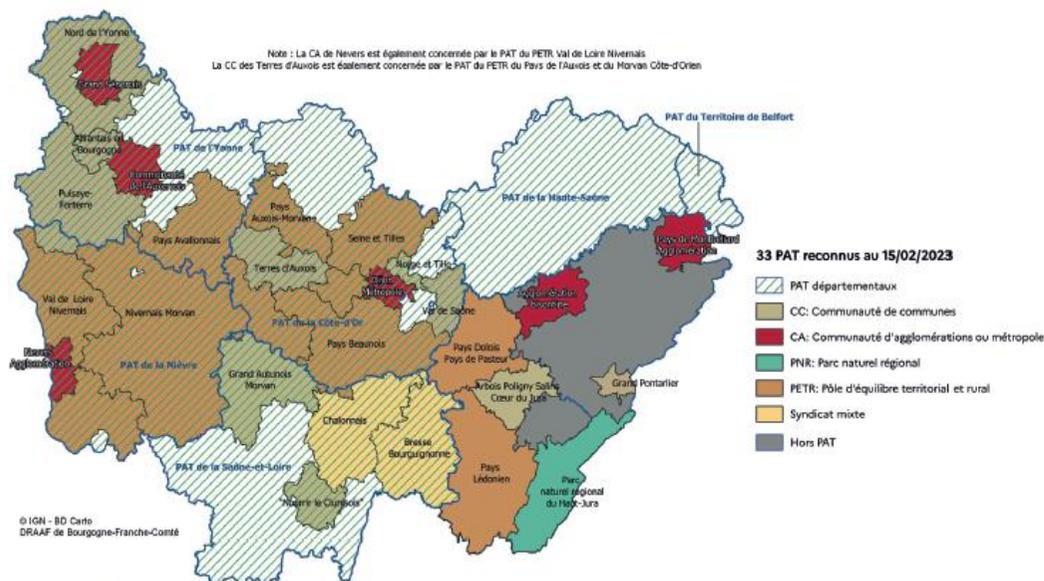
- ⇒ Soutenir et accélérer le développement de l'agriculture biologique ;
- ⇒ Accompagner la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (recherche, innovation, transfert, financement de matériel dédié, structuration et soutien des filières à bas niveau d'intrants) ;
- ⇒ Préserver la disponibilité des sols agricoles péri-urbains par la mise en œuvre d'actions de sobriété foncière ;
- ⇒ Assurer une ressource en eau suffisante en développant et soutenant des pratiques économes, l'utilisation de matériaux et de pilotage optimisant son utilisation ;
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de suivi et de protection des productions face aux risques sanitaires (peste porcine, tuberculose bovine, ...)

⇒ Mettre en œuvre des actions d'adaptation aux effets du changement climatique afin de renforcer la résilience de notre agriculture.

## 2. Mieux se nourrir c'est également favoriser l'approvisionnement et la consommation locale

### L'enjeu de l'approvisionnement local : la filière maraîchage en pleine mutation

L'approvisionnement local est un enjeu pour les territoires notamment au sein des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) élaborés par certains territoires et visant à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondants à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.



Sources : DRAAF - Bourgogne-Franche-Comté, Traitement SRISE

Ces démarches territoriales ont été créées pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux. En février 2024, on dénombre 35 PAT animés par plusieurs types d'EPCI : parc naturel régional, communauté de communes, communautés d'agglomération, métropole, PNR, CD...

Les difficultés principales pour la restauration collective d'augmenter leurs achats de produits locaux ou sous signe de qualité sont liées au coût des produits, et pour certains (fruits et légumes par exemple) ou sur certaines saisons, à leur disponibilité sur le territoire régional.

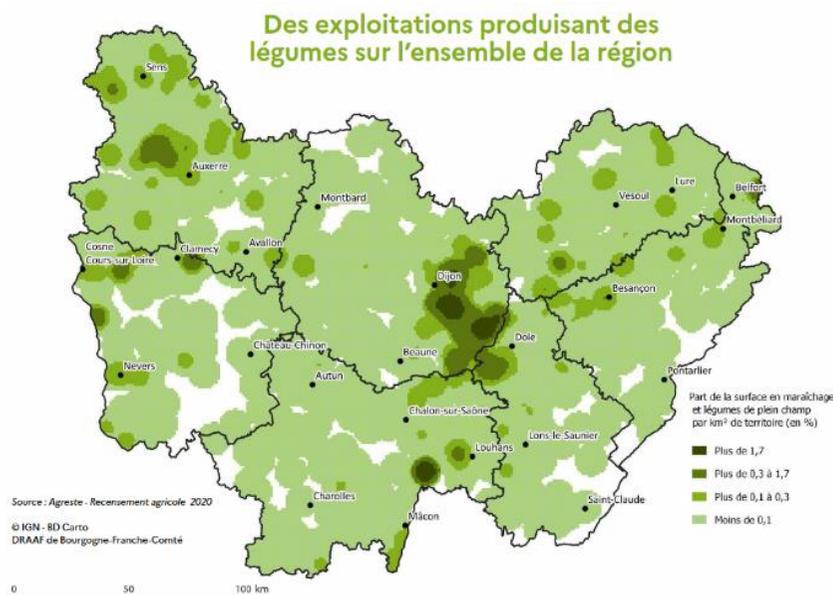
La région dispose de ressources suffisantes pour assurer une alimentation locale en productions animales avec notamment une présence marquée des exploitations spécialisées en bovin viande à l'ouest et en bovin lait à l'est.

En termes de maraîchage les ressources sont plus faibles avec un peu moins de 200 exploitations spécialisées en 2020 dans la région sur une surface agricole utile de moins de 1000 hectares (source : agreste BFC, décembre 2021).

Cependant, même si cette filière est peu présente comparée à d'autres régions, la culture de légumes est en plein essor. Au cours des dix dernières années, la surface en maraîchage a augmenté de 40 % sur l'ensemble du territoire. Porté par une hausse de 24 %, le nombre d'exploitations dépasse désormais le millier.

La production de légumes de plein champ, de pommes de terre et de maraîchage sont les trois composantes de la production régionale de légumes. La culture de légumes de plein champ est la principale production avec plus de la moitié de la surface totale de cette filière, devant la production de pommes de terre (29 %) et le maraîchage (17 %). Cependant, les surfaces en légumes de plein champ reculent de près de 1 000 ha depuis 2010. La surface en pommes de terre

augmente, quant à elle, de 18 % en dix ans pour atteindre 950 ha sur l'ensemble de la région.

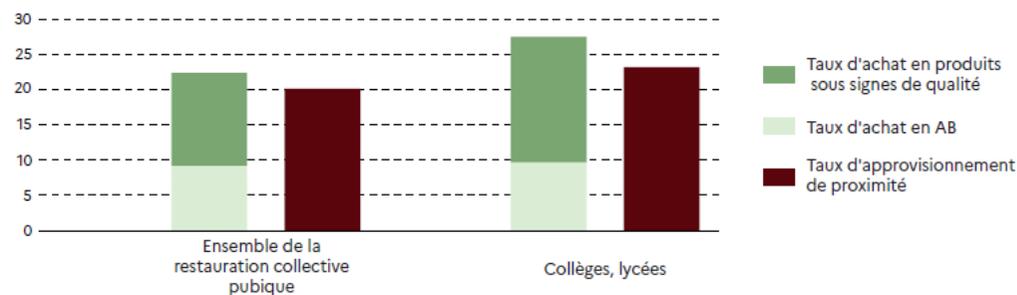


### Le développement nécessaire des achats de produits locaux ou signe de qualité dans la restauration collective

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous dans la restauration collective publique est une des priorités du gouvernement et des collectivités depuis 2018. L'objectif national est d'atteindre 50 % de produits durables ou sous signe de qualité d'origine et de qualité (SIQO), dont au moins 20 % de produits bio depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'augmentation de la part de produits de proximité provient notamment de la dynamique des collèges et des lycées. Au sein de la restauration collective, les établissements d'enseignement représentent à eux seuls 51 % des repas en BFC. Ces derniers dépendent des collectivités territoriales qui mettent en place depuis plusieurs années des démarches incitatives fortes pour accompagner l'approvisionnement local. Les collèges et les lycées de la région représentaient 18,3 millions de repas en 2021. La part des produits bio est estimée à 10 % et pour les produits sous SIQO à 17,8 %.

Les restaurations collectives en région Bourgogne-Franche-Comté ont servi plus de 110 millions de repas. 22 % de produits achetés possèdent un label bio, de qualité ou durable. Les achats de proximité sont bien présents : 20 % des achats proviennent du département ou du département voisin (notamment les achats de viande bovine). Les chiffres sont supérieurs dès qu'il s'agit de produits locaux. Le suivi de l'application nationale « Ma Cantine » et son usage par toutes les cantines collectives sont indispensables pour accompagner ces établissements



Source: DRAAF - Bourgogne-Franche-Comté, Enquête 2022 sur l'origine des denrées alimentaires en restauration collective

### *Taux d'approvisionnement des établissements de la restauration collective publique en BFC*

Les efforts doivent donc se poursuivre pour atteindre les objectifs de la loi EGalim. Cependant le coût des produits, allié à l'inflation et à la disponibilité des produits (notamment en fruits et légumes) ne facilitent pas l'atteinte des objectifs.

### **Les enjeux et leviers à mobiliser**

⇒ Soutenir et faciliter l'accès à des produits durables et un approvisionnement local :

- mise en place de centrales d'achat pour faciliter l'achat de produits locaux,
- déployer les actions des PAT,
- promouvoir les produits bio, les légumineuses et produits locaux dans la commande publique et la restauration collective,
- renforcer l'accompagnement des cantines et le déploiement de « ma cantine »,
- préserver un maillage dense des abattoirs ;

⇒ Accompagner et renforcer l'éducation à l'alimentation et la diversification des régimes alimentaires.

### **Quelques chiffres clés en Bourgogne-Franche-Comté :**

- 23 662 exploitations agricoles avec une surface agricole moyenne de 103 ha en 2020
- 53 % du territoire est couvert par les espaces agricoles dont la moitié en prairies (25 % de surface toujours en herbe)

- Une exploitation sur quatre est spécialisée en grandes cultures
- Les cinq orientations technico-économiques dominantes sont les grandes cultures, les bovins viande, les bovins lait, la viticulture et les exploitations de polyculture élevage avec des spécialisations territoriales très marquées
- La surface en maraîchage a augmenté de 40 % sur l'ensemble de la région en 10 ans
- 11 % des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté sont engagées en agriculture biologique
- 3<sup>ème</sup> région au rang national en part d'exploitations sous signe de qualité (hors AB)
- Le secteur agro-sylvicole participe à hauteur de 4,1 % de la valeur ajoutée (2<sup>ème</sup> rang national) contre 2,6 % en moyenne France métropolitaine (hors Ile-de-France) et place la région au 4<sup>ème</sup> rang national en nombre d'emplois agricoles
- 35 plans alimentaires territoriaux (PAT) en février 2024
- 22 % des produits achetés pour les repas en restauration collective possèdent un label bio, de qualité ou durable

### **Le lien avec les autres thématiques**

L'approche de la planification écologique est globale et transversale, et la segmentation en 6 thématiques reste une modalité de présentation qui ne doit pas occulter les interactions entre les différentes problématiques.

Mieux « se nourrir », c'est également :

- « Mieux préserver nos écosystèmes et nos ressources » en produisant une alimentation de qualité tout en assurant une gestion durable de nos ressources en eau et de nos sols ;
- « Mieux consommer » en favorisant l'économie circulaire, la réduction et la collecte des déchets ;
- « Mieux se déplacer » en réduisant les déplacements via l'approvisionnement en produits alimentaires locaux ;
- « Mieux produire » en conciliant la production de biomasse et la production alimentaire, en favorisant la bioéconomie par la transformation des ressources dans différents secteurs d'activité, en créant de la valeur ajoutée et en réduisant notre empreinte carbone (filière chanvre, déchets bois etc.) ;
- « Mieux se loger » en limitant l'artificialisation des sols, en développant les isolants biosourcés.

## DEJA TOUS CONCERNES EN BFC

Exemples de stratégie et de plans d'action régionaux et financements mobilisés

### 1. Transition progressive vers des modèles agricoles et d'élevage plus durables

Au titre du FEADER 2023-2027, 254 M€ seront mobilisés en vue de favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, compétitif et résilient garantissant la sécurité alimentaire. Il, visera aussi à soutenir la protection de l'environnement, la biodiversité et l'action en faveur du climat.

Plusieurs mesures peuvent être citées illustrant ces objectifs poursuivis :

- Les mesures agroenvironnementales et climatiques (Transition des pratiques) (9,5 M€) visant notamment la réduction des intrants ;
- Le PEI (partenariat européen de l'innovation) (6 M€) visant à rapprocher la recherche des secteurs agricoles et forestiers afin de faire émerger des solutions innovantes au besoin du terrain et encourager des collaborations d'acteurs variés ;
- La modernisation et l'adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique (66,4 M€) ;
- L'accompagnement des transitions agroécologiques (9 M€) des productions végétales avec le soutien des investissements dans les matériels permettant une gestion efficace des ressources naturelles (eau, sol, air) ;
- Les investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles (5,7 M€) permettant de conforter compétitivité et revenu des exploitations tout en contribuant à l'autosuffisance alimentaire des territoires (circuits courts) ;
- Le soutien aux Industries agroalimentaires (23,7 M€) pour le financement d'outils de production performants afin de contribuer à la structuration des filières agricoles de qualité et d'encourager des innovations techniques et produits pour s'adapter aux attentes du marché.

Au-delà du FEADER, d'autres dispositifs d'accompagnement peuvent être cités :

- Renforcement du réseau de haies : environ 400 kms de haies ont été plantées en 18 mois grâce au soutien de France Relance.

- Mises en place de pratiques stockantes : - 17 % de surfaces labourées en 2010/2020 et - 62 % des terres arables en techniques culturales simplifiées.

D'autres sources de financement, notamment via le Fonds Vert ou les Agences de l'eau, existent au service de cette problématique.

### **SRADDET**

Plusieurs règles du SRADDET participent directement aux défis à relever du chantier Mieux Se Nourrir.

Tout d'abord en matière de gestion économe de l'espace (objectifs de zéro artificialisation nette en 2050). L'enjeu est également de favoriser, par la préservation de terrains favorables, le développement de l'alimentation de proximité et donc des modes de consommation plus durables.

Par ailleurs, le SRADDET intègre la prise en compte de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. L'objectif est d'anticiper les tensions sur la ressource qui représentent des risques à moyen terme pour les acteurs publics (en tant que gestionnaires et financeurs), les usages (domestiques ou économiques) et la biodiversité (maintien des zones humides et services rendus, adaptation des espèces déjà fragilisées...).

## **2. Alimentation et restauration collective**

Au Conseil Régional BFC, la direction des lycées et la direction des achats conduisent des actions menées sur l'expérimentation de Relocalisation des achats de denrées alimentaires pour 21 lycées depuis le 1er janvier 2023 : mise à disposition, via la centrale d'achat de la région, de marchés en direction du bio et du local avec des

outils de suivi et de gestion des commandes permettant d'aboutir dans ces établissements à 35 % de bio et/ou de local. Certains lycées atteignent même 86 % de local et/ou bio.

Les collectivités disposent également depuis 2014 des projets alimentaires territoriaux (PAT).

## **3. Anticipation et adaptation au défis de demain**

### ***Imaginer demain, Agir maintenant***

Fin 2022, la Présidente du Conseil régional a confié à la chambre régionale d'agriculture la réalisation d'une étude prospective permettant d'établir une vision partagée de l'agriculture aux horizons 2025, 2030 et 2040 sur différents enjeux liés au renouvellement des générations, à la souveraineté alimentaire, au développement d'une agriculture durable et rémunératrice. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces actions en mobilisant d'une part les crédits régionaux et d'autre par les différentes mesures et appels à projet de la planification écologique.

D'autre part, face aux résiliences plurielles auxquelles ils sont confrontés (transmission, aléas climatiques, réduction de l'empreinte carbone), les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'accompagnements individualisés (déclinaison de différents types de conseils stratégiques : « PerformanceS », « TransitionS », « Conversion BIO » et « bas carbone ») à l'échelle de leur exploitation pour les guider et leur permettre d'obtenir une vision globale. La Région soutient des accompagnements personnalisés en fonction de la situation de l'exploitation, afin de définir en collaboration avec l'exploitant agricole la stratégie la plus adaptée pour la durabilité de leurs activités et de leurs productions.

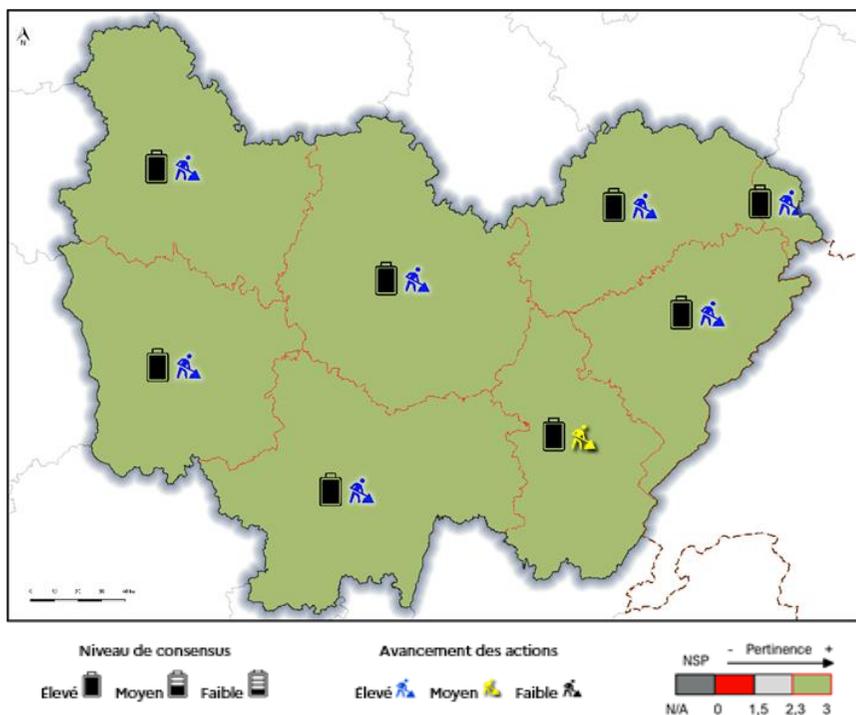
En complémentarité des conseils individuels, le soutien à la recherche et l'expérimentation, la diffusion d'informations et de pratiques nouvelles est également soutenu.

La résilience des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté passe également par l'accompagnement de la transition écologique et climatique en tant que telle, en particulier les démarches collectives des filières dans l'adaptation au changement climatique. Les solutions d'adaptation au changement climatique peuvent ainsi être élaborées avec une approche différenciée pour chaque filière agricole.

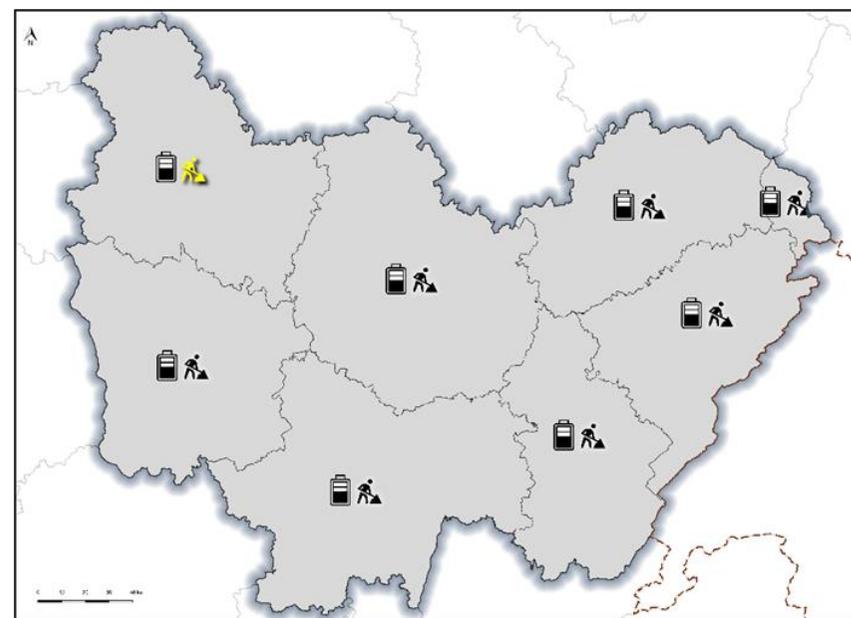
La Région BFC contribue également en lien avec les organisations professionnelles agricoles au soutien de l'ensemble des actions facilitant la transmission et l'installation : via l'aide aux revenus, les conseils sur la transmission, le renforcement de l'attractivité du métier et des formations liées et la promotion de l'agriculture dans ses différentes dimensions.

## Promouvoir les produits agricoles de qualité

Maille intercommunale



Maille communale

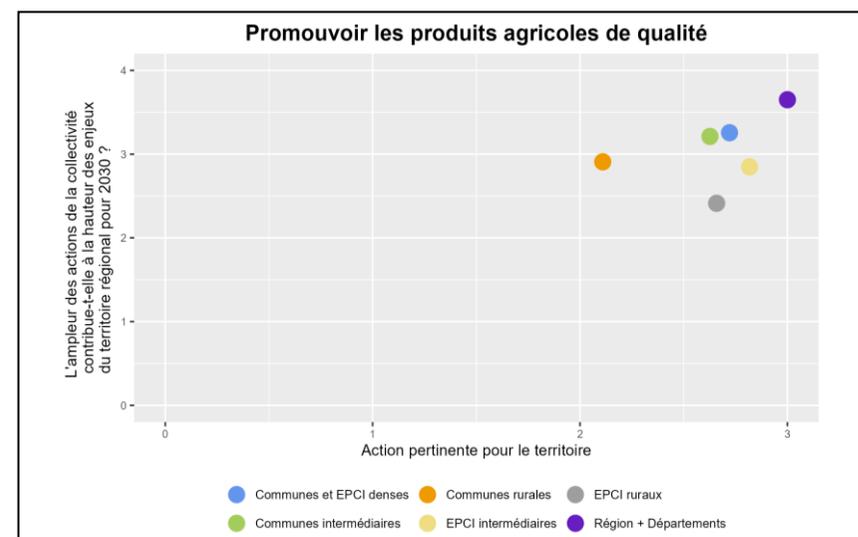


Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique  
©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Parmi les EPCI de la région, le consensus est quasi généralisé sur l'importance d'agir pour la promotion de produits agricoles de qualité. Les actions sont souvent bien avancées sur cet enjeu. Au niveau communal, la pertinence est jugée moindre et les actions éventuelles restent le plus souvent à mettre en place.

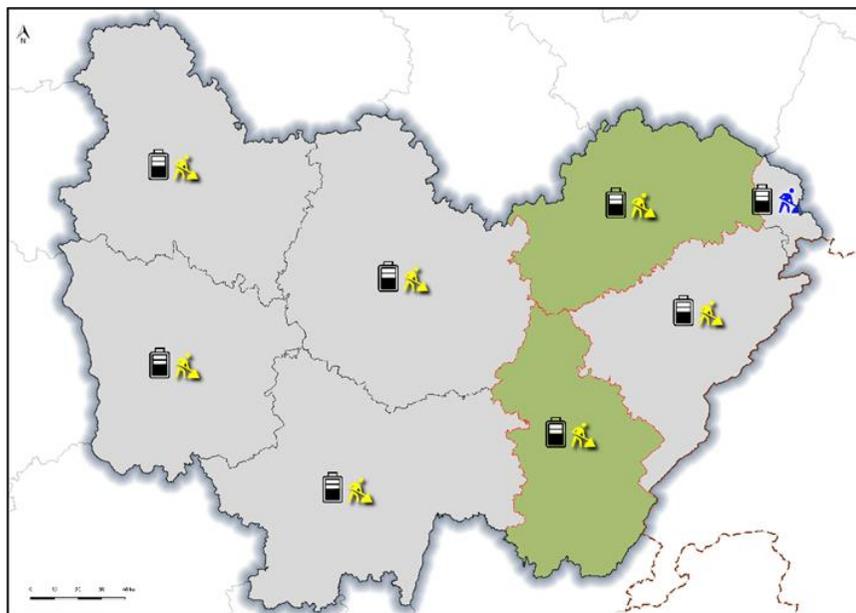
Cette situation s'explique par la présence de nombreuses communes rurales, où l'enjeu semble moins porté que dans les communes intermédiaires ou denses. La Région et les Départements sont unanimes pour trouver l'enjeu très pertinent pour leur territoire et jugent que leur action est à la hauteur des enjeux pour le territoire régional. Dans les communes rurales et les EPCI ruraux, le sentiment est plus mitigé et l'action de la collectivité est jugé comme inférieur à ce qui serait nécessaire pour le territoire.

La valorisation collective et la promotion des produits agricoles de qualité permettent, notamment aux petites exploitations familiales ou entreprises agroalimentaires, de faire face à la concurrence des produits importés.

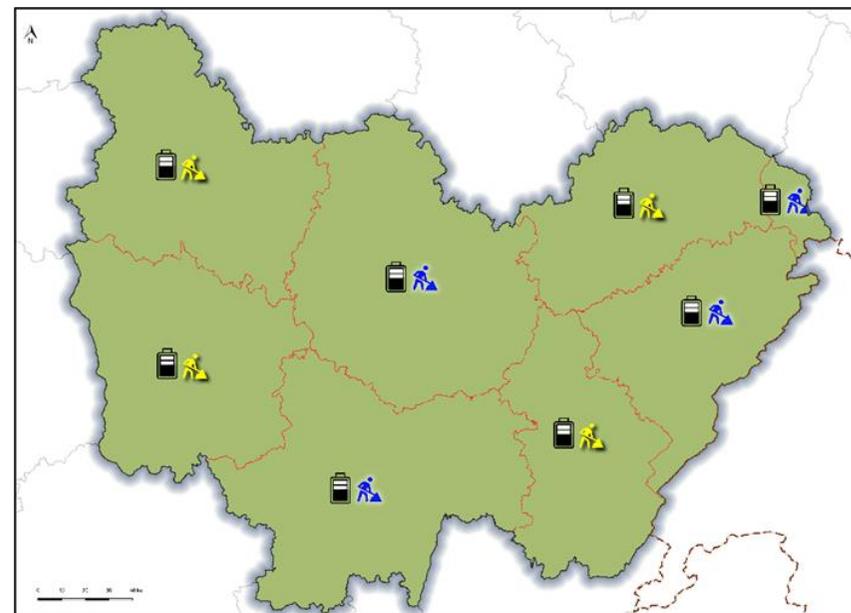


## Faire évoluer les pratiques agricoles

Maille intercommunale



Maille communale



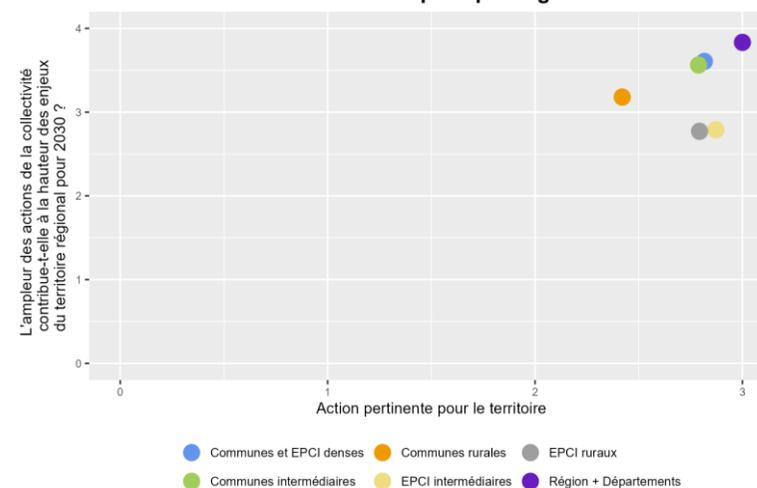
Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique

©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

L'évolution des pratiques agricoles est jugée particulièrement pertinente par l'échelon communal avec un niveau moyen de consensus. L'avancement des actions est perçu comme plus important dans les départements les plus urbains. Au niveau EPCI, l'importance de l'enjeu est moindre sauf dans le Jura et en Haute-Saône.

L'ensemble des acteurs considèrent comme pertinent cet enjeu. C'est dans les EPCI denses et les communes denses et intermédiaires que les actions portées sont considérées comme le plus à la hauteur des enjeux. Il en est de même au niveau des Départements et de la Région. Cette opinion est moins partagée dans les autres EPCI et dans les communes rurales.

Faire évoluer les pratiques agricoles



06

# MIEUX CONSOMMER

## Le cadre de réflexion

Mieux consommer, c'est adopter une approche durable du cycle de vie des produits et des services, et donner à chaque habitant du territoire régional les moyens de faire des achats responsables.

Depuis les années 1960, la consommation des ménages a été multipliée par plus de trois. Or, tout au long de leur cycle de vie, les biens et services de consommation ont des impacts environnementaux : surexploitation des ressources, besoin d'énergie, émissions de gaz à effet de serre (GES), génération de pollutions et de déchets...

Le secteur numérique n'y échappe pas avec une empreinte carbone estimée au niveau national à 15 millions de tonnes de CO2 par an, dont environ 70 % pour la fabrication et la distribution des terminaux et équipements.

Agir sur notre consommation est un levier indispensable de la transition écologique. Pour y parvenir, la planification écologique mise sur une approche durable de l'ensemble du cycle de vie des produits et services. L'objectif étant de réduire la pression sur les ressources en amont et limiter l'impact environnemental en aval.

Les leviers d'action nationaux identifiés portent sur les volets déchets et économie circulaire (prévention, collecte, valorisation etc.) mais le

numérique est à considérer fortement ainsi que les politiques d'achats durables. L'ensemble des acteurs publics et privés sont donc concernés par le « mieux consommer ».

A ce titre, ils concernent :

- L'Etat et les collectivités territoriales notamment pour l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets, l'amélioration de la collecte et du tri, le renforcement de la coopération et des interactions entre les acteurs économiques d'un même territoire, le déploiement de dispositifs de soutien incitatif pour des projets de valorisation matières/énergétique, le contrôle et l'application de la réglementation des sites concernés ;
- Les acteurs privés pour l'évolution de leur offre (écoconception, économie de la fonctionnalité, réparation, réemploi), la diminution des emballages, l'investissement dans la modernisation des ISDND, le déploiement de solutions techniques innovantes ;
- Les citoyens pour l'évolution vers des comportements favorisant l'allongement de la durée de vie des produits, la réparation et l'achat de produits réemployés et reconditionnés, évitant le gaspillage alimentaire et privilégiant les produits recyclables ou intégrant des matières premières recyclées.

## LE DEFI POUR MA REGION

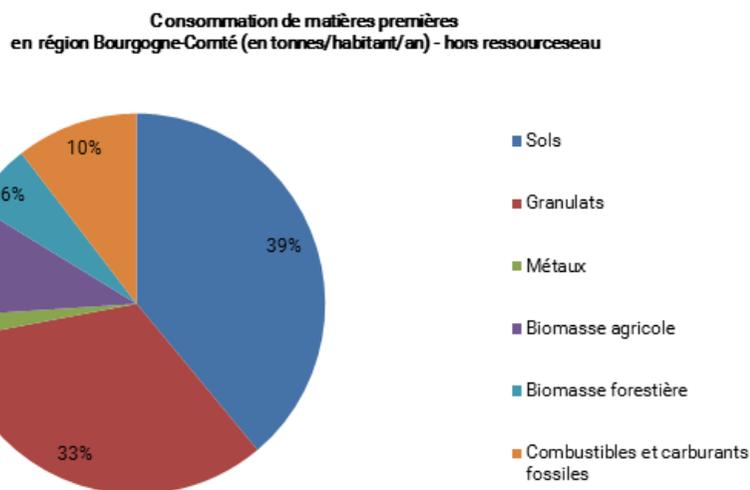
### 1. Consommation des ressources et productions de déchets

#### **Le constat :**

La région Bourgogne-Franche-Comté consomme, pour son développement, des ressources et produit des déchets en quantités

très importantes, avec une majorité de ressources et de produits importés.

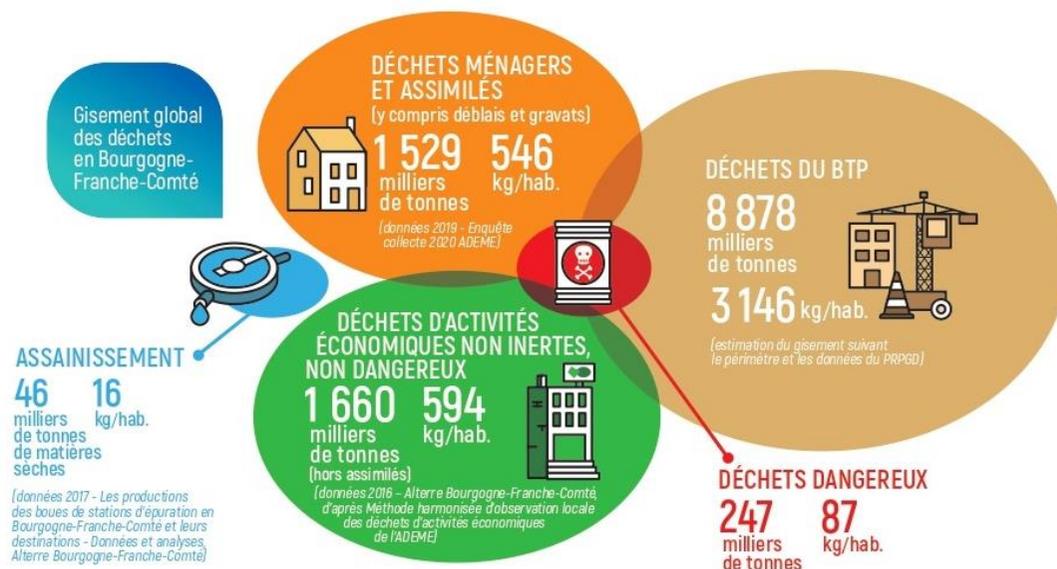
La consommation apparente de matières premières (hors consommation d'eau) s'élève à environ 26 tonnes par an et par habitant. Les consommations de sols (par artificialisation et/ou érosion) et la consommation de granulats représentent plus de 30 % de la consommation de matières premières en région.



Par ailleurs, la région Bourgogne-Franche-Comté produit chaque année 11,2 millions de tonnes de déchets, dont 13 % sont des déchets ménagers. La réglementation récente en matière de déchets a fortement renforcé les objectifs de prévention et de valorisation. Sur la période 2010-2019, on observe une faible tendance à la baisse des déchets ménagers (- 2 %), qui est très inférieure à l'objectif de réduction attendu (- 15 % d'ici 2025). Les efforts sont assez disparates d'un territoire à l'autre, et on constate de grandes disparités dans les politiques menées.

La production de déchets solides s'élève à près de 4,4 tonnes par habitant et par an. La production directe des ménages est de 0,56 tonne par an et par habitant. Elle correspond aux déchets ménagers et assimilés. La production indirecte, inhérente au système de production et de consommation actuelle de biens, d'équipements et services, est de 3,8 tonnes par an et par habitant. Elle correspond aux déchets d'activités économiques, aux déchets du bâtiment et des travaux publics.

Les déchets du BTP représentant à eux seuls 72 % de la production de déchets en région, avec 8,8 millions de tonnes de déchets. Aujourd'hui, moins de 15 % des déchets dans le bâtiment et des travaux publics sont recyclés.

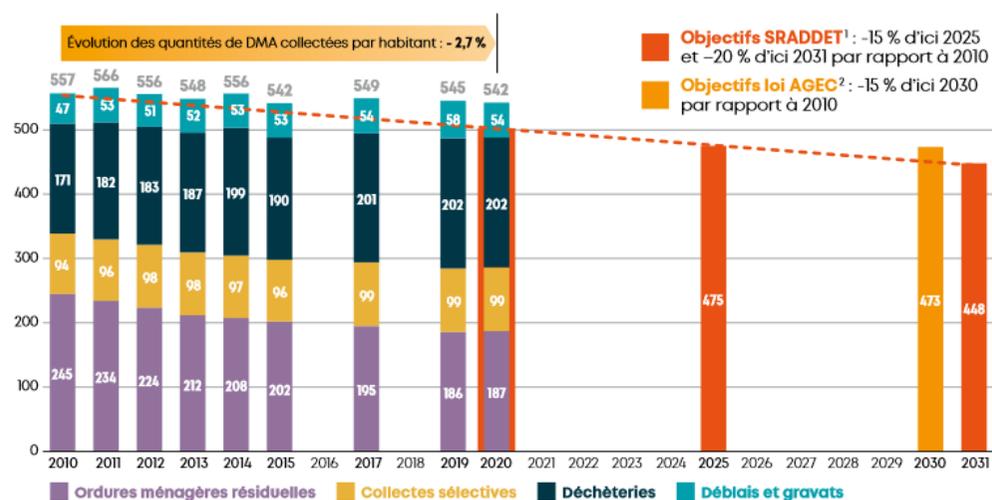


## Les enjeux :

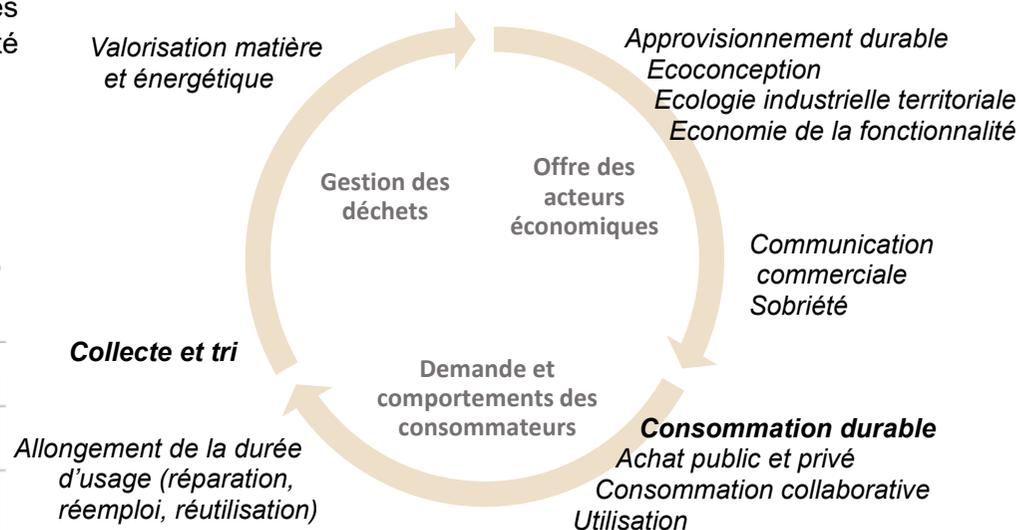
### ⇒ Economie des ressources et sobriété matière déchets

Face à ces constats et dans un contexte de raréfaction des matières premières, l'économie des ressources (matières, eau et énergie) est donc une nécessité. L'économie circulaire est un modèle de développement économique visant à diminuer le gaspillage des ressources pour réduire l'impact environnemental de l'activité humaine.

### Objectifs de réduction des quantités de DMA collectées par habitant (y compris déblais et gravats) en kg/hab.



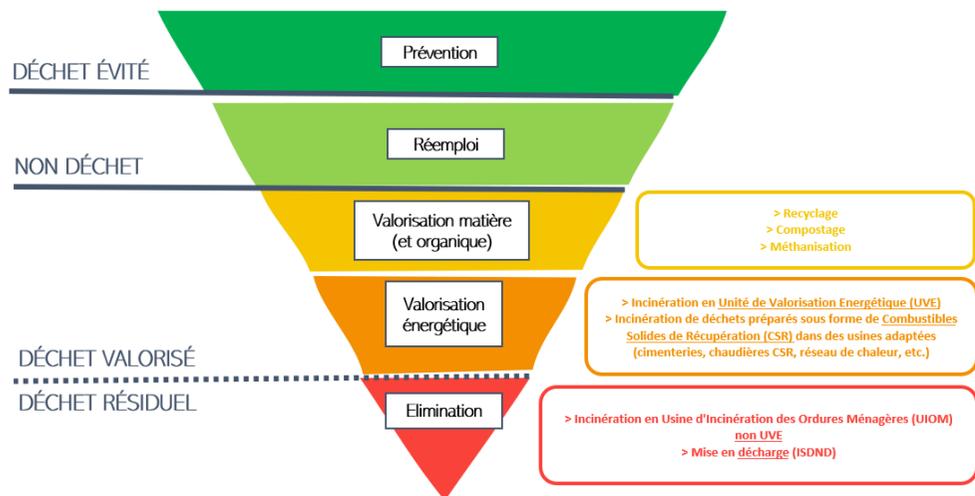
Bien au-delà de simplement favoriser le recyclage des déchets, l'économie circulaire réinvente et remet au goût du jour la sobriété dans la possession et dans l'usage. Cherchant à créer des boucles d'usage des ressources à l'échelle d'un territoire l'économie circulaire, véritable économie de proximité, est aussi synonyme d'emplois locaux et de lien social.



Cela passe nécessairement par une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs publics et privés mais également par une évolution des comportements citoyens et des modes de consommation.

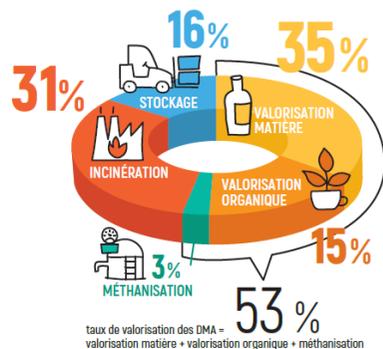
## ⇒ Valorisation matière et énergétique des déchets

Hiérarchie des modes de gestion des déchets  
découlant de la directive cadre européenne

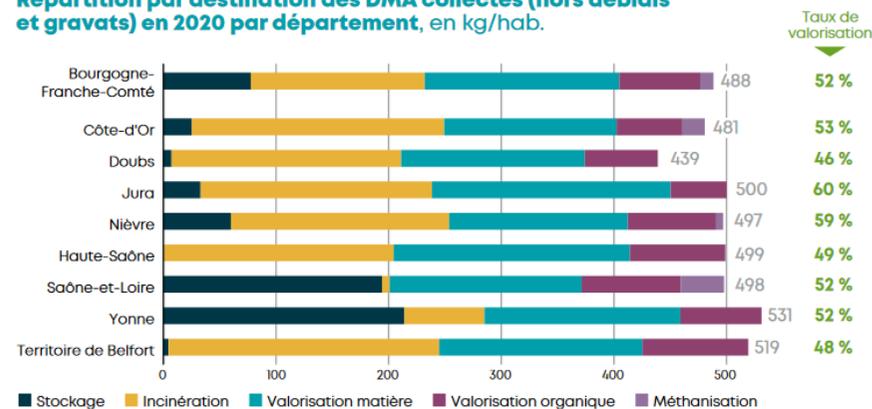


Une fois les principes de sobriété appliqués, il reste toutefois un gisement de déchets à gérer. Les différents modes de valorisation sont donc à privilégier. Dans la région, l'objectif est d'augmenter de 20 % la quantité de déchets valorisés grâce à :

- Un meilleur tri et un meilleur taux de collecte ;
- Des installations de valorisation énergétique.



## Répartition par destination des DMA collectés (hors déblais et gravats) en 2020 par département, en kg/hab.



## ⇒ Captage de méthane dans les ISDND

Les déchets organiques stockés dans les déchetteries finissent par se décomposer (dans une durée allant jusqu'à 30 ans selon leur composition) et émettent du méthane (CH<sub>4</sub>), puissant gaz à effet de serre. Ce méthane peut néanmoins être capté et valorisé en biogaz et produire de l'énergie. Aujourd'hui en France, environ 45 % du méthane émis y est capté et 80 % de ce biogaz est valorisé.

L'objectif est donc d'équiper les décharges d'installations de captage et de valorisation du biogaz soit en améliorant le taux de captage des casiers existants soit en créant de nouveaux casiers équipés.

## 2. Numérique responsable

### Le constat :

Depuis plusieurs années, le numérique transforme nos sociétés et les politiques publiques ont pour objectif d'en accompagner le

développement pour s'assurer de son bon usage et de son utilisation au service de l'humain.

Dans un contexte de dématérialisation croissante, de déploiement d'outils, les acteurs ont de plus en plus conscience de l'impact environnemental des activités numériques, qui représentait en 2020 2,5 % de l'empreinte carbone annuelle de la France (3 à 4 % au niveau mondial), et 10 % de sa consommation électrique annuelle. Les prévisions de l'ARCEP et de l'Ademe montrent que sans changement, l'impact environnemental du numérique pourrait tripler d'ici à 2050 (source : étude ADEME – Arcep sur l'empreinte environnementale du numérique en 2020, 2030 et 2050).

### **Les enjeux :**

Dans ce contexte, deux cadres réglementaires récents se sont saisis de cet impact du numérique :

- La loi AGECE « Anti-Gaspillage et Économie circulaire » adoptée en 2020 qui fixe notamment des dispositions pour rallonger la durée de vie des produits numériques ;
- La loi « pour une Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique » (REEN) adoptée en novembre 2021. Elle s'adresse aux professionnels du secteur, aux acteurs publics et aux consommateurs, avec pour objectif d'encadrer les pratiques et de fixer un cap pour les organismes privés et publics afin de limiter la production de gaz à effet de serre des activités numériques et limiter leurs autres impacts. Avec une application progressive, elle oblige d'ores et déjà les EPCI de + de 50.000 habitants à se doter d'une feuille de route du numérique responsable d'ici à janvier 2025.

Au-delà de cette approche, la définition du numérique responsable englobe plus largement 4 volets :

- ⇒ Un numérique **sobre** : réduire l'impact environnemental et sociétal du numérique en agissant sur le matériel (80 % de l'empreinte environnementale du numérique) et sur les usages ;
- ⇒ Un numérique **au service du bien commun** : utiliser le numérique comme un levier d'innovation au service de la réduction de l'impact environnemental et social des activités humaines ;
- ⇒ Un numérique **éthique** : penser la gouvernance de la donnée, la sécurisation des réseaux pour que le numérique soit un numérique sûr et de confiance ;
- ⇒ Un numérique **inclusif** : penser des services numériques accessibles à toutes et tous et accompagner les publics éloignés du numérique.

Le deuxième point ouvre un pan important de réflexions et de progrès dans l'apport du numérique comme outil de la transition, dans des applications opérationnelles telles que le suivi des consommations, des fuites, la gestion du trafic, l'aide à la décision, etc.

### **3. Achats durables**

#### **Le constat :**

En Bourgogne-Franche-Comté, la commande publique représente 3,6 milliards d'euros en 2022, soit 3,8 % de la commande publique nationale, qui émane pour 54,3 % du total des collectivités.

### **Les enjeux :**

Ainsi les collectivités publiques disposent d'un levier important pour contribuer à la transition écologique tout au long du processus d'achat : programmation et stratégie des achats, expression du besoin, choix des fournisseurs, ... L'aspect le plus visible en est certainement l'inclusion de clauses environnementales dans leurs actes d'achats : approvisionnement local, recyclage ou réparabilité des matériels, matériaux biosourcés dans la construction, gestion des déchets, produits d'entretien éco labellisés, réduction de consommation ou carburants alternatifs dans les transports, véhicules propres, énergie renouvelable, etc.

L'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER) pour les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les acheteurs soumis aux dispositions du code relatives aux marchés publics lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT.

Mais au-delà de cette obligation réglementaire, une attention systématique et une professionnalisation de l'ensemble des collectivités dans ce domaine constitue un levier de progrès significatif. C'est pourquoi un Plan National pour les Achats Durables 2022-2025 a été initié par le ministère de l'écologie, qui fixe l'objectif d'atteindre, d'ici 2025 100 % de contrats de la commande publique notifiés avec au moins une considération environnementale. Pour ce faire, une mise en réseau régional des acheteurs publics responsables est opérée dans plusieurs régions.

### **Quelques chiffres clefs en Bourgogne-Franche-Comté :**

- 4,4 tonnes de déchets solides produit par habitant de BFC par an vs 5,1 tonnes au niveau national
- 72 % de la production de déchets en région proviennent du BTP

### **Le lien avec les autres thématiques :**

L'approche de la planification écologique est globale et transversale, et la segmentation en 6 thématiques reste une modalité de présentation qui ne doit pas occulter les interactions entre les différentes problématiques.

S'agissant de la consommation, le sujet est notamment en lien avec les thématiques suivantes :

- « mieux préserver » en lien avec l'enjeu majeur de préservation des ressources ;
- « mieux se loger » sur le secteur du bâtiment, principal producteur de déchets ;
- « mieux produire » car les aspects production et consommation sont intrinsèquement liés ;
- « mieux se nourrir » puisque notre consommation est fortement liée à notre alimentation (une alimentation locale et moins transformée permet souvent de réduire nos déchets).

## DEJA TOUS CONCERNES EN BFC

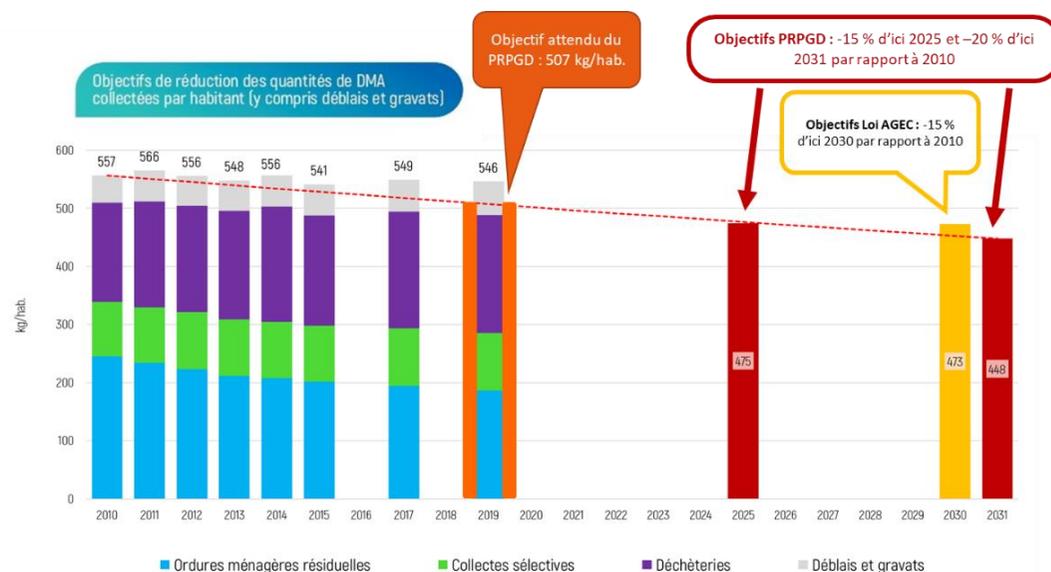
### 1. En matière de prévention et de gestion des déchets

La loi NOTRe a confié à la Région la responsabilité d'élaborer un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), incluant un Plan d'actions économie circulaire (PAEC). Ce PRPGD porte sur l'ensemble des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Ces deux documents indiquent les enjeux principaux et les objectifs à atteindre à horizon 2025-2030.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, intégré au SRADDET depuis sa réalisation, fixe des objectifs ambitieux en matière de connaissance des déchets produits en Région et de réduction : - 20 % d'ici 2031, valorisation de 66 % des déchets non dangereux et de 75 % des déchets du BTP d'ici 2025, diviser par deux la capacité de stockage...

En matière d'économie circulaire, la Région a adopté en juin 2020 un plan d'actions qui fixe comme objectif une diminution de consommation des ressources de 30 % d'ici 2030.

La Loi AGECE renforce les ambitions nationales en matière de prévention, réduction et valorisation des déchets. Le SRADDET doit donc aller plus loin dans ces objectifs régionaux en matière de gestion des déchets. Pour donner suite à la promulgation de la loi Climat & Résilience en août 2021, une modification du SRADDET a été votée par le Conseil Régional en décembre 2021. Le volet « déchets » est concerné en application d'une nouvelle loi nationale du 10 février 2020 dite Loi AGECE et de nouvelles directives européennes retranscrites dans le droit français via décret (n°2020-1573) et ordonnance (n°2020-920).



Cette modification a entraîné la mise en place de nouveaux objectifs plus ambitieux en termes de prévention (réemploi, prévention des déchets d'activités économiques, lutte contre le gaspillage, etc.) et de limitation de l'élimination (forte limitation du stockage des déchets ménagers résiduels, augmentation du taux de valorisation énergétique des déchets non recyclables, etc.).

Ces nouveaux objectifs se sont aussi traduits par la modification du corpus de règles :

- Création d'une nouvelle règle visant à réguler la filière de préparation et de combustion des Combustibles Solides de Récupération (CSR) dans le but de favoriser le déploiement de solution de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage pour les déchets dits résiduels ;
- Modification de la règle concernant les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) pour introduire un principe

de dégressivité des capacités de stockage autorisées et une limitation dans le temps des autorisations dans le but d'accélérer la diminution de l'enfouissement en région.

Certaines installations permettent une valorisation énergétique des déchets. C'est le cas des UIOM, des ISDND, des centres de TMB et des installations de méthanisation. Dans ce cadre, 450 GWh ont été produits en 2020, dont 70 % sous forme thermique, 22 % sous forme électrique et 8 % sous forme d'injection de biogaz sur le réseau.



Pour accompagner ce mouvement, la Région a souhaité soutenir les initiatives publiques et privées en mettant en place deux dispositifs d'aide technique et financière, co-pilotés avec l'ADEME : l'Accélérateur à projets économie circulaire et l'appel à projets « Généralisation du tri à la source des biodéchets » terminé en 2023.

Par ailleurs, afin de suivre l'avancement des objectifs fixés par le SRADDET, la Région et l'ADEME financent l'Observatoire des Déchets et de l'Economie Circulaire (ODEC). C'est un outil permettant à la fois de suivre les indicateurs du SRADDET, d'aider le pilotage des politiques publiques dans le domaine de la gestion des déchets, et enfin de porter la problématique « déchets » au cœur des autres politiques régionales.

## 2. En matière de numérique

Deux schémas régionaux élaborés en Bourgogne-Franche-Comté avec l'ensemble des acteurs et partenaires, la SCORAN (Stratégie de Cohérence pour l'Aménagement Numérique) et la PPUN (Politique Publique des Usages Numériques), approchent cette dimension du numérique responsable.

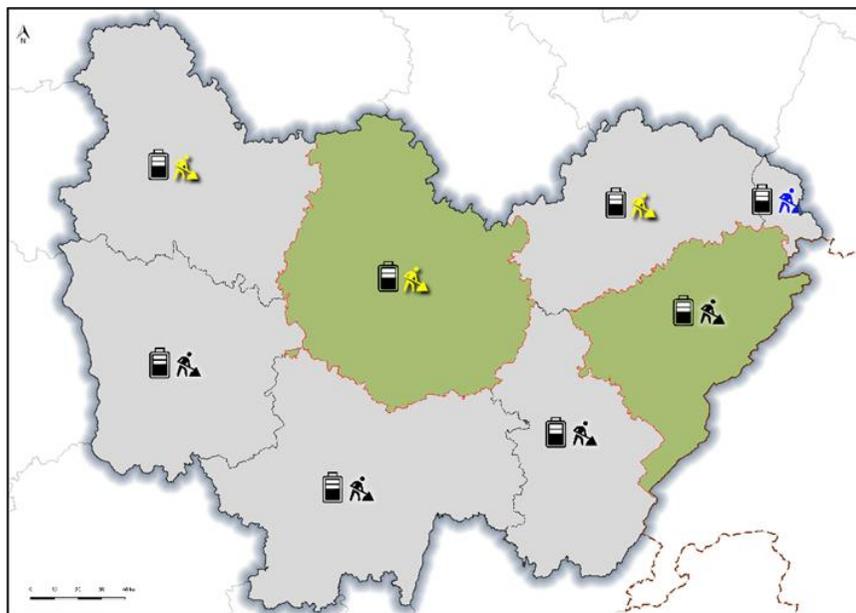
Par ailleurs, les appels à projet en matière de territoires intelligents constituent un terrain d'expérimentation pour développer l'utilisation du numérique dans l'appui à la transition écologique.

## 3. En matière de politiques d'achats durables

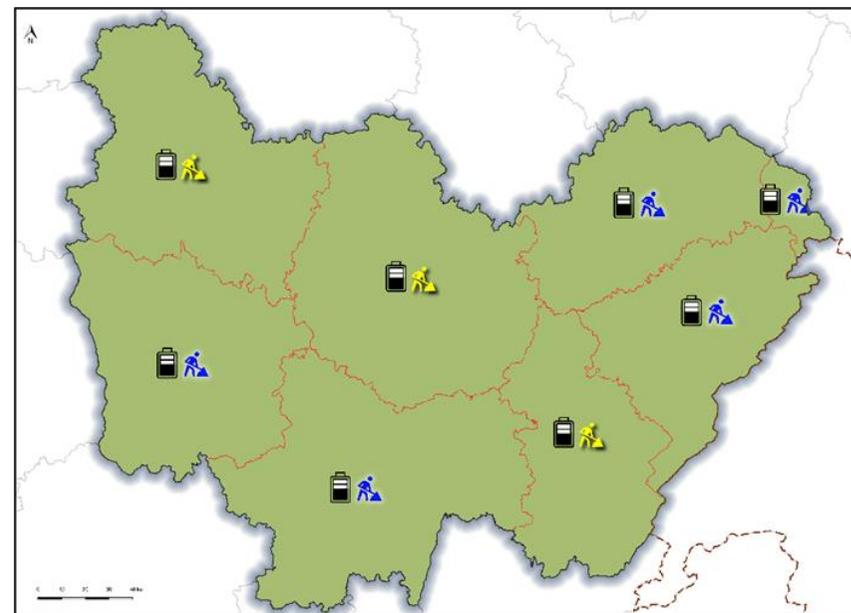
Depuis 2024, le code de la commande publique impose à un certain nombre d'acheteurs publics d'adopter et de publier un SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables), lorsque le montant de leurs achats dépasse le seuil en vigueur. L'objectif de ce schéma est de déterminer et mettre en œuvre des objectifs à caractère sociaux et environnementaux dans la politique d'achat public du donneur d'ordre concerné. Ils sont donc un moyen important pour conditionner des politiques d'achats publics plus durables. Néanmoins, en BFC cela ne représente que peu d'organismes.

## Limiter l'impact des déchets

Maille intercommunale



Maille communale



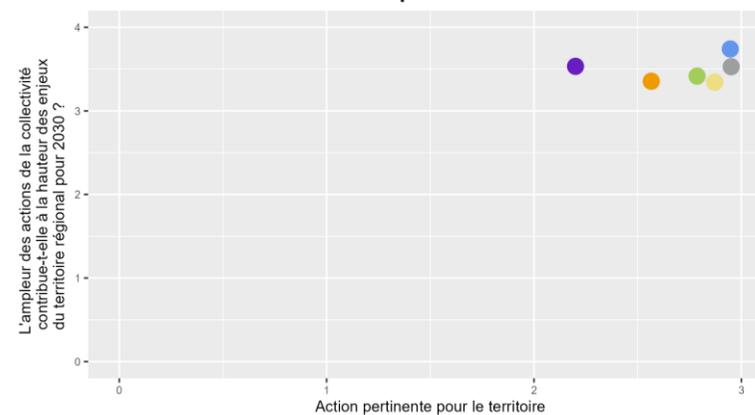
Sources : enquête auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sur les leviers de la Planification écologique

©IGN BD Carto 2022 - Conception : DREAL BFC / STE / DC - 02-2024

Les actions sur la limitation des déchets est surtout jugée importante par l'échelon communal, même si le consensus reste à niveau moyen. L'avancement des actions est jugé moins avancé dans l'Yonne, en Côte-d'Or et dans le Jura que dans les autres départements. Au niveau EPCI, seuls ceux de Côte-d'Or et du Doubs jugent l'enjeu très pertinent pour leur territoire.

La Région et les Départements se placent en retrait des autres types de collectivités, quant à la pertinence des actions sur cet enjeu. L'ensemble des collectivités estiment néanmoins que leur action se situe au bon niveau par rapport au besoin du territoire.

### Limiter l'impact des déchets



## CONCLUSION

Une mobilisation collective au service de la transition vers des modèles plus durables est plus que jamais nécessaire.

C'est tout l'intérêt et l'enjeu de cette démarche de planification écologique, systémique et collective, initiée par l'Etat.

Ce diagnostic, alimenté à la fois par un état des lieux thématique issu des travaux réguliers en région construits avec l'ensemble des acteurs, et à la fois par la perception des différents niveaux de collectivités sur les leviers mobilisables, n'a pas l'ambition d'être exhaustif.

Il permet néanmoins de mettre en évidence :

- Que la Bourgogne-Franche-Comté est concernée par des défis importants sur la totalité des thèmes, mais qu'elle dispose en contrepartie d'atouts forts pour y répondre ;
- Que l'ensemble des acteurs est déjà en mouvement et que de nombreuses initiatives ont été prises pour prendre le virage des transitions ;
- Que les collectivités interrogées sont pleinement conscientes des enjeux, adhèrent largement à la démarche et sont prêtes à poursuivre et amplifier les actions permettant l'atteinte de nos objectifs.

La phase de débat, qui s'appuiera sur les enseignements de cette étape de diagnostic, a pour objectif de permettre l'expression des parties prenantes pour faire émerger des pistes d'action novatrices ou de massification afin d'accélérer notre impact en matière de décarbonation, de préservation de la biodiversité et des ressources et d'adaptation au changement climatique.

## Liste des sigles

**Loi AGECE** : loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

**AOM** : Autorité Organisatrice de la Mobilité

**ARB** : Agence Régionale de la Biodiversité

**BBC** : Bâtiment Basse Consommation

**BFC** : Bourgogne-Franche-Comté

**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics

**CCCB** : Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité

**CEC** : Convention des Entreprises pour le Climat

**CEE** : Certificat d'Economies d'Energie

**CESER** : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

**COP** : Conférence des Parties

**CPER** : Contrat de Plan Etat-Région

**CRTE** : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**ENAF** : Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

**ENR** : Energie Renouvelable

**EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

**GRACC** : Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique

**GREBE** : Groupe Régional des Experts de la Biodiversité et de l'Environnement

**ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

**LOM** : Loi d'Orientation des Mobilités

**ORB** : Observatoire Régional de la Biodiversité

**PAT** : Projet Alimentaire Territorial

**PCAET** : Plan Climat-Air-Energie Territorial

**PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PPE** : Programmation Pluriannuelle de l'Energie

**PTGE** : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**REPOS** : Région à Energie Positive

**RNR** : Réserve Naturelle Régionale

**SAU** : Surface Agricole Utilisée

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SRADDET** : Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SRB** : Stratégie Régionale

**SRDEII** : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

**TEPOS** : Territoire à Energie Positive

**ZAN** : Zéro Artificialisation Nette



*Pour suivre l'actualité de la COP BFC*

[www.cop-bfc-versdemain.fr/](http://www.cop-bfc-versdemain.fr/)

**COP Régionale de la Planification Ecologique  
Bourgogne-Franche-Comté**

*Diagnostic – Avril 2024*

Rédaction :

DREAL Bourgogne-Franche-Comté et Région Bourgogne-Franche-Comté

